Patrimoine canadien
Multiculturalisme

Canadian Heritage
Multiculturalism

Immigrants et participation civique : politique contemporaine et sujets de recherches

Un colloque d'une journée organisé par le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien
Le 23 novembre 1997
Montréal (Québec)

Also available in English.

Canada

Introduction 1

Remerciements 3

La participation sociale et le capital social : Conférence d'ouverture 4
I - Importance de la participation civique ou sociale 5
II - Modalités de la participation 7
III - Capital social et frontières ethniques ou raciales 9
IV - Facteurs qui influent sur la participation sociale 9
V - Conclusion : l'opposé de la participation civique 10
Bibliographie 12

La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne par Daiva K. Stasiulis, Département de sociologie et d'anthropologie, Université Carleton 13
Introduction 14
1. Participation politique « populaire » d'immigrants et de membres de minorités ethniques 14
2. Études sur l'exercice du droit de vote et les stratégies électorales 17
3. Participation à l'élite politique et représentation 20
4. État actuel de la recherche : Lacunes et partis pris 24
Bibliographie 29

Atelier n° 1 – La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne 33
Définitions 33
Méthodologie 35
Conclusion 35

La participation du citoyen à la vie civique, sa conscience et sa connaissance de ses droits et devoirs et sa capacité de les exercer par James S. Frideres, professeur, Département de sociologie 37
Introduction 38
Engagement civique 38
Pourquoi les gens participent-ils? 40
Variables de l'engagement civique 43
Comparaison de l'engagement civique des immigrants et des Canadiens de naissance 44
Effets de l'engagement civique 45
Conclusion 45
Bibliographie 47
Figure 1. Les théories relatives à la citoyenneté et leurs caractéristiques essentielles 50
Figure 2. Modèle général de l'engagement civique 51
Figure 3. Facteurs hypothétiques et vérifiés de l'engagement civique et valence de ces facteurs 52
Figure 4. Facteurs liés à l'engagement civique - comparaison entre les immigrants et les Canadiens de naissance 53
Figure 5. Effets de l'engagement civique : résultats empiriques 54

Réaction au texte de J. Frideres dans la perspective d'une contribution à la discussion relative à un programme de recherche stratégique sur la participation civique des immigrants et des nouveaux citoyens par Michel Pagé, Département de psychologie, Université de Montréal 55
Bibliographie 67

Atelier n' 2 – Conscience, connaissances et compétences relatives à la participation civique 68
Présentation du groupe de travail 68
Éléments de discussion 68
Recommandations 70

Participation bénévole et sociale de personnes d'origine immigrée : État de la recherche au Canada par Denise Helly, INRS Culture 72
I. AXES ET QUESTIONS DE RECHERCHE 73
I.1. La définition de la participation sociale 73
I.2. Les formes de la participation sociale 74
I.2.1. La participation informelle 74
1.2.2. La participation formelle 74

I.3. La visée ou l'objet de la participation sociale 75
I.4. L'échelle de la participation sociale 76
I.5. Les critères d'affiliation 76
I.6. Les fondements de la participation sociale 77
I.7. L'interprétation de la participation sociale 78
II. LES ÉTUDES SUR LA PARTICIPATION SOCIALE À BASE ETHNIQUE 79
II.1. Les clubs sportifs 79
II.2. Les fondements de la solidarité ethnique 80
III. LES ÉTUDES SUR LA PARTICIPATION À BASE UNIVERSALISTE 83
III.1. Les associations de loisirs, des vecteurs d'« intégration »? 84
III.2. Origine ethnique, bénévolat et activités de loisir 85
III.3. Le temps de loisir 85
III.4. Le rôle de la croyance religieuse 86
En guide de conclusion 86
Bibliographie 88
Exemples de ressources documentaires 93

Atelier n° 3– Participation aux organismes de la société civile 95
Observations se rapportant directement à la communication de Denise Helly 95
Besoins de recherche signalés dans la communication de M^me^ Helly 95
Définition et considérations méthodologiques 95
Problèmes de définition 96
Problèmes d'ordre méthodologique 96
Les effets des groupes et des organismes sociopolitiques sur la participation sociale 97
Respecter les opinions des groupes minoritaires dans la recherche sur la participation sociale 98
Participation à quel programme et au programme de qui? 98
L'importance de la « race » 99
Suggestion : surmonter le clivage « nous » et « eux » 99
Au-delà du « processus d'intégration » et de la « communauté culturelle » 99
La « culture » ou le caractère ethnique de la société d'accueil 100
Reconnaissance symbolique et participation à part entière dans la société d'accueil 100

Listes des participants 102

102-03535/

Introduction

En 1971, le gouvernement du Canada adoptait la première Politique de multiculturalisme au monde. Depuis, le gouvernement veille à ce que ses politiques tiennent compte de la diversité ethnique, raciale, linguistique et religieuse du pays. Au fil des ans, les politiques ont évolué afin de répondre aux besoins changeants des Canadiens. Cette évolution s'est effectuée en fonction de trois objectifs fondamentaux :

L'identité : afin de promouvoir une société qui reconnaît, respecte et reflète la diversité culturelle, instaurant chez les canadiens d'origines diverses un sentiment d'appartenance et d'attachement au Canada.

La participation civique : afin d'encourager, au sein d'une population canadienne diversifiée, un niveau d'activité de la part des citoyens et citoyennes, leur offrant la capacité et l'occasion de façonner l'avenir de leurs communautés et de leur pays.

La justice sociale : afin d'édifier une société qui garantit à tous et à toutes un traitement juste et équitable et qui accommode et respecte la dignité des personnes de toutes origines.

La plupart des disciplines des sciences sociales et humaines, ainsi que quelques-unes relevant des sciences exactes, abordent de façon directe ou indirecte les questions de diversité, produisant ainsi une quantité importante d'information. De très nombreuses recherches ont été menées dans les trois domaines susmentionnés, tant en français qu'en anglais, dans l'optique de diverses disciplines. Ces recherches progressent constamment et abordent ainsi les questions soulevées par l'accroissement et l'évolution de la diversité au Canada. Un défi principal pour le Programme du multiculturalisme consiste à s'inspirer de ces recherches pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes.

Afin de cerner les questions de recherche liées aux objectifs du Programme, l'unité de la Recherche stratégique et plan d'affaires du Programme du multiculturalisme a décidé d'organiser une série de séminaires portant sur les trois objectifs. Chaque séminaire vise à réunir une variété de décideurs, de chercheurs et d'ONG pour étudier l'état des recherches dans un domaine visé, les lacunes qu'elles présentent et les questions qui se dessinent. Ces séminaires dynamiques et l'interaction qui s'ensuit entre les participants favorisent la création de réseaux durables.

Le premier séminaire organisé en octobre 1997 avait pour thème la participation civique. Il a eu lieu, parallèlement au Congrès biennal de la Société des études éthniques canadiennes et au deuxième Congrès national de Metropolis, ce qui nous a permis de profiter du savoir considérable des spécialistes de ces deux réseaux.

Les documents de travail, les discours et les discussions issus de ce séminaire sont renfermés dans le rapport ci-joint et viennent enrichir l'information disponible sur la participation civique au Canada. En outre, le réseau créé pendant le séminaire est beaucoup plus durable et susceptible d'influer à long terme sur la recherche et l'élaboration de politiques en matière de participation civique au Canada des membres de diverses origines ethnoculturelles et des immigrants.

Parmi les réseaux formés à la suite de ce séminaire, celui qui se consacre à la recherche sur l'instruction civique a certes les plus solides assises. Les membres se sont rencontrés à plusieurs reprises, ont repéré certaines lacunes et ont commencé à y remédier. Le réseau a même créé sa propre page Web sur le site de Metropolis (***www.canada.metropolis.globalx.net***), avec le soutien du Programme du multiculturalisme et de l'équipe du Projet Metropolis.

Le groupe de travail sur la participation politique a également abattu sa part de travail. Des chercheurs se sont rencontrés à Ottawa en mai 1998 pour discuter d'un projet comparatif sur la participation politique des minorités ethnoculturelles et des immigrants à Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto, Ottawa et Montréal. Il a aussi donné lieu à l'organisation d'un atelier lors du troisième Congrès international de Metropolis, tenu en Israël en décembre 1998, auquel ont participé des universitaires de onze villes différentes.

Un groupe de travail sur la participation volontaire était également prévu, mais ce dernier prend forme moins rapidement que les autres. Toutefois, Statistique Canada s'apprête à publier des données sur le bénévolat qui, nous l'espérons, encourageront la création d'un réseau de chercheurs.

Vous pouvez obtenir des exemplaires du rapport ci-joint en téléphonant au Programme du multiculturalisme au (819) 953-7318. Si vous avez des commentaires, n'hésitez surtout pas à nous en faire part.

Jeff Bullard
Gestionnaire
Recherche stratégique et plan d'affaires
Programme du multiculturalisme
Ministère du Patrimoine canadien

Remerciements

Une activité à laquelle participent une soixantaine de personnes d'un bout à l'autre du Canada ne s'organise pas d'elle-même. Les nombreuses personnes qui ont consacré leur temps et leurs efforts à cette initiative méritent donc nos plus sincères remerciements. Sans les talents d'organisation de Marie McAndrew et de ses équipes de la Société des études ethniques canadiennes et du Centre Metropolis de Montréal, cette activité n'aurait pas eu lieu.

Egalement, le séminaire n'aurait pu remporter un tel succès sans l'attention et les efforts constants des membres de l'unité de la Recherche stratégique et plan d'affaires du Programme du multiculturalisme à Ottawa, soit John Biles, Barb Preston et Suzanne Samson.

L'engagement des universitaires, des décideurs et des ONG à participer à des initiatives conjointes en vue d'encourager et d'effectuer des recherches relatives à l'élaboration de politiques sur la diversité ethnoculturelle au Canada nous est précieux et nous leur en sommes reconnaissants.

La participation sociale et le capital social : Conférence d'ouverture

par

Raymond Breton
Université de Toronto

Deuxième conférence nationale Metropolis

Les immigrants et la participation civique :
Questions actuelles de politiques et de recherche

Montréal, novembre 1997

Ma présentation porte sur la participation civique ou sociale en général et par rapport aux immigrants en particulier. Elle est divisée en quatre parties : l'importance de la participation pour la communauté et ses institutions et pour la formation du capital social; les modalités de la participation; le capital social et les frontières ethniques ou raciales; et les facteurs qui influent sur la participation sociale. Je n'aborderai pas l'importance de la participation civique du point de vue de l'individu, tout simplement parce que mon temps est très limité et aussi parce que James Frideres s'intéressera davantage à cette question.

I - Importance de la participation civique ou sociale

D'abord, pourquoi se préoccuper de la participation civique ou sociale des individus en général et des immigrants en particulier? Une des caractéristiques de la modernité est la dissociation entre l'appartenance à une collectivité et la participation sociale et même entre l'appartenance et l'identification à la collectivité[1]. La société comprend une multitude de collectivités et de communautés : villes et quartiers, groupes religieux, communautés ethniques et associations de toutes sortes. Elle comprend également des groupements définis de façon plus abstraite, notamment les mouvements sociaux, les groupes d'âge, les classes sociales et les groupes idéologiques comme la « droite » et la « gauche ». De tels groupements ne sont pas identifiables de la même façon que l'est un quartier ou une association, par exemple.

En autant que l'appartenance à une collectivité quelconque n'entraîne pas automatiquement l'identification, la participation ou une contribution aux projets collectifs, celles-ci impliquent un choix de la part des individus. On peut, par exemple, être affilié à un parti politique sans s'identifier à lui et sans se sentir obliger de l'appuyer (à part voter à tous les quatre ans). De même pour une église, un syndicat ou une association professionnelle, un quartier, une ville, une communauté ethnique et même la société dans son ensemble. Évidemment, cette dissociation entre appartenance et identification ou participation est une question de degré. Elle peut être presque complète ou seulement partielle.

Vu que l'encadrement social n'implique pas nécessairement une obligation de contribuer, l'identification et la participation sont *volontaires*. Dans une petite collectivité, où les comportements individuels sont très visibles, il est relativement plus difficile de se soustraire aux pressions de son entourage et plus difficile de ne pas s'engager dans les activités et les projets de la collectivité. Lorsque la collectivité est plus grande, comme c'est habituellement le cas en contexte urbain, l'obligation de participer, pour utiliser un oxymoron, est une obligation volontaire, c'est-à-dire qu'on s'impose à soi-même, qui ne nous est pas imposée par d'autres. Dans de tels contextes, les particuliers peuvent choisir de participer, de participer plus ou moins, ou de ne pas participer du tout. De plus, ils peuvent choisir le groupe, les organisations et la communauté à l'intérieur desquels ils participeront.

---

[1] Voir Breton (1994) pour une typologie des assises et des modalités d'appartenance à une collectivité.

Une telle situation peut être un problème pour une institution, une association, ou une collectivité, que ce soit un groupe ethnique, une paroisse, un parti politique, une association communautaire, un quartier, une ville ou même la société dans son ensemble. En autant qu'il y a dissociation, que l'identification et l'engagement social ne découlent pas automatiquement de l'appartenance, il revient aux collectivités, aux institutions et à leurs dirigeants de « mobiliser » les individus. En effet, la vitalité de la collectivité souffrira, de même que sa capacité d'entreprendre des projets collectifs, s'il n'y a pas une certaine contribution de la part de ses membres. La performance des associations et des institutions en sera touchée. C'est en effet l'hypothèse de Putnam (1993) pour expliquer les variations qu'il a observées dans la performance des gouvernements régionaux en Italie. Il tente de démontrer que la performance de ces institutions est due au « capital social » disponible dans les différentes collectivités, c'est-à-dire, au degré de réciprocité organisée, de solidarité civique et d'engagement civique.

Par capital, on entend toute ressource qui permet de s'engager avec succès dans un projet quelconque, soit ce qui fournit les moyens d'entreprendre des activités. Ceci se voit assez facilement dans le cas du capital financier : avec de l'argent, on peut faire des plans et accomplir des choses. De même pour le capital culturel : l'éducation et l'expérience, par exemple, sont des ressources précieuses pour la construction d'une carrière ou d'autres projets personnels.

Dans le cas du capital *social*, ce qui permet ou facilite la réalisation de projets ou d'objectifs est moins évident. En effet, le capital social réside non pas dans ce qui est matériel ou dans l'individu, mais plutôt dans la qualité des rapports entre individus. Plus spécifiquement, le capital social est un ensemble d'*attentes sociales* (Portes et Sensenbrenner, 1993). Une collectivité ou une institution possèdent du capital social si elles peuvent compter sur la contribution de leurs membres pour réaliser certains projets ou pour s'attaquer aux problèmes auxquels elles font face. La contribution de ses membres peut être monétaire, mais elle peut également prendre la forme d'un engagement actif, d'une participation sociale quelconque.

Un autre élément du capital social est l'assurance que les individus ne prendront pas avantage du groupe ou de l'institution pour leurs intérêts personnels, que tous respecteront les normes qui sous-tendent le contrat social implicite qui permet à la collectivité ou à l'institution de fonctionner.

La participation sociale peut produire du capital social dans une collectivité, une association ou une institution. En effet, la participation est l'occasion d'échanges qui obligent les gens les uns par rapport aux autres. L'obligation mutuelle est critique, parce qu'elle est le mécanisme social qui fait *qu'on peut s'attendre* à ce que les autres contribuent au bien-être de la collectivité. La participation peut engendrer ou alimenter le sens d'une responsabilité par rapport aux autres, à la collectivité, ou à une institution en particulier. Les dirigeants des collectivités et des institutions peuvent alors s'attendre à ce que les membres participent et contribuent aux projets collectifs. C'est cette assurance qui constitue le capital social.

La participation sociale peut également sensibiliser les membres de la collectivité au fait qu'ils sont exposés aux mêmes conditions économiques, politiques, culturelles ou sociales, notamment la condition d'immigrant. À travers l'engagement social, les gens peuvent se rendre compte qu'ils partagent un même sort, qu'ils « sont dans le même bateau » sous certains rapports. Ils s'identifient alors à une communauté de destin, de sorte que les attentes sociales sont fondées sur le sentiment d'*interdépendance*, sentiment qui s'accompagne d'obligations mutuelles et de l'idée que la coopération peut être avantageuse pour tous. La participation peut donc engendrer et nourrir l'identification au groupe ou à l'institution parce qu'elle est vue comme avantageuse.

Par ailleurs, c'est peut-être surtout parce qu'ils contribuent aux activités et aux projets collectifs que les individus s'identifient à la collectivité ou à l'institution et maintiennent leur engagement social. Selon une hypothèse courante, l'identification vient du fait qu'on obtient des bénéfices de la collectivité, soit de ses associations, de l'État ou d'autres institutions publiques. S'il n'y a pas d'avantages à être membre, pourquoi s'impliquer? Or, il y a une autre hypothèse aussi importante, mais souvent négligée : que l'identification résulte de l'investissement de soi-même, de son temps, de ses ressources personnelles dans la collectivité ou l'institution et ses projets. L'investissement personnel permet aux individus d'envisager la collectivité comme quelque chose qu'ils ont construit eux-mêmes et qui, donc, leur appartient. Lorsque la collectivité est perçue comme appartenant à quelqu'un d'autre, il est difficile de s'y identifier, même si elle nous apporte des bénéfices. Lorsque les bénéfices cessent ou diminuent, on l'abandonne pour une autre, plus avantageuse.

II - Modalités de la participation

L'activité est l'élément central de la participation. Ceci inclut l'action directe dans un projet, mais consiste également à suivre les événements à travers les médias et comprend les contributions financières. L'appartenance officielle (*membership*) est secondaire. D'abord, on peut être membre de façon entièrement passive. De plus, plusieurs activités sociales sont poursuivies à travers une organisation ou une association sans qu'on en soit membre (par exemple, le bénévolat dans un hôpital ou la participation à une campagne électorale). Enfin, la participation sociale a souvent lieu à travers des réseaux de relations personnelles et non à travers une organisation ou une association.

Construire et maintenir un réseau de relations sociales est également une forme de participation qui est très importante. Elle peut nourrir des sentiments d'obligation mutuelle et la confiance sociale. En d'autres mots, elle peut engendrer du capital social.

De plus, la participation n'est pas limitée à des communautés ayant un ensemble d'organisations ou d'associations politiques, sociales ou culturelles. En effet, elle peut avoir lieu à travers des activités et des réseaux de relations sociales qui n'ont pas de base dans une collectivité définie géographiquement, comme un quartier par exemple. C'est le cas de beaucoup de relations professionnelles, politiques et culturelles.

Dans certains contextes sociaux au Canada, à Montréal par exemple, la participation civique ou sociale implique des choix linguistiques : le choix de la communauté dans laquelle s'engager et en même temps le choix de la langue utilisée. Le choix linguistique est éminemment un choix de participation sociale.

Toutes les formes de participation sociale ne produisent pas forcément du capital social. Il faut considérer la « qualité » de la participation, en distinguant d'abord les activités qui, bien que sociales, consistent à produire des biens privés de celles qui sont orientées vers la production de biens collectifs qui, de par leur nature, peuvent aider l'ensemble de la communauté ou de la société. Celles-ci peuvent inclurent la participation dans des mouvements contestataires qui cherchent à amener un changement social, politique, économique ou culturel.

Les activités des groupes d'entraide ont un caractère mixte : elles peuvent produire un certain capital social, mais moins que celles des groupes qui se préoccupent de causes sociales touchant l'ensemble de la collectivité. En effet, dans le cas de l'aide mutuelle, des individus ou des familles s'organisent parce qu'ils font face au même problème (par exemple, des parents avec un enfant handicapé ou les locataires d'appartements appartenant au même propriétaire). C'est un type de participation qui est différent de celui qui consiste à créer des biens collectifs (création ou gestion d'un centre communautaire, par exemple).

La consommation de services culturels ou de loisirs est une autre forme de participation civique. Assister à une joute de hockey ou à une pièce de théâtre est une forme de participation sociale, mais en est-elle une qui crée du capital social? C'est peut-être une forme de consommation plutôt qu'une forme de participation sociale.

Enfin, il y a des formes de participation dont l'effet est négatif, c'est-à-dire qu'elles détruisent le capital social. C'est le cas de ceux qui se contentent de bénéficier de l'utilisation des biens collectifs sans contribuer à leur production. La participation consiste alors à prendre avantage de ce que la communauté ou l'institution ont à offrir qui est avantageux, mais en contribuant le moins possible à son fonctionnement. Ce genre de comportement et de mentalité sapent le sens d'obligation mutuelle. Il minent également la confiance sociale en encourageant le cynisme qui consiste à croire qu'il y a une seule motivation humaine qui compte, à savoir la poursuite de ses intérêts personnels. La dynamique fondamentale de cette façon de faire consiste à dire : « Qu'est-ce que je peux en tirer? ». Clairement, un tel cynisme détruit le capital social plutôt que de le construire.

Bref, il y a certaines formes de participation qui sont créatrices de capital social, d'autres qui sont plutôt neutres à cet égard et celles qui sont destructrices, en ce qu'elles minent le sens d'obligation mutuelle et la confiance sociale.

II - Capital social et frontières ethniques ou raciales

Dans quels milieux ou groupements participent les individus, que ce soit en terme d'activités, de réseaux, de contributions financières ou d'appartenance officielle à des associations? Il s'agit d'une question importante en ce qui a trait à la création ou à l'érosion du capital social. La participation a-t-elle lieu surtout à l'intérieur de frontières sociales ou culturelles particulières ou va-t-elle au delà de ces frontières? Par exemple, il existe une très grande participation sociale à l'intérieur de groupements religieux. On s'entraide, on participe, mais à la condition que les partenaires et les collaborateurs soient de la même religion. Il y a création de capital social à l'intérieur du groupe, mais durcissement des frontières entre groupes et donc diminution d'un capital social plus englobant. La même question peut être soulevée par rapport aux classes sociales, aux groupes ethniques et raciaux, aux relations familiales et aux groupes ayant d'autres assises sociales.

Dans le cas des immigrants, il est inévitable, du moins au départ, que la participation sociale ait lieu au sein de la communauté ethnique. Pour l'immigrant, il s'agit de la source de capital social la plus facile d'accès. L'appartenance à la communauté ethnique est un phénomène spontané, naturel et essentiel pour la survie de l'immigrant. Or, avec le temps et surtout avec les générations, il est important que les liens sociaux et la participation sociale dépassent les frontières ethnoculturelles et raciales.

L'augmentation du capital social uniquement à l'intérieur des frontières ethniques ou raciales sans qu'il y ait de « ponts » entre collectivités peut être une source de conflits, d'où l'importance d'activités et de structures inter-communautaires pour permettre une participation sociale et des relations interpersonnelles chevauchant les frontières ethniques[2]. De tels liens sont nécessaires pour que se développent la confiance sociale entre membres de différents groupes ethniques ou raciaux[3].

IV - Facteurs qui influent sur la participation sociale

Parmi les facteurs qui influent sur la participation sociale, deux doivent être soulignés. Le premier est tout simplement la possibilité de participer. Souvent, on cherche à expliquer le degré de participation sociale par des caractéristiques individuelles telles que la scolarisation, la classe sociale, l'affiliation religieuse et les motivations personnelles. De tels facteurs ont sans doute une influence, mais on doit se demander si la participation ne dépend pas d'abord des possibilités de participation offertes aux différentes catégories d'individus.

---

[2] Des activités et des structures qui font le pont entre groupes ethniques et raciaux existent déjà dans différents milieux (par exemple, écoles, églises, milieux de travail, quartiers résidentiels). Des recherches sur de telles activités et structures et sur leurs résultats seraient très utiles.

[3] Voir Matejko (1993) à ce sujet.

Par exemple, l'enquête sur la participation communautaire menée par Statistique Canada avec la collaboration du Secrétariat d'État (1987) révèle des différences importantes entre groupes religieux. Toutefois, ces différences sont-elles attribuables au fait que les membres des différents groupes religieux ont des motivations et des caractéristiques sociales différentes ou au fait que les différents groupes religieux organisent plus ou moins d'activités qui permettent la participation de leurs membres? Comme m'a dit un ministre anglican : « les Catholiques vont à la messe et après, tout est terminé; ils retournent chez-eux. Chez les Anglicans, on s'attend à que les gens restent après la messe pour se rencontrer et échanger. » C'est également le cas dans la communauté juive. Le nombre d'associations mises sur pied sous l'entrepreneurship des chefs religieux varie également d'un groupe religieux à l'autre. Bref, il semble que différents groupes religieux fournissent plus ou moins d'occasions de participation communautaire. De telles variations peuvent également exister entre d'autres types de groupes. L'organisation sociale de localités ou de quartiers urbains peut être plus ou moins développée. En somme, on devrait peut-être porter autant sinon plus d'attention aux structures ou aux possibilités de participation qu'aux caractéristiques des individus.

Deuxièmement, il y a la question de l'accès aux activités, surtout dans le cas des membres de minorités ethniques en général et des immigrants en particulier. En d'autres mots, jusqu'à quel point la participation à l'extérieur du groupe ethnique est-elle fonction du degré d'ouverture des réseaux, des associations et des organisations de la société d'accueil et des autres communautés ethniques ou linguistiques? Lorsqu'on parle de l'intégration des immigrants, on oublie parfois de signaler que le processus va dans les deux sens. Gordon (1964) mentionne sept types d'assimilation (aujourd'hui on dirait « intégration ») et que deux d'entres eux portent sur l'attitude et le comportement de la société d'accueil : « *Attitude and Behavior Receptional Assimilation* ». La participation au-delà des frontières ethniques ou raciales est en partie fonction de l'ouverture des associations, des réseaux et des structures du milieu social. Donc, encore ici, c'est la structure d'occasions de participation qui est importante.

La structure d'autorité et les mécanismes de prises de décision à l'intérieur des associations et des organisations communautaires constituent une autre dimension de la structure d'occasions. C'est ce que révèle une étude de Knoke (1981) : une structure démocratique au sein des associations encourage la participation et l'engagement des individus alors qu'une structure autoritaire les décourage.

V - Conclusion : l'opposé de la participation civique

Pour de Tocqueville, l'opposé de la participation civique est la poursuite de ses intérêts économiques privés. L'immersion dans les marchés financiers et commerciaux réduit la dimension « citoyen » du membre de la société. Par contre, l'implication dans les affaires publiques sort l'individu de son isolement social et le détourne de son intérêt personnel vers le bien commun. En d'autres mots, elle l'engage dans la création de capital social. Donc, l'opposé de participation n'est pas la non-participation, mais un engagement exclusif dans la poursuite de ses intérêts personnels.

Il y a par ailleurs une théorie sociale selon laquelle le bien commun est le résultat de la poursuite, par chaque individu, de son intérêt personnel. Hirschman (1982), entre autres, rejette cette théorie :

> The dogged pursuit of happiness along the private road is not, as we often tend to think, "what comes naturally"; rather, it is presided over and impelled by an ideology which justifies it, not only in terms of its beneficial results for the individual pursuer, but as the surest and perhaps only way in which the individual can make a contribution to the common good. The ideological claims made for the private life thus sustain the individual's quest with two messages: one, the promise of satisfaction and happiness; and two, the assurance that there is no need for guilt feelings or regrets over the neglect of public life. (p. 67)

Hirschman, donc, considère que la valorisation idéologique de la poursuite de l'intérêt individuel et de la satisfaction personnelle sape les éléments essentiels à la vie communautaire et publique tels que la coopération, la préoccupation du bien-être des autres et une contribution volontaire de ses ressources personnelles à la création de biens collectifs.

Bibliographie

Breton, Raymond (1994), « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires, Essai de typologie », *Sociologie et Sociétés*, XXVI, p. 59-69.

Gordon, Milton M. (1964), *Assimilation in American Life*, New York, Oxford University Press.

Hirschman, Albert O. (1982), *Shifting Involvements*. Princeton, NJ, Princeton University Press.

Knoke, David (1981), « Commitment and Detachment in Voluntary Associations », *American Sociological Review*, 46, p. 141-158.

Matejko, Alexander J. et Steven D. Williams (1993), « Building Trust in Interethnic Encounters », *Canadian Ethnic Studies*, XXV, p. 1-14.

Portes, Alejandro et Julia Sensenbrenner (1993), « Embeddedness and Immigration : Notes on the Determinants of Economic Action » *American Journal of Sociology*, 98, p. 1320-1350.

Putnam, Robert D. (1993), *Making Democracy Work*, Princeton, NJ, Princeton University Press.

La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne

par

Daiva K. Stasiulis
Département de sociologie et d'anthropologie
Université Carleton

Deuxième conférence nationale Metropolis

Les immigrants et la participation civique :
Questions actuelles de politiques et de recherche

Montréal, novembre 1997

Introduction

Dans le présent article[4], nous présentons une analyse critique des écrits spécialisés sur la participation d'immigrants et de membres de communautés ethnoculturelles ou de minorités visibles à la vie politique canadienne. Nous nous intéressons surtout aux études traitant de la participation de ces communautés à la politique électorale et aux activités de partis politiques aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Nous employons donc délibérément ici une définition étroite de « participation politique ». Elle exclut les nombreuses autres formes importantes d'activisme politique dans lesquelles des immigrants et des non-immigrants s'engagent, en particulier la participation politique de la communauté ethnoculturelle ou de l'individu à divers mouvements sociaux et de protestation, à des syndicats, à la politique du pays d'origine et autres activités du même genre (Stasiulis, 1994, p. 204-207).

Nous présenterons ci-dessous les questions clés abordées dans les études sur la participation politique des immigrants et des membres de minorités culturelles et visibles au Canada et les principales constatations qui en découlent. Nous ferons ensuite état de quelques lacunes et partis pris évidents dans ces études et nous proposerons quelques autres domaines de recherche prometteurs.

1. Participation politique « populaire » d'immigrants et de membres de minorités ethniques

Différentes études ont porté sur divers types de participation politique en vue de déterminer si les taux de participation des immigrants correspondent à ceux des non-immigrants. Les études menées dans les années 1970 semblent indiquer que les immigrants participent moins à la vie politique que les non-immigrants. Les études menées dans les années 1980 contredisent ces constatations et révèlent au contraire que les immigrants participent à la vie politique autant que les Canadiens de naissance. Par exemple, en mettant l'accent sur « l'affiliation à des organisations politiques » chez les Torontois, Richmond et Goldlust (1997, p. 52) concluent que cette affiliation, bien que généralement faible, a tendance à être plus faible chez les immigrants que chez les Canadiens de naissance.

Ces auteurs constatent aussi des différences significatives entre les minorités ethniques en fait d'affiliation à des organisations : les répondants juifs étaient plus susceptibles d'appartenir à des organisations politiques que les immigrants italiens, grecs ou portugais et, en particulier, que les immigrants asiatiques ou noirs, chez lesquels l'affiliation était presque inexistante.

En se servant de données recueillies en 1973 sur les minorités ethniques de cinq villes canadiennes, Reitz (1980) a mesuré la participation politique selon un indice combinant l'exercice du droit de vote, la participation à des réunions politiques et la familiarité avec les affaires publiques. Les grandes constatations de Reitz sont les

---

[4] L'auteure tient à remercier M^me^ Laura Gemmel de son aide pour la recherche documentaire.

suivantes : la participation politique serait inversement proportionnelle à l'intensité de l'identité ethnique (p. 227) et ce, de façon plus marquée chez les personnes au bas de l'échelle socioéconomique. Reitz soutient que les personnes jouissant d'un statut plus élevé participent davantage à la vie politique et s'identifient moins à une minorité ethnique.

En conséquence, selon Reitz, une identité ethnique profonde et la loyauté envers la culture du pays d'origine se traduisent par le sacrifice de la participation à la société en général (p. 226). Reitz croit que la cohésion ethnique, plutôt que le statut d'immigrant, nuit à la participation politique.

Dans une enquête menée à Toronto en 1983, Black (1987; 1991) a comparé l'exercice du vote, la participation à des campagnes électorales, l'activité communautaire, la communication avec des politiciens et la participation à des mouvements de protestation du groupe majoritaire britannique et de quatre groupes minoritaires : Européens du Sud, du Nord et de l'Est et immigrants des Antilles britanniques. Contrairement à Reitz, Black a recueilli des preuves étayant l'opinion selon laquelle le statut d'immigrant plutôt que l'origine ethnique minoritaire influe sur le degré d'activité politique, même après avoir pris en compte le statut socioéconomique, l'esprit de parti, l'efficacité et l'intérêt. Fait révélateur, l'écart entre l'activité politique des Canadiens de naissance et des Canadiens nés à l'étranger diminue à mesure que les immigrants deviennent plus enracinés au Canada. Black (1987) met en doute l'opinion conventionnelle selon laquelle les immigrants non britanniques, en particulier ceux ayant vécu sous un régime non démocratique, ont de la difficulté à adapter leurs expériences politiques passées au nouveau contexte canadien. En fait, il y a peu de différences entre les immigrants britanniques et ceux d'Europe du Sud et de l'Est et des Antilles britanniques sur ce point.

Dans une étude complémentaire, Black et Leithner (1988) ont utilisé une mesure de l'identification ethnique – soit la consommation de médias ethniques – pour soutenir qu'une telle activité intra-communautaire ne nuit pas à l'intégration politique des immigrants au Canada et, qu'en fait, elle la facilite en fournissant de l'information sur les enjeux politiques canadiens.

Dans une recherche effectuée pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Simard (1991) a étudié l'intérêt que portent 57 dirigeants de six minorités visibles – arabe, chinoise, haïtienne, sud-asiatique, jamaïcaine et vietnamienne – dont la majorité (32) résident à Montréal, à la politique canadienne et leur participation à la vie politique. Simard définit la participation à la vie politique comme l'exercice du droit de vote, l'affiliation à des partis politiques et le versement de contributions financières à des partis politiques et à des campagnes électorales.

Même si l'on ne peut facilement généraliser à partir du petit échantillon non représentatif utilisé et de la diversité des vues exprimées, Simard constate qu'un degré d'intérêt élevé et une connaissance approfondie des enjeux politiques au Canada sont la norme chez l'élite des minorités visibles. Il semble y avoir une corrélation positive

entre, d'une part, l'ancienneté de la présence au Canada à la fois de communautés données et des membres de ces communautés et, d'autre part, l'intérêt des dirigeants de la communauté envers la politique canadienne et leurs connaissances en la matière.

Chui, Curtis et Lambert (1991) utilisent des données tirées de l'*Étude sur les élections fédérales canadiennes* de 1984 pour comparer la participation politique d'immigrants et de Canadiens de naissance sur sept mesures différentes : participation à une campagne, communications avec des politiciens, exercice du droit de vote, affiliation à une organisation politique, exposition à des stimuli politiques, intérêt à l'égard de l'élection de 1984 et attention portée à la politique en général.

Les auteurs ne rapportent des différences significatives du point de vue statistique que pour une mesure : les immigrants étaient légèrement moins susceptibles d'entrer en rapport avec des politiciens que les répondants nés au Canada. La durée de résidence des immigrants ne réduisait la probabilité d'exercer le droit de vote et de s'engager dans des discussions politiques que pour les immigrants qui vivaient au Canada depuis moins de dix ans.

Dans cette recherche, les auteurs cherchaient aussi à déterminer si la participation politique des Canadiens variait d'une génération à l'autre. Les Canadiens établis au Canada de longue date participent-ils plus que les nouveaux Canadiens? Selon les auteurs, les résultats ne corroborent pas l'hypothèse d'une progression linéaire de la participation à la vie politique selon le nombre de générations au pays (p. 387). Au contraire, les Canadiens de quatrième et de cinquième générations se situent *sous la moyenne* pour les deux formes d'activités électorales, c'est-à-dire exercer le droit de vote et communiquer avec des politiciens (ibid.).

De plus, au sujet du comportement des générations, Chui et ses collaborateurs (coll.) soulignent que la participation politique a tendance à plafonner à la seconde génération sur presque toutes les mesures de participation politique. Les auteurs formulent quelques hypothèses pour expliquer cette participation accrue de la seconde génération qui pourraient faire l'objet d'autres études. Même si les immigrants peuvent avoir envie de participer à la vie politique, l'attention qu'ils doivent accorder à des soucis plus immédiats, comme leur survie économique, la disponibilité d'un logement abordable, l'apprentissage de la langue et leur établissement, peut refroidir leur participation à la vie politique canadienne. Le goût de participer peut être transmis à la seconde génération qui ne fera pas face aux mêmes obstacles structurels à l'engagement politique que leurs parents immigrants (p. 391).

Dans l'étude de Chui et coll., le comportement des générations en fait de participation politique semble indiquer qu'il faut mettre en doute le cadre « assimilationniste » qui sous-tend la plupart des écrits au Canada et à l'étranger sur le comportement politique des immigrants. Ce cadre suppose implicitement que les non-immigrants, en particulier les Canadiens « plus profondément enracinés » d'origine britannique et française, sont les citoyens idéaux dont le comportement peut servir d'étalon pour évaluer le comportement politique des immigrants. Toutefois, les résultats

de cette étude ne corroborent pas l'idée qu'il existe une progression linéaire de la participation politique selon le nombre de générations au pays (p. 375).

2. Études sur l'exercice du droit de vote et les stratégies électorales

Un sous-ensemble des études sur la participation politique populaire des immigrants et des membres de minorités ethnoculturelles/visibles met l'accent sur l'exercice de leur droit de vote. Comme Mishler et Clarke (1995) le disent, l'exercice du droit de vote dans des élections périodiques, que ce soit au niveau national, provincial ou local, fait partie des formes de participation du citoyen les plus courantes et les plus largement reconnues au Canada, comme dans d'autres démocraties occidentales. La participation à l'activité « de faible intensité » que constitue l'exercice du droit de vote dans la politique électorale peut servir d'indicateur important de l'intégration des immigrants dans le « courant dominant » de la vie politique canadienne (Wood, 1981, p. 177).

Sauf les exceptions notables que constituent les études susmentionnées, les études s'intéressant à l'effet de l'origine ethnique sur l'exercice du droit de vote contemporain au Canada ont porté surtout sur les différences qui existent entre les Canadiens français et les Canadiens anglais et ont relégué les électeurs d'autres communautés ethniques à la catégorie fourre-tout « autres ». En règle générale, même les études récentes sur l'exercice du droit de vote ont tendance à considérer le « statut social » et les facteurs socioéconomiques (y compris la profession, le revenu et la scolarité) comme les variables principales de la participation (Mishler et Clarke, 1995, p. 139).

On a tendance à regrouper l'origine ethnique et la langue de telle façon que les différences ethniques ne sont traitées que du point de vue des différences entre les communautés anglophone et francophone (ibid.). Jean Laponce (1994) souligne cette tendance qui consiste à se désintéresser complètement des communautés dont l'origine nationale n'est ni britannique ni française ou à les regrouper. C'est la conclusion qu'il tire de la recension d'articles publiés dans trois revues spécialisées entre 1970 et 1991 : *Revue canadienne de science politique* (RCSP), *Études ethniques du Canada* (ÉEC) et *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* (RCSP), portant sur l'exercice du droit de vote et la préférence accordée à un parti politique chez les minorités ethniques.

Les seules communautés qui ont fait l'objet d'au moins deux études dans ces revues au cours de cette période sont les suivantes : Ukrainiens, Premières Nations, Antillais, Japonais, Hollandais, Islandais et Juifs (p. 192). En comparant la couverture accordée à l'exercice du droit de vote chez les minorités ethniques, Laponce note que les ÉEC et la RCSA sont plus sensibles aux variables collectives de l'origine ethnique que la RCSP et plus susceptibles d'utiliser des catégories plus significatives du point de vue anthropologique, comme les Cris, les Japonais ou les Allemands (Ibid.).

Par contraste, on a plus de chances de trouver dans les articles de la RCSP des classifications géographiques passe-partout ayant peu de signification, voire aucune, du point de vue ethnique, comme Européens du Nord, du Sud ou de l'Est (ibid.).

Après avoir élargi son examen à un plus grand nombre de publications, et en liant les deux descripteurs « vote » et « ethnique », Laponce note que ses observations sur l'étude du vote ethnique au Canada restent valables. En particulier, on a tendance à ne pas tenir compte des minorités plus petites et de celles dont les membres se définissent eux-mêmes simplement comme des « Canadiens » (p. 195).

Un problème frappant des études sur le comportement électoral tient au fait qu'on se fie à des enquêtes dans lesquelles l'origine ethnique et la race ne représentent pas le point d'intérêt dominant et dans lesquelles on suppose que l'origine ethnique correspond directement au pays d'origine des répondants ou de leurs ancêtres (par opposition à des mesures plus subjectives de l'identité ethnique) (Laponce, 1994).

Les études axées sur des groupes d'électeurs appartenant à des communautés données fournissent un portrait plus révélateur du comportement électoral de diverses minorités ethniques. Dans de telles études de cas, on cherche à déterminer si les communautés ethniques adoptent des stratégies électorales afin d'influer sur les résultats d'une élection, sur la performance d'un candidat donné ou sur les effets d'une politique.

Il peut s'agir de former son propre parti, de présenter des candidats indépendants, de voter en bloc et d'élire des candidats appartenant à une minorité ethnique au sein des partis politiques établis (Pelletier, 1991, p. 121; Crewe, 1983).

Ces études axées sur des communautés et des groupes d'électeurs révèlent que les minorités culturelles n'ont pas créé de parti indépendant, que ce soit au niveau d'une communauté unique ou d'une coalition de communautés. En fait, Kymlicka laisse entendre que les deux partis au Canada qui ressemblent le plus à des partis ethniques ont été créés par et pour des personnes d'ascendance anglaise et française, en l'occurrence le Parti/Bloc Québécois, dont les assises reposent presque exclusivement sur les Québécois d'ascendance française; et le Parti réformiste, dont les appuis sont concentrés chez les protestants de race blanche et d'origine anglo-saxonne (Kymlicka, 1997, p. 4)[5]. On a relevé dans d'autres sociétés, comme aux États-Unis, en Australie et

---

5 Kymlicka sous-estime la mesure dans laquelle les partis nationaux traditionnels se fondent sur des caractéristiques ethniques pour attirer les Canadiens français et les Canadiens d'origine britannique. Dans une interprétation qui fait autorité au sujet de la préoccupation des partis fédéraux à l'égard d'une définition biculturelle de la politique, Brodie et Jenson (1988, p. 41-47; 1989) soutiennent que le Parti libéral, incapable de se différencier de l'autre parti de la bourgeoisie, le Parti progressiste conservateur, a pris conscience du potentiel lié aux allégeances religieuses et linguistiques comme fondement de l'édification d'un parti et a cherché à apaiser le sentiment nationaliste chez les Québécois francophones. Par contraste, les conservateurs ont mené des campagnes électorales en solidifiant leurs assises chez les Canadiens anglophones ou d'origine surtout anglo-celtique. Toutefois, surtout à cause des politiques plus ouvertes des libéraux en matière d'immigration et des politiques nativistes et répressives des conservateurs envers les immigrants, le Parti libéral a traditionnellement bénéficié de l'appui des minorités ethniques.

en Grande-Bretagne (Forrest, 1988; Anwar, 1988) la tendance observée au Canada chez les minorités ethniques d'arrêter leur choix sur des partis établis.

Dans son étude du comportement de l'électorat juif dans les élections provinciales au Québec de 1927 à 1939, Jedwab (1986) montre comment le vote en bloc des électeurs juifs de Montréal a mené à l'élection du premier candidat conservateur juif dans l'élection provinciale de 1938. L'auteur conclut que dans cette élection provinciale, le désir de la minorité d'avoir un porte-parole juif a transcendé toutes les autres considérations politiques (p. 7).

Dans d'autres élections provinciales toutefois, des tendances différentes ont joué lors du scrutin, de telle manière que le vote juif s'est scindé en partie selon les classes sociales et en partie entre les membres nouveaux et les membres plus établis de la communauté.

Dans une veine similaire, l'étude de Wood (1981) sur les stratégies électorales des immigrants sud-asiatiques dans Vancouver South montre qu'une minorité ethnique peut appuyer un parti fédéral, comme les libéraux, dont les politiques en matière d'immigration leur ont permis de venir au Canada, mais qu'un tel appui est instable. Ainsi, tandis que dans l'élection fédérale de 1974, presque 62 p. 100 des répondants sud-asiatiques (surtout d'origine Sikh) ont dit dans un sondage (effectué auprès d'un échantillon non représentatif) avoir voté pour les libéraux, l'élection fédérale de 1979 s'est soldée par la division du vote entre les libéraux, les progressistes conservateurs et les néo-démocrates. Dans les deux élections, on a relevé une disparité entre le vote des électeurs sud-asiatiques et des autres électeurs. L'auteur laisse entendre que le morcellement du vote dans cette communauté peut s'expliquer en partie du point de vue de la division des classes : comme l'appui que le NPD s'est gagné chez les travailleurs spécialisés et non spécialisés et la croissance de l'appui que les conservateurs ont reçu de la classe en plein essor des professionnels et des gens d'affaires provenant des Indes orientales (p. 198).

Wood s'est aussi intéressé aux stratégies électorales des Sud-Asiatiques dans les élections provinciales. Aux élections de 1979 en Colombie-Britannique, ces derniers ont donné leur appui au NPD et réussi à faire accepter un candidat sud-asiatique. L'élection de candidats créditistes dans Vancouver South montre que la stratégie de cette communauté, consistant à tenter de maximiser son poids en regroupant son appui derrière un parti, est risquée (p. 198). Un élément important de cette recherche, qui concorde avec les recherches de Black (1982, 1987) et de Chui et coll. (1991) sur la participation électorale des immigrants, est la constatation que fait Wood selon laquelle les Sud-Asiatiques n'étaient pas plus indifférents à la politique électorale de la société dominante, ni plus aliénés, que les autres électeurs (p. 198). Cette constatation est d'autant plus remarquable compte tenu des antécédents de racisme en Colombie-Britannique envers les Sud-Asiatiques, de l'absence de liens traditionnels avec un système politique presque exclusivement blanc et du poids politique historiquement limité des communautés asiatiques en Colombie-Britannique.

3. Participation à l'élite politique et représentation

Un certain nombre d'études récentes ont porté sur la représentation des minorités ethniques, et en particulier des minorités visibles, parmi les candidats et les titulaires de charge publique au niveau municipal, provincial et fédéral. Les auteurs de ces études reconnaissent en général les relations complexes qui existent entre la représentation *statistique* ou numérique et la représentation *significative* (Abu-Laban, 1997, p. 87; Black et Lakhani, 1997, p. 14; Stasiulis et Abu-Laban, 1991, p. 5, 10-11).

En général, c'est au niveau municipal que l'accès de membres de groupes historiquement marginalisés à une charge publique a été le plus grand. Cela s'explique par le fait que les dépenses engagées par les candidats ont tendance à être inférieures et que l'obstacle que constituent les structures des partis politiques est moins important. En conséquence, plusieurs villes de l'Ouest ont élu des maires d'origine ukrainienne, tandis que Toronto a eu deux maires d'origine juive à la fin des années 1950 et au début des années 1960 (Burnet et Palmer, 1988, p. 175). Dans quelques villes toutefois, comme Vancouver, Winnipeg et Montréal, les minorités ethniques et raciales ont fait face à des groupes de pression et à des partis politiques hostiles au niveau local, à des situations d'exclusion des minorités et à la ténacité des stéréotypes négatifs dénigrant les minorités visibles et les communautés d'immigrants récents. Ainsi, Abu-Laban (1997a, p. 85) signale que le premier conseiller canadien chinois à Vancouver n'a été élu qu'en 1981, un fait remarquable compte tenu des racines très profondes de la communauté chinoise à Vancouver (p. 86). À l'élection municipale de 1993, deux sièges seulement sur dix au conseil de ville de Vancouver ont été remportés par des personnes appartenant à une minorité visible (ibid.).

Roman March a été l'un des premiers à s'intéresser à l'origine ethnique des membres élus à la Chambre des communes du Canada, pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission royale, 1970). March, dont les méthodes de classification de l'origine ethnique ne sont pas claires (Black et Lakhani, 1997, note 16), a constaté qu'entre 1867 et 1964, il n'y a eu que 97 députés d'origine non britannique et non française. Parmi les communautés minoritaires, les Allemands et, dans une moindre mesure, les Ukrainiens et les Juifs, comptent le plus grand nombre de députés.

D'autres communautés, en particulier des minorités visibles, ont eu une représentation plus faible ou négligeable à l'assemblée législative fédérale. En fait, il est frappant que, depuis la Confédération jusqu'au milieu des années 1960, les communautés non britanniques et non francophones sont de plus en plus *sous*-représentées dans la Chambre des communes proportionnellement à leur présence croissante dans la population canadienne (Manzer, 1974, p. 251).

Dans les élections fédérales récentes, la représentation statistique des minorités culturelles et visibles s'est améliorée. Pelletier (1991, p. 129) dit que la représentation des minorités ethniques a augmenté de façon nette et continue de 9,4 p. 100 en 1965 à 16,3 p. 100 en 1988. L'augmentation est surtout attribuable à une participation accrue d'Européens et elle est beaucoup plus faible pour les minorités visibles. La

représentation variait de 0,8 p. 100 en 1968 à 2 p. 100 en 1988 (ibid.). Les députés appartenant à une minorité culturelle étaient presque exclusivement des hommes pendant cette période (114 sur 120). Du point de vue régional, la plupart des députés appartenant à une minorité ethnique ont été élus en Ontario (40 p. 100), puis en Alberta (13,3 p. 100), au Québec et en Colombie-Britannique (11,7 p. 100 chacun), en Saskatchewan et au Manitoba (10,8 p. 100 chacun). Pendant la même période, un seul membre d'une minorité ethnique a été élu dans les Maritimes, comme dans les Territoires (ibid., p. 130-131).

Dans leur étude méticuleuse de la représentation numérique des minorités dans la 35e législature, Black et Lakhani (1997) illustrent les percées que les minorités ethniques ont faites dans la Chambre des communes. Une grande constatation de leur étude, qui se fonde sur une analyse des biographies et des noms de famille des députés ainsi que sur un sondage mené auprès de ces derniers, montre que la présence des minorités dans la Chambre des communes en 1953 correspondait presque au poids démographique des minorités non britanniques et non francophones dans la population générale. Ainsi, même si le nombre de députés d'origine britannique seulement et francophone seulement excédait leur proportion dans la population générale, le pourcentage des députés dont l'origine les situait nettement *à l'extérieur* des deux groupes majoritaires et de la communauté autochtone (24,7 p. 100) concordait assez bien avec leur proportion dans la population générale (27 p. 100).

Par contraste, les membres des minorités visibles demeuraient carrément sous-représentés par rapport à leur poids démographique. En 1993, seulement 13 députés, soit 4,4 p. 100 de tous les députés, faisaient partie d'une minorité visible, comparativement à 9,4 p. 100 de la population générale (le chiffre fourni par Statistique Canada pour 1991).

En ce qui concerne les partis, 12 des 13 députés appartenant à une minorité visible, 51 des 71 députés appartenant à un groupe minoritaire et les 21 députés d'origine sud-européenne (surtout d'origine italienne) ont été élus sous la bannière libérale. Six des neuf députés néo-démocrates étaient d'origine minoritaire ou mixte (majorité-minorité). Le Parti réformiste a fait élire 15 députés, sur 52, qui proviennent surtout des communautés d'Europe du Nord et de l'Est. Le Bloc Québécois se distingue comme parti comptant presque exclusivement des députés d'ascendance française (53 députés sur 54).

Du point de vue régional, les minorités sont faiblement représentées parmi les députés du Québec et en particulier de l'Atlantique; les députés originaires de l'Europe du Nord et de l'Est étaient concentrés dans les Prairies; et les députés appartenant à une minorité visible étaient fortement concentrés en Ontario (Toronto) et en Colombie-Britannique (Vancouver) (Black et Lakhani, 1997, p. 20-21). Dans des analyses distinctes, Black (1997a, 1997b) s'est penché sur le nombre remarquable de femmes élues en 1993 qui appartiennent à un groupe minoritaire : des 53 femmes élues députés, 33 avaient une ascendance majoritaire, 8 étaient d'origine mixte majoritaire-minoritaire, 11 avaient des origines exclusivement minoritaires (y compris 2 femmes appartenant à une minorité visible) et une était d'origine autochtone (Black et Lakhani,

1997, p. 21). Comme leur nombre (19) représentait 6 p. 100 de tous les députés, les femmes appartenant à une minorité visible demeuraient toutefois nettement sous-représentées dans la 35e législature (Black, 1997b, p. 20).

Aucune étude similaire n'a encore été effectuée sur la représentation numérique des minorités dans la 36e législature, la plus récente. Le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), établi à Montréal, a toutefois compilé des données sur les 16 membres de minorités visibles qui ont été élus à la Chambre des communes en 1997. La plupart de ces députés (10) sont des libéraux, 5 sont des réformistes et le dernier est néo-démocrate. D'autres données laissent croire que le CRARR peut avoir sous-estimé le nombre de députés appartenant à une minorité visible, qui est plus probablement 18.

Si l'on se fonde sur ce dernier chiffre, on compte 6,1 p. 100 de députés appartenant à une minorité visible, contre 9,4 p. 100 de la population générale, une augmentation remarquable par rapport à 1993. La nomination d'Herb Dhaliwal, un Indo-Canadien, comme ministre du Revenu national, a aussi augmenté la représentation des minorités non blanches au sein du Cabinet fédéral, si l'on prend en considération les trois secrétaires d'État qui font partie de minorités visibles et de la communauté autochtone : l'honorable Elthel Blondin-Andrew (Enfance et Jeunesse), l'honorable Raymond Chan (Asie-Pacifique) et l'honorable Hedy Fry (Multiculturalisme et Condition féminine) (CRARR, 1997). Le CRARR note aussi une autre caractéristique de la 36e législature, soit l'absence de député appartenant à une minorité visible au sein du Bloc Québécois et du caucus considérablement réduit du Parti progressiste conservateur.

L'augmentation substantielle de la représentation des minorités ethniques et visibles chez les députés, qu'on observe dans les élections fédérales de 1993 et de 1997, constitue une accélération de tendances qui remontent au milieu des années 1980. Stasiulis et Abu-Laban (1990; 1991) ont analysé la mobilisation des minorités ethnoculturelles et visibles avant les élections fédérales de 1984 et de 1988, qui a suscité beaucoup d'attention de la part des médias, en particulier pour ce qui concerne les luttes pour la nomination libérale dans la région métropolitaine de Toronto et d'autres circonscriptions ontariennes. La pratique qui consiste à regrouper des blocs de votes ethniques pour des candidats rivaux (le plus souvent d'origine britannique) a une longue histoire à Toronto, où l'on trouve de nombreux quartiers ethniques. Dans l'élection de 1984 et en particulier dans l'élection de 1988, la nouveauté tenait au fait que des candidats appartenant à des minorités ethniques, surtout visibles et sud-européennes, menaient une lutte énergique pour remporter la mise en candidature et l'élection, tout particulièrement au sein du Parti libéral. On a aussi observé cette stratégie, destinée à faire des percées dans l'élite politique nationale, dans certaines circonscriptions à l'extérieur de l'Ontario, comme à Vancouver, à Calgary et dans la région de Montréal, où les Italiens représentent une proportion non négligeable de la population dans certaines circonscriptions. On a aussi signalé la mobilisation des communautés ethniques dans le processus de mise en candidature à Winnipeg, où la loyauté des minorités ethniques est depuis longtemps un enjeu en politique provinciale

(Stasiulis et Abu-Laban, 1990, p. 589; Wiseman et Taylor, 1974, 1979, 1982; Taylor et Wiseman, 1997).

Dans l'étude menée pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Stasiulis et Abu-Laban (1991) ont utilisé des entrevues effectuées auprès de députés, de candidats non élus et de dirigeants de partis politiques appartenant tous à une minorité afin de déterminer les obstacles à la participation des minorités ethniques et visibles aux instances supérieures de la politique électorale. Dans cette étude, on a isolé la priorité dont jouissent les députés sortants comme obstacle structurel important qui nuit à la mise en candidature de membres de minorités ethniques en décourageant le placement de tels candidats dans des circonscriptions sûres ou pouvant être remportées (p. 64-65; voir aussi Pelletier, 1991). D'autres obstacles comprennent les réseaux conventionnels de recrutement des activistes, qui reposent largement sur des réseaux ethniques/raciaux personnels; les obstacles financiers que rencontrent les immigrants les plus récents, ceux qui sont victimes de discrimination et qui sont concentrés dans des emplois à faible revenu; et les obstacles culturels, comme le cadre biculturel au sein du système des partis canadien, qui font en sorte qu'on accorde beaucoup moins d'importance aux problèmes de représentation des « autres ».

On accuse aussi abondamment les médias d'avoir exacerbé le problème complexe de la représentation politique des minorités ethniques en se concentrant presque exclusivement sur les aspects sensationnalistes des mécanismes de mise en candidature et de sélection des délégués. Comme les auteurs le soulignent, certains aspects des mécanismes de mise en candidature – comme la « manipulation » de réunions de mise en candidature en s'assurant la présence de membres « instantanés » du parti ou la « prise de contrôle » d'associations de circonscriptions qui sont devenues le discours habituel des journalistes politiques à la fin des années 1980 – ont été imputés à tort à des minorités ethniques et visibles plutôt qu'à des caractéristiques traditionnelles de la politique partisane (Stasiulis et Abu-Laban, 1991, p. 24 et 70-71).

Stasiulis et Abu-Laban (1991) ont aussi examiné les mesures d'action positive que les trois grands partis fédéraux de l'époque (libéral, progressiste conservateur et néo-démocrate) ont prises en vue d'encourager la participation des minorités au sein de l'organisation et du processus décisionnel de leur parti. Les trois partis différaient quant à leur position sur l'action affirmative et il y avait aussi des différences importantes aux niveaux provincial et fédéral de l'organisation des partis.

Le NPD possédait la politique d'action positive la plus étendue pour les minorités visibles et culturelles; les libéraux avaient créé une structure de « satellites ethniques » au niveau provincial en Ontario, mais les députés de la minorité libérale s'opposaient à des mesures officielles d'action positive au niveau fédéral; les conservateurs avaient créé un comité consultatif multiculturel afin d'aider les circonscriptions de l'Ontario à recruter des candidats appartenant à une minorité ethnique dans des circonscriptions à forte concentration ethnique.

L'entrée et l'augmentation récentes des minorités ethniques et en particulier des minorités visibles dans les rangs des députés du Parti réformiste laissent carrément croire que la relation qui existe entre la représentation *significative* (par exemple, politique du parti sur les préoccupations des minorités ethniques et visibles) et *numérique* de ces communautés est complexe. C'est bien connu que le Parti réformiste prend des positions qui vont à l'encontre d'une politique favorisant le multiculturalisme et privilégie une politique restrictive en matière d'immigration et une position « daltonnienne » face aux questions d'égalité qui nie l'exclusion historique des minorités et la réalité contemporaine du racisme dans la société canadienne. Il faut placer le rejet du multiculturalisme par les députés réformistes appartenant à une minorité visible dans le contexte plus général des attaques contre la politique sur le multiculturalisme de la part de ceux qui favorisent des mesures anti-racistes plus énergiques et de ceux qui épousent des sentiments racistes et anti-immigrants.

De nombreux députés libéraux appartenant à une minorité ethnique se sont catégoriquement opposés à la politique du multiculturalisme qui aurait pour effet, selon eux, de créer des ghettos (Abu-Laban et Stasiulis, 1992). Comme Black et Lakhani (1997, p. 21) l'écrivent, il est difficile de croire que les députés appartenant à une minorité visible ou ethnique du caucus réformiste approchent le monde de la politique en s'appuyant sur une quelconque promotion de leurs propres origines ancestrales. Les nouveaux députés réformistes appartenant à une minorité visible, qui sont arrivés à Ottawa avec une solide expérience du monde des affaires, sont plus susceptibles de s'être identifiés, du point de vue des classes sociales, avec les programmes financiers et économiques néo-libéraux du Parti réformiste et avec une politique d'immigration qui favorise les « immigrants investisseurs ». Ils ne se sont donc pas laissés démonter par l'image « toute blanche » du parti (Simpson, 1977, p. A22).

Le commentaire ironique de Black et Lakhani (ibid., p. 24, note 41) selon lequel le fait que la disparition du programme axé sur les minorités soit survenue en même temps que le Parlement assistait à l'entrée d'un nombre record de députés appartenant à un groupe minoritaire semble indiquer que d'autres études sont nécessaires pour démêler les liens complexes qui existent entre la représentation numérique et la représentation significative.

4. État actuel de la recherche : Lacunes et partis pris

En général, on note au Canada une pénurie de recherches portant explicitement sur le vécu d'immigrants et de membres de minorités culturelles dans la politique électorale et dans le processus politique à divers niveaux de gouvernement. Dans un pays où l'immigration joue depuis toujours un grand rôle, où elle fournit une part comparativement importante de la population et où elle a considérablement modifié la composition raciale et ethnique des centres urbains en particulier, cette négligence est aggravée par l'attention (au mieux) inégale portée aux questions relatives à la race, à l'origine ethnique et à l'immigration par les chercheurs en science politique, la discipline même qui se consacre à l'étude de la participation politique (Abu-Laban, 1997b, Taylor, 1996). Sauf quelques rares exceptions, les chercheurs canadiens ont eu tendance à envisager la « politique ethnique » au Canada presque exclusivement sous l'angle des

relations « francophones-anglophones » et à accorder depuis quelques années plus d'intérêt à la politique relative aux Premières Nations. La participation des immigrants et des minorités ethnoculturelles/raciales à la politique canadienne n'a donc fait l'objet que de peu de travaux empiriques et théoriques, qui ont débouché en grande partie sur des conclusions provisoires, contestées et extrêmement fragmentaires.

Comme Peter Il (1996, p. 33) l'a fait remarquer au sujet de la recherche s'intéressant de façon plus générale à l'immigration, la plupart des études sur la participation politique des immigrants et des minorités ethniques adoptent implicitement comme étalon le comportement des Canadiens de naissance ou des Canadiens faisant partie de la communauté ethnique dominante pour jauger la performance politique des immigrants et des minorités. Les résultats empiriques donnent à penser que si les nouveaux immigrants sont moins susceptibles de participer immédiatement à la politique canadienne, les taux de participation des immigrants rejoignent avec le temps les taux de participation des non-immigrants.

De plus, comme Chui et coll. (1991) l'indiquent, les Canadiens qui grandissent dans des ménages immigrants sont plus motivés à participer que les Canadiens de troisième et quatrième générations. Le fait que l'opinion des spécialistes soit divisée sur la question de savoir si les Canadiens en général sont plutôt politiquement actifs ou s'ils ressemblent plus à des « spectateurs » politiques comparativement aux habitants d'autres pays démocratiques montre bien qu'il est urgent de réévaluer l'hypothèse selon laquelle le comportement politique des non-immigrants ou des Canadiens appartenant à la communauté ethnique/raciale dominante constitue l'idéal normatif.

On a fait d'importantes percées pour décrire de façon plus précise la représentation numérique des minorités ethniques et visibles, en particulier dans la Chambre des communes. On relève des lacunes semblables dans l'étude systématique de la représentation des minorités dans d'autres niveaux de gouvernement, y compris les conseils municipaux et les assemblées législatives provinciales et territoriales (voir Balthazar, 1996, p. 89 pour le Québec). Au niveau fédéral, de façon générale, les communautés d'origine non britannique et non francophone sont relativement bien représentées, tandis que les minorités visibles demeurent sous-représentées. L'attention positive de moins en moins grande qu'on accorde au sein du Parlement à des enjeux politiques qui intéressent traditionnellement les minorités visibles et les communautés d'immigrants, comme l'immigration, l'équité en matière d'emploi et le multiculturalisme, fait penser qu'il faut poursuivre l'étude plus approfondie des mécanismes faisant obstacle à la représentation significative des minorités (Black et Lakhani, 1997, p. 24).

Même si l'on dit parfois dans les études sur la participation politique que l'origine ethnique et la race sont des constructions de l'esprit propres à une société, ces aspects de l'identité, de la culture, des collectivités et des institutions politiques sont rarement définis de façon opérationnelle et on les traite comme des variables discrètes ou des « choses » en elles-mêmes que nous rencontrons (Taylor, 1996, p. 884), en particulier chez les « autres » et non au sein du « courant dominant ». Dans des études récentes (Black et Lakhani, 1997), on a tenté d'inclure des données sur les Canadiens d'origine

mixte. Toutefois, la plupart des études sur la participation politique font abstraction des répercussions politiques de la présence d'identités hybrides chez un nombre croissant de Canadiens qui sont le produit d'ascendance mixte « majorité/minorité » et « pays industrialisé/Tiers-Monde ».

Depuis vingt-cinq ans, les immigrants sont plus susceptibles de provenir de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, des Caraïbes, de l'Afrique, du Moyen-Orient, du Pacifique, et en particulier de l'Asie, que des pays européens. De plus, on trouve maintenant une immense diversité entre les communautés et au sein même de ces communautés sur des variables comme les antécédents de migration et d'établissement, la composition des générations, la situation socioéconomique, la maîtrise des langues officielles et, comparativement aux populations britanniques et françaises de race blanche, le caractère distinctif de la race et de la culture. Cette diversité complique les généralisations sur la participation politique des immigrants et des minorités ethnoculturelles et dénote la nécessité d'adopter des stratégies plus nuancées pour mener des recherches sur cette question.

De même, la recherche sur la participation politique des immigrants n'a pas pris en considération les répercussions politiques de la circularité des mouvements démographiques qui passent par les grandes villes du Canada. Nous parlons ici des élites économiques transnationales qui entrent au Canada dans le cadre de régimes d'immigration d'entrepreneurs et de différentes catégories de travailleurs du secteur tertiaire canadien qui détiennent un permis de travail temporaire. Quelques-uns de ces migrants participent à la vie publique dans leur pays d'origine et dans leur nouvelle terre d'accueil. Ils deviennent ainsi des médiateurs politiques, économiques et culturels compétents pour leur communauté. Compte tenu de ces phénomènes politiques, il faut revoir les catégories conventionnelles employées dans la recherche sur l'immigration, comme le concept de « société d'accueil ».

La recherche sur la participation politique a tendance à mettre l'accent sur des caractéristiques individuelles et le comportement d'immigrants et de membres de minorités ethniques. Cette orientation individuelle, en accord avec l'approche scientifique et empirique à la politique nord-américaine, n'a pas bien tenu compte des dimensions collectives de la migration, de l'établissement et des mécanismes communautaires.

Des renseignements anecdotiques donnent à penser que quelques membres de minorités visibles et ethnoculturelles ont utilisé l'expérience qu'ils ont acquise en travaillant dans la communauté immigrante et minoritaire pour se bâtir des assises politiques[6]. Les liens qui existent entre l'activisme politique au sein d'une communauté minoritaire (y compris axé sur le pays d'origine) et la participation à la politique électorale ne sont pas que des phénomènes individuels, ils sont aussi révélateurs des

---

[6] Ainsi, Agnew (1996, p. 162) note que Winnie Ng, une activiste qui s'intéresse aux problèmes des femmes immigrantes, a été choisie comme candidate pour le Nouveau parti démocratique fédéral.

stratégies collectives employées par diverses communautés (Wihtol de Wenden, 1995).

L'étude de la participation politique des immigrants et des membres de minorités ethnoculturelles et visibles doit reconnaître leur nature diversifiée du point de vue social, économique, culturel et même juridique. La sous-représentation frappante des minorités ethniques, et en particulier des femmes appartenant à une minorité visible, laisse croire que d'autres études sont nécessaires sur l'importance du sexe dans la participation politique des minorités ethniques/raciales (et sur les aspects raciaux de l'activité politique des femmes). En outre, plusieurs chercheurs ont montré pourquoi la catégorie « minorité visible » ne veut rien dire d'un point de vue sociologique, en ce sens que les minorités visibles n'ont rien en commun les unes avec les autres, sauf leur visibilité face à la majorité (Synnott et Howes, 1996, p. 145). Pourtant, les hypothèses individualistes employées dans l'étude de la politique au Canada ont fait obstacle à une interprétation plus nuancée et diversifiée de la participation des minorités à la vie politique.

En mettant l'accent sur les caractéristiques individuelles des minorités ethnoculturelles, on oublie aussi de prendre en considération les barrières structurelles et culturelles dressées au sein des partis politiques, des institutions législatives et d'autres institutions sociales. D'autres recherches sont nécessaires pour déterminer les mécanismes qui existent au sein de ces institutions – et les discours qui s'y rattachent – et qui continuent de privilégier les groupes dominants d'un point de vue historique et d'établir une discrimination envers des minorités visibles et ethniques.

Même si la politique canadienne qui octroie la citoyenneté aux immigrants admis après trois ans a été qualifiée de « généreuse » (Pelletier, 1991, p. 110), le fait que certaines communautés d'immigrants (comme les réfugiés somaliens et afghans ou les travailleurs domestiques étrangers qui entrent au Canada en vertu du Programme concernant les aides familiaux résidants) doivent attendre beaucoup plus longtemps a une incidence importante sur leur participation à la vie politique canadienne. Ces communautés, et d'autres communautés des Caraïbes, de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, sont souvent présentées dans la presse de manière à les criminaliser ou à qualifier leur présence au Canada d'illégitime.

En ce sens, la recherche sur la participation à la vie politique doit s'inspirer de la somme croissante d'études multidisciplinaires qui ont cherché à comprendre les nouvelles formes de racisme et de discrimination. La recherche doit aussi porter sur les subjectivités politiques et les programmes des communautés minoritaires et immigrantes par rapport au programme nationaliste d'autres communautés (Québécois francophones, Premières Nations) qui se sont définies elles-mêmes comme opprimées ou politiquement marginalisées. La recherche doit aussi s'inscrire dans un contexte permettant de fonder les constatations sur les subjectivités politiques et le comportement d'immigrants et de membres de minorités ethnoculturelles/visibles sur une interprétation plus large de la subjectivité politique idéaltypique changeante

attendue des citoyens dans les démocraties libérales, laquelle a été forgée par l'intégration de l'économie « post-fordiste » et de l'État dans la définition[7].

Enfin, des analyses comparatives du Canada et d'autres pays amélioreraient grandement la compréhension de l'intégration politique de divers groupes d'immigrants et de minorités ethnoculturelles et visibles au Canada. Yasmeen Abu-Laban (1997b) a entrepris un examen des similitudes et des différences de la participation à la vie politique des immigrants et des immigrantes au Canada, aux États-Unis et dans des pays d'Europe de l'Ouest, d'après la documentation disponible. Il faut plus d'études empiriques, comparatives et interdisciplinaires mieux étayées par des discussions théoriques. Cette recherche doit être rigoureuse tout en permettant l'utilisation de méthodes qualitatives et quantitatives suffisamment souples pour saisir l'éventail des activités politiques auxquelles les minorités participent. Les recherches futures devraient aussi porter sur l'influence bidirectionnelle de l'action politique des immigrants et des minorités, d'une part, et des institutions publiques et sociales, d'autre part (voir Ireland, 1994; Miller, 1981).

Les études disponibles ont gravement restreint la compréhension de la participation des minorités à la vie politique en adoptant une définition de cette participation qui se limite à la politique électorale et la politique officielle de l'État. Comme les immigrants et les membres des minorités participent à de nombreuses autres formes d'activité politique, il pourrait être profitable d'examiner pourquoi ils choisissent d'emprunter ces autres avenues.

---

7 Nous avons soutenu ailleurs (Stasiulis, 1997, p. 202) que les orientations actuelles de l'intervention de l'État ont fondamentalement modifié la subjectivité idéaltypique attendue des citoyens dans les États démocratiques libéraux. Les gouvernements pressent leurs citoyens de devenir plus disciplinés, infiniment souples et polyvalents, de faire preuve d'un plus grand esprit d'entreprise et de détermination face aux caprices en montagnes russes des cycles commerciaux, du changement technologique et de la restructuration du marché du travail et des institutions publiques, comme les hôpitaux et les écoles. Cette importance qu'on accorde aux libertés et aux responsabilités individuelles décourage aussi la création de solidarités collectives particulières, ou s'y heurte, comme l'affiliation à des syndicats et à des mouvements d'opposition.

Bibliographie

Abu-Laban, Yasmeen (1997a), « Ethnic Politics in a Globalizing Metropolis: The Case of Vancouver », Tim Thomas (éd.), *The Politics of the City: A Canadian Perspective*. Scarborough, Nelson, p. 77-95.

(1997b), « Gender and Immigration: Political Participation in Comparative Perspective », Demande de subvention de recherche présentée au Prairie Centre of Excellence for Research on Immigration and Integration.

Abu-Laban, Yasmeen et Daiva Stasiulis (1992), «Ethnic Pluralism Under Siege : Popular and Partisan Opposition to Multiculturalism », *Canadian Public Policy*, XVIII(4), p. 365-386.

Agnew, Vijay (1996), *Resisting Discrimination: Women from Asia, Africa, and the Caribbean and the Women's Movement in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

Anwar, M. (1986), *Race and Politics: Ethnic Minorities and the British Political System*, London, Tavistock Publications.

Balthazar, Louis (1996), « The Dynamics of Multi-Ethnicity in French-Speaking Quebec: Toward a New Citizenship », Jean Laponce et William Safran (éd.), *Ethnicity and Citizenship: The Canadian Case*, London, Frank Cass, p. 82-106 .

Black, Jerome H. (1997a), « Minority Women as Parliamentary Candidates: The Case of the 1993 Canadian Election », communication présentée à la réunion générale annuelle de l'Association canadienne de science politique, St. John's, Terre-Neuve, juin.

(1997b), « Minority Women in the 35th Parliament », *Canadian Parliamentary Review*, printemps, p. 17-22.

(1991), « Ethnic minorities and mass politics in Canada: Some observations in the Toronto setting », *International Journal of Canadian Studies* 3 (printemps), p. 129-151.

(1987), « The Practice of Politics in Two Settings: Political Transferability Among Recent Immigrants to Canada », *Canadian Journal of Political Science*, XX:4 (décembre), p. 731-753.

Black, Jerome H. et Aleem S. Lakhani (1997), « Ethnoracial Diversity in the House of Commons: An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament », *Canadian Ethnic Studies*, novembre, p. 13-33.

Brodie, Janine et Jane Jenson (1989), « Piercing the Smokescreen: Brokerage Parties and Class Politics », A.G. Gagnon et A.B. Tanguay (éd.), *Canadian Parties in Transition*, Scarborough, Nelson, p. 24-44.

(1988), *Crisis, Challenge and Change: Party and Class in Canada Revisited*, Ottawa, Carleton University Press.

Burnet, Jean et Howard Palmer (1988), *Coming Canadians: An Introduction to a History of Canada's Peoples*, Toronto, McClelland and Stewart.

Centre de recherche-action sur les relations raciales (1997), « Communiqué: The Federal Cabinet: One Minister and Three Secretaries of State From Visible Minorities and Aboriginal Communities », Montréal, 12 juin.

Chui, Tina W.L., James Curtis et Ronald D. Lambert (1991), « Immigrant background and political participation: examining generational patterns », *Cahiers canadiens de sociologie*, 16(4), p. 375-397.

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1970) *Rapport*, Livre 4, Ottawa : Imprimeur de la Reine.

Crewe, I. (1983), « Representation and the Ethnic Minorities in Britain », Nathan Glazer et Ken Young (éd.), *Ethnic Pluralism and Public Policy*, London, Heinemann Educational Books.

Forrest, James (1988), « Social status, urbanisation and the ethnic dimension of voting behaviour in Australia », *Ethnic and Racial Studies*, vol.11, n° 4, p. 489-505.

Ireland, Patrick R. (1994), *The Policy Challenge of Ethnic Diversity: Immigrant Politics in France and Switzerland*, Cambridge, Harvard University Press.

Jedwab, Jack (1986), « Uniting Uptowners *Canadian Ethnic Studies*, and Downtowners: The Jewish Electorate and Quebec Provincial Politics 1927-39 », *Canadian Ethnic Studies*, XVIII, 2, p. 7-19.

Kymlicka, Will (1997), « Immigrants, Multiculturalism and Canadian Citizenship », communication préparée en vue de la Conférence sur la diversité culturelle et la citoyenneté canadienne, Ottawa, février 1997.

Laponce, J.A. (1994), « Ethnicity and Voting Studies in Canada: Primary and Secondary Sources 1970-1991 », J.W. Berry et J.A. Laponce (éd.), *Ethnicity and Culture in Canada: The Research Landscape*, Toronto, University of Toronto Press p. 179-202.

Li, Peter (1996) « Literature Review on Immigration: Sociological Perspectives », préparé pour la Division de la politique stratégique, de la planification et de la recherche et le Projet Metropolis, Citoyenneté et Immigration Canada, mai.

Manzer, Roman (1974), *Canada: A Socio-Political Report*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd.

Miller, Mark (1981), *Foreign Workers in Western Europe: An Emerging Political Force*, New York, Praeger.

Mishler, William et Harold D. Clarke (1995), « Political Participation in Canada », Michael S. Whittington et Glen Williams (éd.), *Canadian Politics in the 1990s*, Toronto, Nelson, p. 129.

Reitz, Jeffrey G. (1980), *The Survival of Ethnic Groups*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd.

Richmond, Anthony H. et John Goldlust (1977), *Family and Social Integration of Immigrants in Toronto*, Toronto, Ethnic Research Programme, York University.

Roy, Patricia (1981), « Citizens Without Votes: East Asians in British Columbia, 1872-1947 », J. Dahlie et T. Fernando (éd.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Toronto, Methuen, p. 151-171.

Simard, Carolle, avec le concours de Sylvie Bélanger, Nathalie Lavoie, Anne-Lise Polo et Serge Turmel (1991), « Les minorités visibles et le système politique canadien », Kathy Megyery (éd.) *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : la question de l'accessibilité*, vol. 7 de la collection d'études, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press p. 161-261.

Simpson, Jeffrey (1997), « Reform's visible-minority members support its line on equality », *Citizen*, Ottawa, 2 octobre, p. A22.

Stasiulis, Daiva (1997), « International migration, rights, and the decline of actually existing liberal democracy », *New Community*, 23(2), p. 197-214.

(1994), « "Deep Diversity": Race and Ethnicity in Canadian Politics », Michael S. Whittington et Glen Williams (éd.), *Canadian Politics in the 1990s*, Toronto, Nelson, p. 181-217.

Stasiulis, Daiva et Yasmeen Abu-Laban (1991) « Partis et partis pris – La représentation des groupes ethniques en politique canadienne », Kathy Megyery (éd.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : la question de l'accessibilité*, vol. 7 de la collection d'études, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, p. 3-99.

Synnott, Anthony et David Howes (1996), « Canada's Visible Minorities: Identity and Representation », Vered Amit-Talai et Caroline Knowles (éd.), *Resituating Identities: The Politics of Race, Ethnicity, Culture*, Peterborough, Broadview Press, p. 137-160.

Taylor, K.W. et N. Wiseman (1977), « Class and Ethnic Voting in Winnipeg: The Case of 1941 », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, p. 174-187.

Wihtol de Wenden, Catherine (1995), « Generational change and political participation in French suburbs », *New Community: European Journal on Migration and Ethnic Relations*, vol. 21, n° 1, p. 69-78.

Wiseman, N. et K.W. Taylor (1982), « Voting in Winnipeg During the Depression », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 19(2), p. 215-336.

(1979), « Class and Ethnic Voting in Winnipeg During the Cold War », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 16(1), p. 60-76.

(1974), « Ethnic vs. Class Voting: The Case of Winnipeg, 1945 », *Canadian Journal of Political Science*, 7(2), p. 314-328.

Wood, John R., (1981), « A Visible Minority Votes: East Indian Electoral Behaviour in the Vancouver South Provincial and Federal Elections of 1979 », J. Dahlie et T. Fernando (éd.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Toronto, Methuen p. 177-201.

Atelier n° 1

La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne

Modérateur : Jean Laponce, University of British Columbia, Université d'Ottawa

Synthèse : France Gagnon, étudiante au doctorat, Université de Montréal

Le débat lors des ateliers a pris la forme, surtout dans la première partie de l'atelier, d'un tour de table. Le premier thème abordé spontanément par les participants a été celui de la définition de la participation politique. Les participants ont ensuite discuté des aspects méthodologiques de la recherche. L'animateur a suggéré en conclusion l'adoption de quelques recommandations pour la recherche, qu'il a présentées sous la forme de commandements.

Définitions

Abordant d'entrée de jeu la question de la définition de la participation politique, les participants ont ensuite dégagé la nécessité d'entreprendre des études sur la façon dont les individus définissent eux-mêmes leur participation politique. Insistant sur l'importance de recherches sur les caractéristiques des immigrants et sur les programmes et les politiques qui influencent la participation politique, ils ont noté à cet effet une absence de portraits à long terme des immigrants et de données comparatives en matière de recherche.

De nombreuses interventions ont porté sur la question d'une définition élargie de la participation politique suite à la présentation de Daiva Stasiulis. On a recommandé d'élargir la définition de la participation politique pour inclure, d'une part, la participation sociale et, d'autre part, la non-participation qui constitue aussi, ont fait remarquer plusieurs participants, une forme de participation politique. En effet, pour parvenir à une définition juste de la participation politique, il faut s'attarder également sur ce que constitue la non-participation civique, sociale et politique. La résistance des citoyens à participer doit donc être évaluée au même titre que leur volonté de participer à la vie collective.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'examiner et de prendre en compte les différents styles de participation, la qualité de la participation ainsi que les impacts qui en découlent.

Sur l'impact de la participation, un intervenant a fait remarquer l'importance de noter la différence entre participation statistique et participation qualitative. La question de la signification symbolique de la participation, à savoir l'élection des représentants et

celle de déterminer si cette élection aura un impact sur les politiques, sont deux questions différentes qui ne sont pas nécessairement reliées.

La qualité de la participation doit également être examinée. En effet, la participation à des institutions contrôlées par une minorité ne servira pas nécessairement, a-t-on souligné, les intérêts de la majorité des citoyens. Est-ce qu'un tel type de participation est promu afin de contrôler le public ou est-ce véritablement un instrument destiné à remettre le pouvoir entre les mains du peuple? Est-ce que participer équivaut à participer au pouvoir politique?

Les participants se sont également interrogés sur les acteurs qui définissent le programme de participation. Qui est en position de pouvoir? Ils ont souligné que la participation est fréquemment orchestrée autour des élites.

Sur les différents styles de participation, un intervenant représentant une communauté ethnoculturelle particulière a mis en valeur les différents types de participation politique en dégageant les liens complexes entre les communautés ethnoculturelles et la participation politique. Par exemple, lors de son arrivée à Montréal, un immigrant entre habituellement en contact avec sa communauté d'origine. Il lui transmettra ses commentaires sur son accueil et son intégration à Montréal. Les représentants de cette communauté pourront ensuite en faire part aux différents organismes gouvernementaux concernés.

Les participants à l'atelier ont également insisté sur la nécessité d'identifier les facteurs structurels et politiques qui génèrent la participation des citoyens issus des communautés ethnoculturelles. Par exemple, peut-on noter si un changement de politiques incitera la participation politique? Autour de quels enjeux les immigrants vont-ils se mobiliser? Les participants ont noté à cet égard l'absence de documentation sur les enjeux substantifs qui intéressent les petites communautés.

Certains participants ont ensuite abordé la question de la députation pour recommander de structurer les partis politiques et les conventions afin de pallier à la sous-représentation des membres des communautés culturelles au sein de l'Assemblée nationale et de la fonction publique québécoise (où la cible de 12 p. 100 n'est pas respectée puisque la représentation des membres des communautés ethnoculturelles est de 2 p. 100).

Les participants ont dégagé l'importance d'identifier les barrières à la participation. Comprendre le processus de participation c'est aussi comprendre les obstacles à la participation des immigrants.

Les participants ont rappelé qu'il est essentiel de faire la distinction entre deux visions différentes de la participation : la première qui représente la participation politique comme un indicateur d'intégration sociale et la seconde qui considère la participation comme un indicateur de démocratie.

Méthodologie

Sur l'aspect méthodologique, les participants ont jugé essentiel de s'interroger sur la façon de mesurer le niveau de participation. En effet, la question de l'utilisation d'un groupe de référence pour établir des comparaisons a été soulevée par les représentants d'organismes. Ceux-ci ont fait remarquer le danger d'utiliser le groupe majoritaire comme point de référence.

On a déploré l'absence de données comparatives en matière de participation politique des immigrants (on aimerait, par exemple, avoir des données sur la participation politique des immigrants à l'extérieur du Canada ou des études comparatives entre les pays où le vote est obligatoire et ceux où il ne l'est pas).

L'autre aspect méthodologique problématique qui a été relevé concerne la prise en compte du réseau formel (conseil de quartier) ou informel d'intégration des immigrants pour évaluer la participation ethnique.

Cette question soulève le problème de l'identification des immigrants dans les conseils de quartiers qui sont diversifiés sur le plan ethnique. Les études ne s'occupent pas en général, déplorent les participants, de l'hybridité des identités des citoyens.

Les auteurs d'études sur la participation politique se préoccupent très peu, constatent les participants, de l'installation collective des immigrants. Les conditions de mobilisation des groupes sont importantes à comprendre car elles ont des répercussions au plan de la participation politique et des politiques qui peuvent inciter les immigrants à participer à la vie collective.

Conclusion

L'animateur a suggéré l'adoption des recommandations suivantes pour la recherche :

- aller au-delà du clivage anglais-français;
- ne pas utiliser des catégories agrégées à des niveaux de généralité;
- étudier la participation, non pas au niveau des individus, mais à celui des communautés;
- retenir que ce ne sont pas seulement des facteurs externes qui diminuent la participation électorale, mais aussi la participation interne;
- mener davantage d'études qualitatives : approches holistiques et non seulement des études quantitatives;
- ne pas limiter la participation politique à la participation électorale;
- être attentif au recensement (il peut nous donner un portrait faussé de la situation).

Les participants ont exprimé leur désaccord à l'égard de certaines de ces recommandations :

Certains participants ont insisté sur le fait qu'au Québec, le clivage anglais-français ne peut être négligé. En effet, il a été mis de l'avant par un participant qu'il est essentiel d'étudier le clivage linguistique au Québec et ce, même si au plan méthodologique, la variable allophone statique ne permet pas de tenir compte de la variable intergénérationnelle. Les études, constatent les participants, mettent l'accent sur les langues français-anglais parce que la variable allophone ne donne pas ces nuances. Les participants ont toutefois fait remarquer que, l'affinité linguistique n'équivalant pas à l'affinité d'intérêt, il existe un danger de se fier à des catégories linguistiques dans la recherche.

Les participants se sont attardés sur l'importance de considérer la classe sociale et le sexe comme des critères fondamentaux pour toute recherche sociale. Certains d'entre eux ont fortement insisté pour ajouter cette recommandation à la liste des « commandements ».

La participation du citoyen à la vie civique, sa conscience et sa connaissance de ses droits et devoirs et sa capacité de les exercer

par

James S. Frideres, professeur
Département de sociologie
Université de Calgary

Deuxième conférence nationale Metropolis

Les immigrants et la participation civique :
Questions actuelles de politiques et de recherche

Montréal, novembre 1997

Introduction

Nous examinons ici les écrits récents portant sur les facteurs liés à la participation à la vie civique au Canada et dans d'autres sociétés démocratiques. Au cours de ce travail, nous avons découvert de nombreuses facettes de l'engagement civique, par exemple la participation à la vie civique, la conscience et la connaissance des droits et des devoirs du citoyen et la capacité de les exercer[8]. Ce sujet fait partie intégrante du mandat du programme multiculturel renouvelé, dans lequel on précise que l'un des buts de la politique est d'accroître la capacité et la possibilité d'un particulier de contribuer à façonner l'avenir de sa collectivité et de son pays.

Nous ne comptons pas parler des controverses entourant le « discours de la société civile » qui fait rage depuis les trois dernières décennies. Nous ne passerons donc pas en revue les points qui opposent les défenseurs d'un modèle élitiste de la démocratie aux tenants d'un modèle de démocratie active, ou le « libéralisme axé sur les droits » et le « fouriérisme », ou les défenseurs néoconservateurs d'un marché libre et les défenseurs de l'État providence. Le présent article consiste en un résumé d'écrits récents sur la participation à la vie civique, la conscience et la connaissance des droits et devoirs du citoyen et la capacité de les exercer[9].

Engagement civique

Dans les démocraties occidentales, on pense habituellement qu'il est préférable pour assurer le bon fonctionnement du système démocratique que l'individu soit disposé à jouer un rôle actif dans les rouages du système à titre d'électeur, de participant communautaire, de travailleur, d'activiste et de membre d'un parti politique. On estime que chaque citoyen doit être convaincu qu'il lui incombe d'être un participant actif et informé dans le système démocratique. Au bout du compte, les membres de la société devraient tous être aptes à juger de l'efficacité de divers points de vue et d'épouser la ligne de conduite qui semble la plus sage. Chaque citoyen pourrait ainsi prendre des décisions avisées et la société pourrait fonctionner de façon stable[10].

---

8 L'examen de la documentation a révélé l'existence d'une masse d'écrits portant sur la conscience et la connaissance civiques chez les enfants. Toutefois, nous n'avons pas pris en considération ce type de recherche aux fins de la présente communication.

9 La controverse entourant la participation à la vie civique dans les années 1950 et 1960, tant au Canada qu'aux États-Unis, a engendré beaucoup de recherche et de discussion. Depuis, toutefois, la question a fait l'objet de peu d'études systématiques.

10 Aujourd'hui, la *Charte* n'octroie explicitement que trois droits aux citoyens canadiens : le droit de vote et d'être éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales, la liberté de circulation et d'établissement et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. D'autres droits sont conférés de différentes manières à « tous », à « chacun », à chaque individu ou à n'importe quel membre de la population canadienne. La *Charte* limite aussi le pouvoir des gouvernements d'octroyer des avantages ou d'imposer des restrictions en fonction de la citoyenneté.

L'engagement civique peut se manifester dans plusieurs contextes, dont les plus courants sont les organisations communautaires bénévoles[11]. Ces dernières sont rattachées à une région géographique, ont des champs d'intervention précis, dépendent du bénévolat, constituent une grande source de « capital humain », relèvent d'initiatives locales, sont adaptées aux conditions locales et se concentrent sur des problèmes particuliers auxquels la population locale fait face. Quand elles fonctionnent au meilleur de leurs possibilités, ces organisations transforment des individus isolés en des citoyens publics et contribuent à la stabilité de la société[12]. Sous un angle plus particulier, ces organisations habilitent des individus et des collectivités afin qu'ils acquièrent la maîtrise de leurs affaires.

Avant d'aller plus loin, nous devons éclaircir du point de vue conceptuel l'usage que nous faisons de l'expression « engagement civique » (certains pourraient dire le sens civique). Celui-ci représente la typification de la façon dont nous partageons un espace commun et des ressources et des possibilités communes et dont nous gérons l'interdépendance dans cette « compagnie d'étrangers » que constitue le grand public (Selman, 1991). Il représente un enchevêtrement de rapports humains, passés et futurs; en même temps, il définit des droits et des devoirs[13]. Nous nous intéressons à la façon dont nous gérons cette interdépendance au Canada ainsi qu'au rôle d'individus, agissant isolément ou de concert avec d'autres, en qualité de participant ou de citoyen au sein de ce processus[14].

Nous faisons l'hypothèse que la formation d'un sentiment d'appartenance sert de mécanisme pour stimuler le sain développement du milieu et des personnes qui l'habitent. Nous nous intéressons à la façon dont ce processus fonctionne dans notre système social et politique[15].

---

11 On a mesuré la participation d'après des indicateurs comme les programmes de nettoyage et d'embellissement, les programmes d'amélioration et de rénovation domiciliaires, les projets de construction, la prestation de services (conjointe ou avec un organisme gouvernemental), l'exercice du vote, l'action politique et d'autres formes d'adhésion à des associations bénévoles.

12 En même temps, on sait que le taux de « mortalité » des organisations bénévoles dépasse 50 p. 100 dans la première année d'activité. Bien sûr, cela peut être dû au fait que l'organisation a « réglé » le problème qui lui a donné naissance ou que, voyant la futilité de ses actions, elle dépérit simplement et « meurt ».

13 Des chercheurs ont fait une distinction entre la « qualité de la participation », qui renvoie à son incidence sur des résultats à des niveaux multiples, et sa « portée », qui met l'accent sur la fréquence ou la durée de son apparition.

14 Par « citoyenneté sociale », on entend les droits et les devoirs afférents à la citoyenneté par rapport au bien-être des individus en tant que citoyens, si l'on donne à « bien-être » un sens large afin d'inclure des facteurs comme le travail, l'éducation, la santé et la qualité de vie.

15 L'approche « intrants-extrants » de la théorie des systèmes envisage la politique publique comme la réponse du système politique à des intrants, ou aux forces qui jouent sur le milieu sociétal. D'autres modèles de l'élaboration de politiques comprennent la théorie des groupes d'intérêt, les approches institutionnelles et organisationnelles et le modèle de politique « bureaucratique ». Tous insistent sur l'importance du système politique lui-même. Chaque produit des politiques antérieures devient la matière première des politiques subséquentes.

L'examen de nombreux travaux sur le sujet (tant théoriques qu'empiriques) révèle clairement que l'engagement civique comporte plusieurs facettes et joue à plusieurs niveaux. Par exemple, l'engagement civique peut comprendre des activités aussi terre-à-terre que discuter en famille de la politique publique ou entre pairs des candidats à une élection, ou faire du porte-à-porte pour une organisation de bienfaisance locale. Il peut s'agir de gestes plus visibles, comme donner son appui à un candidat à une charge publique, se porter candidat à une charge publique, participer à un référendum, faire pression sur le gouvernement ou prendre part à des manifestations. Les nombreux niveaux d'engagement peuvent viser l'individu, la famille, la collectivité locale, la région ou la nation.

Enfin, il convient de souligner que le contexte de ces activités est aussi varié. Celles-ci peuvent avoir lieu dans un milieu de travail, un établissement d'enseignement, une collectivité ethnique, une association bénévole, une organisation religieuse ou un autre milieu, ce qui corrobore la croyance selon laquelle l'engagement civique peut être d'ordre laïc (politique, économique) ou religieux. Néanmoins, chaque contexte a une incidence potentielle sur la capacité ou la possibilité de l'individu de participer à l'avenir de sa collectivité ou de son pays.

Nous présenterons d'abord un modèle général qui révèle la nature dynamique de l'engagement civique et la façon dont la modification de facteurs individuels et structurels se répercute sur le degré de participation, de conscience, de connaissance et de capacité. Le modèle révèle aussi le lien synergique qui existe entre l'individu et la structure sociale dans laquelle il fonctionne. Nous examinerons ensuite les variables de l'engagement civique pour tenter de découvrir les facteurs sociaux et structuraux qui y sont liés. Enfin, nous nous tournerons vers la documentation disponible pour relever les similarités et les différences qui existent entre les Canadiens de naissance et les Canadiens d'origine étrangère pour ce qui concerne la participation à la vie civile, la connaissance et la conscience des droits et devoirs du citoyen et la capacité de les exercer.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, nous examinerons d'abord les facteurs qui sont liés à l'engagement civique, puis les études qui se sont intéressées aux conséquences de l'engagement civique.

Pourquoi les gens participent-ils?

La question de l'engagement civique retient l'attention depuis le début du siècle. Des chercheurs en sciences sociales ont soutenu que l'engagement dans la cellule familiale, un club privé, des associations bénévoles et le système politique est une composante essentielle des sociétés stables et harmonieuses, qu'il crée des conditions

propices à une politique démocratique stable[16]. La position adoptée par les Canadiens (en harmonie avec les travaux d'Alexis de Tocqueville) veut que, sans la participation active des citoyens à des institutions égalitaires, il serait parfaitement impossible de préserver le caractère démographique ou la culture politique des institutions sociales et politiques. Étant donné que la société civile moderne s'appuie sur des principes d'égalité et d'inclusion universelle, l'expérience de l'expression de la volonté politique et de la prise de décision collective est essentielle à la reproduction de la démocratie. À ce titre, si les Canadiens veulent continuer de vivre dans une société civile, ils doivent créer des associations sociales qui transcendent les structures de classes, les quartiers et les réseaux d'entraide, autant d'éléments qui fournissent un service collectif et encouragent une société où le civisme est bien vivant.

Depuis deux décennies, un certain nombre de disciplines, comme la sociologie, les sciences politiques et le travail social, proposent des théories et des modèles pour étudier la conscience et la connaissance des droits et devoirs du citoyen, sa capacité de les exercer et sa participation à la vie civile (figure 1). L'hypothèse explicite est que l'engagement civique produit un vaste éventail de bénéfices aux niveaux national, communautaire, interpersonnel et individuel (Wandersman et Florin, 1997). Par exemple, à maintes reprises, des collectivités, des organismes publics ou d'autres organisations se sont tournés vers l'engagement civique pour régler un problème, par exemple la prestation de services en région urbaine, la promotion de la santé, la prévention de la maladie, de la criminalité et de la toxicomanie, la réforme de l'aide sociale, la prestation de services en santé mentale.

Des études récentes laissent croire que la participation à des activités civiques dépend des bénéfices et des coûts personnels rattachés à la participation. D'autres études précisent que, pour être de véritables facteurs de motivation, les bénéfices doivent être « sélectifs » ou « privés », en ce sens qu'ils récompensent clairement les membres pour leur contribution individuelle et ne sont accessibles qu'à ceux qui ont effectivement participé. Dans le cas contraire, ou si vous pouvez obtenir les récompenses ailleurs ou laisser d'autres personnes faire le travail, il est probable que vous ne participerez pas et que vous vous conduirez comme un « parasite ». Les bénéfices sélectifs ne sont pas que matériels, par exemple monétaires. Ils peuvent aussi être d'ordre intellectuel (solidarité), comme l'amitié ou la satisfaction personnelle.

---

[16] Les Canadiens ont privilégié « la paix, l'ordre et le bon gouvernement » plutôt que « la vie, la liberté et la recherche du bonheur », comme nos voisins du Sud. Nous n'avons pas été assez exigeants en appuyant le « bon » gouvernement et nous nous sommes subordonnés à la collectivité. En dernière analyse, notre déférence à l'autorité a favorisé une communauté respectueuse des lois. Toutefois, la notion de citoyenneté doit aller au-delà de l'obéissance à l'autorité. Nous devons participer aux débats démocratiques pour garantir que les lois sont justes et équitables. Ce n'est qu'à cette condition que nous obtiendrons un « bon » gouvernement.

Des études laissent croire aussi que les bénéfices intentionnels, qui découlent des buts suprapersonnels de l'organisation, comprennent des activités comme améliorer la collectivité, remplir son devoir civique et assumer ses responsabilités[17].

Les participants les plus actifs d'organisations bénévoles, par exemple leurs dirigeants, sont motivés surtout par des bénéfices intentionnels, comme travailler à l'amélioration du quartier ou de la collectivité. D'autres ont laissé entendre que le plaisir dérivé de la direction et de l'organisation d'activités ainsi que la gratification personnelle sont des facteurs de motivation de taille. Toutefois, les bénéfices liés à la solidarité sont aussi importants pour ces personnes. On a constaté que les motifs matériels jouaient un rôle relativement minime comme facteur de motivation pour les participants les plus actifs. En général, les motifs intentionnels sont importants pour amorcer la participation tandis que les motifs liés à la solidarité, aux buts et aux gratifications matérielles sont importants pour soutenir la participation. Il existe une corrélation négative entre les coûts et toutes les formes d'engagement (figure 2).

Dans le modèle « coût-récompense », on a relevé trois facteurs qui influent sur la participation à des organisations bénévoles : la perception du milieu, les relations sociales de l'individu de même que le contrôle et le pouvoir qu'il pense exercer dans la collectivité.

1. *Perception du milieu* : L'individu évalue la mesure dans laquelle son milieu (ou un aspect particulier du milieu) est positif ou négatif pour lui-même. Une évaluation négative engendre du stress et de l'excitation, par exemple la crainte de la criminalité, la baisse des valeurs foncières et le retrait social de l'engagement civique. Vue sous cet angle, la perception des problèmes du milieu peut agir comme moteur de l'action puisque, dans bien des cas, des organisations naissent en réaction à la menace ou à la réalité d'une détérioration physique. Des études révèlent l'existence d'une relation non linéaire entre la perception des problèmes du milieu et la participation de l'individu à des organisations bénévoles.

2. *Relations sociales personnelles* : Nous entendons ici les rapports sociaux que la personne entretient avec des voisins, par exemple emprunter, se rendre visite sans cérémonie, s'aider en cas d'urgence. Des études montrent que, lorsque les gens s'engagent dans la collectivité et éprouvent un sentiment d'appartenance, ils ont des rapports plus fréquents avec leurs voisins. En outre, l'existence de réseaux sociaux dans un quartier aide à réglementer la conduite sociale par le mécanisme normatif qu'on appelle le contrôle social informel. Avec l'établissement de normes sociales, les individus ont une idée claire de leurs droits et de leurs devoirs ce qui, en retour, les motive à participer à des activités civiques.

---

[17] Les bénéfices matériels sont des récompenses concrètes, les bénéfices liés à la solidarité découlent des interactions sociales et les bénéfices intentionnels sont fonction des buts suprapersonnels de l'organisation.

3. *Contrôle et pouvoir perçus* : Le contrôle perçu se rapporte aux croyances que l'individu entretient sur le lien qui existe entre ses actions (comportement) et leurs résultats. L'individu évalue la probabilité que ses propres efforts (ou ceux d'un groupe de personnes travaillant collectivement) puissent régler un problème particulier. Cette attente influera sur son engagement. Des études montrent un lien semblable avec la source de détermination de l'individu.

Tout comme il existe des facteurs « d'attraction » qui motivent des individus à s'engager davantage dans la collectivité, des facteurs « de répulsion » les empêchent de le faire. Ces obstacles à l'engagement civique comprennent des facteurs structurels, comme la réceptivité de la société d'accueil, les degrés de racisme et de discrimination et les croyances que l'on entretient dans la société d'accueil à propos des « ethniques » ou des immigrants. En outre, plusieurs facteurs sociodémographiques, de même que des attitudes et des croyances, sont liés à des degrés faibles de conscience et de connaissance des droits et devoirs du citoyen et de participation à la vie civile. Il importe donc de comprendre que l'effet de chaque variable indépendante ne s'inscrit pas dans un simple continuum allant d'aucune relation à une relation positive. Dans certains cas, aux niveaux inférieurs, la variable indépendante (par exemple, l'éducation) semble avoir un effet négatif sur l'engagement ou la conscience civique de l'individu.

Variables de l'engagement civique

Nous passons maintenant à la documentation plus générale sur la « participation du citoyen » et « l'engagement civique » pour tenter d'isoler les variables qui, en théorie, ont une incidence sur la conscience et la connaissance des droits et responsabilités du citoyen, sa capacité de les exercer et sa participation à la vie civile[18]. Il existe un nombre considérable de théories concernant l'engagement civique tandis qu'à l'inverse, on trouve très peu de données empiriques pour les étayer . La figure 3 montre les variables indépendantes hypothétiques et empiriques se rapportant à une ou à plusieurs des nombreuses dimensions de l'engagement civique. On cite le plus souvent des facteurs sociodémographiques conventionnels comme déterminants de l'engagement civique, bien qu'on présente rarement le fondement théorique qui permettrait d'expliquer comment ces variables se répercutent sur l'engagement civique. Néanmoins, la plupart des chercheurs citent le contexte dans lequel l'individu fonctionne, qui a aussi une incidence sur l'engagement civique. Malheureusement, ces facteurs structurels ne sont pas bien documentés.

Une autre série de variables sont celles qui tiennent « de croyances ou d'attitudes ». Par exemple, des chercheurs ont constaté que beaucoup de gens ont des attitudes « privées » qui les poussent à agir dans leur propre intérêt et à se retirer du processus de participation publique. D'autres adoptent des attitudes de « non-

---

[18] Des chercheurs ont décrit quatre catégories d'organisations qui influent sur la participation d'un individu à la vie civique : axée sur l'institution (se consacrant au bien-être de l'institution), axée sur le groupe bénévole (se consacrant à l'organisation elle-même), axée sur le problème (se consacrant à la mission de l'organisation) et axée sur le changement social (se consacrant à certains idéaux sociaux et à une vision particulière de l'avenir).

participation » ou observent une « politique du silence » qui fait obstacle à l'engagement civique.

Enfin, la plupart des chercheurs citent le temps comme variable médiatrice importante. À mesure que les individus mûrissent, deviennent éduqués et acquièrent un statut dans la collectivité, leur participation, leur connaissance, leurs capacités et leur conscience changent par rapport aux activités civiques. De même, à mesure que la structure sociale évolue avec le temps, l'importance de structures particulières varie. En conséquence, les variables contextuelles constituent un cadre important dans lequel les individus agissent.

Les résultats présentés dans la figure 3 montrent que de nombreux facteurs individuels ont une corrélation positive avec la participation civique. Toutefois, d'autres facettes du concept n'ont pas fait l'objet d'une évaluation empirique. Il manque à cet examen une analyse des « trajectoires », des répercussions multiples et de la « multicollinéarité » des variables individuelles.

Comparaison de l'engagement civique des immigrants et des Canadiens de naissance

On croit que des différences culturelles et morales profondes entre les immigrants et les Canadiens de naissance compliquent grandement l'intégration fructueuse de groupes d'immigrants récents (Weinfeld, 1994). Comme le faisait Marshall (1965), le gouvernement prend aujourd'hui la position que l'intégration suppose l'existence, dans une culture, de valeurs de base qui sont plus ou moins stables et qu'un processus d'incorporation de divers groupes aura lieu dans une collectivité nationale commune. En même temps, nous avons pris la position selon laquelle une personne peut être « ethnique » tout en partageant une citoyenneté commune, une position non encore débattue par beaucoup de pays européens, par exemple la France et l'Allemagne.

La plupart des études montrent clairement que l'insertion sociale des immigrants se fait graduellement sur une longue période. Elle résulte de la participation à la société civile, dans la vie quotidienne, aux marchés du travail et du logement, aux activités de loisir et à la vie associative. Les immigrants s'intègrent non pas par des décisions formelles, mais par la force des choses et ils commencent à se conduire comme des membres de la société après une durée de résidence minimale, de l'ordre de trois à cinq ans[19].

Les chercheurs qui étudient l'engagement civique des immigrants émettent l'hypothèse qu'il existe des différences entre les immigrants et les Canadiens de

---

[19] Le Canada se dit favorable au principe d'ouverture et à l'idée du droit de demeurer dans un pays découlant d'une appartenance sociale établie par une longue résidence.

naissance[20]. La figure 4 présente ces variables, qui révèlent des degrés différents d'engagement civique pour les Canadiens de naissance et les Canadiens immigrants.

Effets de l'engagement civique

La dernière partie de notre article porte sur les conséquences de l'engagement civique. Des études montrent que la participation à la vie civique, par exemple dans des organisations bénévoles, donne l'occasion d'en apprendre sur des questions d'intérêt public et d'acquérir des capacités, des connaissances et des expériences pratiques pertinentes au rôle de citoyen. Les gens acquièrent des connaissances sur des aspects particuliers de notre société, par exemple la politique sociale ou publique, ainsi que des convictions plus profondes sur les valeurs qui entrent en jeu dans notre société et sur la façon dont elles sont appliquées.

Enfin, l'engagement civique permet à des gens de voir comment les mécanismes du changement social et politique fonctionnent et comment il est possible d'orienter le changement[21].

En résumé, la plupart des études sur la participation du citoyen dans des organisations communautaires (peu importe le type et la forme) montrent son effet positif sur : a) la collectivité, b) les organisations et c) les individus. La figure 5 présente les diverses variables.

Conclusion

Le dilemme auquel les Canadiens font face est de savoir *comment encourager l'engagement civique*. Comment garantir l'insertion, l'identité commune et l'unité politique quand la diversité règne? Nous devons nous rappeler que la participation symbolique à la vie civile est l'appartenance à un État, tandis que la citoyenneté s'accompagne de droits généralisés. Cet énoncé incarne l'idée que l'appartenance à une société renvoie à plusieurs sous-systèmes : l'économique, le social, le politique. De plus, il illustre l'interdépendance des sous-systèmes. Par exemple, quand les sous-systèmes économiques se mondialisent, les sous-systèmes politiques, soit les États nations dont le territoire reste essentiellement inchangé, ont tendance à perdre une partie de leur autonomie politique. La migration internationale est un exemple important de cette « disjonction » entre l'économique et le politique; contre les principe de la

---

[20] Dans les résultats présentés, on ne fait aucune distinction entre les immigrants volontaires et les réfugiés. Cette absence de distinction découle de la méthodologie de recherche utilisée qui ne distingue pas entre les deux.

[21] Dans certains pays, comme la Suède, on a utilisé des cercles d'étude pour faire participer le grand public à des activités civiques.

démocratie libérale, un nombre croissant de résidents permanents sont exclus de l'appartenance à la vie civile[22].

La mondialisation apporte aux gens un flot incessant de produits, d'idées et de valeurs qui menace de déstabiliser les liens qui existent entre le citoyen et l'État, à moins que cette tendance soit freinée par l'identification positive avec l'organisme dirigeant que l'exercice enrichi de la citoyenneté peut engendrer (Kaplan, 1993). Nous soutenons que la « collectivité en tant que place »[23] disparaît et est remplacée par « une collectivité en tant qu'espace ». En conséquence, les Canadiens doivent revoir le concept de « collectivité » et prendre des mesures qui feront en sorte que l'engagement civique tienne compte de cette nouvelle conception de la « collectivité ».

---

22 Les sociétés civiles peuvent toujours être plus « justes » et la désobéissance civile n'est qu'une façon de viser cette équité utopique. Autrefois, les gestes de désobéissance civile, les grèves de travailleurs, les manifestations assises, les boycotts étaient tous illégaux, mais nous les considérons maintenant normaux. Pour certains, la désobéissance civile constitue un test déterminant de la démocratie.

23 Un sentiment « de place » ou de communauté renvoie à la relation qui existe entre l'individu et la structure sociale.

Bibliographie

Baubock, R. (1994), *Transnational Citizenship: Membership and Rights in International Migration*, Aldershot, Edward Elgat.

Beaudry, L. (1991), « Les intellectuels au Québec et la citoyenneté : une trajectoire idéologique en quête d'identité », *Citoyenneté et nationalité : perspectives en France et au Québec*, D. Colas, C. Emeri et J. Zylberberg (éd.), Paris, Presses universitaires de France.

Beenstock, M. (1993), « Failure Zimmerman (1992), « Correlates of Participation in Neighborhood Organizations », *Administration of Social Work*, 14, 3, p. 45-65.

Cohen, J. et A. Arato (1992), *Civil Society and Political Theory*, The MIT Press, Cambridge, Massachussetts.

Crete, J. et J. Zylberberg (1991), « Une problématique floue : l'autoreprésentation du citoyen au Québec », *Citoyenneté et nationalité : perspectives en France et au Québec*, D. Colas, C. Emeri, J. Zylberberg (éd.), Paris, Presses universitaires de France.

Daley, J. et J. Angulo (1994), « Understanding the Dynamics of Diversity with Nonprofit Boards », *Journal of the Community Development Society*, 25, 2, p. 172-188.

Deschamps, G. (1985), « Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : la deuxième année de séjour », (Cahier n° 3), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gouvernement du Québec.

Dorais, L.J. (1991), « Refuge Adaptation and Community Structure: The Indochinese in Quebec City, Canada », *International Migration Review*, 25, 3, p.137-152.

Dumont, G. (1995), *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires*, Paris, SEDES.

El Haili, A. (1992), *Sondage sur les communautés culturelles*, 1991, Document de travail.

Florin, P. et A. Wandersman (1990), « An Introduction to Citizen Participation, Voluntary Organizations, and Community Development: Insights for Empowerment Through Research », *American Journal of Community Psychology*, 18, 1, p. 41-54.

Gadacz, R. (éd.) (1986), *Challenging the Concept of Citizenship*, Edmonton, CSC Consulting Services.

Green, L. (1986), « The Theory of Participation: A Qualitative Analysis of its Expression in National and International Health Policies », *Advances in Health Education and Promotion*, 1, A, p. 211-236.

Hasson, S. et D. Ley (1994), *Neighbourhood Organizations and the Welfare State*, Toronto, University of Toronto Press.

Johnson, A. et A. Sack (1996), « Assessing the Value of Sports Facilities: The Importance of Non-economic Factors », *Economic Development Quarterly*, 10, 4, p. 369-381.

Kaplan, W. (1993), *Belonging*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Knack, S. (1992), « Civic Norms, Social Sanctions, and Voter Turnout », *Rationality and Society*, 4, 2, p. 133-156.

Kymlicka, W. (1992), *Théories récentes sur la citoyenneté*, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Ottawa.

Lafferty, W. (1993), *Participation and Democracy in Norway*, Oslo, Universitetsforlaget.

Marshall, T. (1965), *Class, Citizenship, and Social Development: Essays*, Garden City, New York, Anchor Books.

Montgomery, J. (1996), « Components of/Refugee Adaptation », *International Migration Review*, 30, 3, p. 679-702.

Perkins, D., B. Brown et R. Taylor (1996), « The Ecology of Empowerment: Predicting Participation in Community Organizations », *Journal of Social Issues*, 52, 1, p. 85-110.

Prestby, J. et coll. (1990), « Benefits, Costs, Incentive Management and Participation in Voluntary Organizations: A Means to Understanding and Promoting Empowerment », *American Journal of Community Psychology*, 18, 1, p. 117-149.

Putnam, R. (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.

Ralston, H. (1994), « Community Organization Among South Asian Immigrant Women in Canada », Paper presented at the International Sociological Association.

Renaud, J., S. Desrosiers et A. Carpentier (1993), *Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989, Portraits d'un processus*, Montréal, Département de sociologie, Université de Montréal et Institut québécois de recherche sur la culture.

Roche, M. (1992), *Rethinking Citizenship*, Cambridge, Polity Press.

Schlozman, K., K. Lehman, N. Burns et J. Donahue (1995), « Gender and Citizen Participation: Is There A Different Voice? », *American Journal of Political Science*, 39, p. 22-67.

Selman, G. (1991), *Citizenship and the Adult Education Movement in Canada*, Vancouver, Centre for Continuing Education et Centre international d'éducation des adultes.

Valelly, R. (1996), « Couch-Potato Democracy? », *American Prospect*, 25, mars-avril, p. 25-26.

Verba, S., N. Nie et J. Kim (1978), *Participation and Equality: A Seven Nation Comparison*, New York, Cambridge, University Press.

Wandersman, A. (1984), « Citizen Participation », K. Heller et coll. (éd.), *Psychology and Community Change*, Homewood, Illinois, Dorsey Press.

Weinfeld, M. (1994), « Ethnic Assimilation and the Retention of Ethnic Cultures », *Ethniciy and Culture in Canada: The Research Landscape*, J. Berry et J. Laponce (éd.), Toronto, University of Toronto Press, p. 238-266.

West, H. Et Z. Taylor (1995), « Stimulating Civic Change in Metropolitan Regions », *National Civic Review*, 84, p.25-32.

Yin, R. (1997), « Goals for Citizen Involvement: Some Possibilities and Some Evidence », P. Marshall (éd.), *Citizen Participation Certification for Community Development*, Washington, D.C., NAHRO.

Zhou, Min (1995), « Social Capital in Chinatown: The Role of Community-Based Organizations and Families in the Adaptation of the Younger Generation », communication présentée à l'American Sociological Association.

Figure 1. Les théories relativs à la citoyenneté et leurs caractéristiques essentielles*

La droite :	- au delà de l'admissibilité - indépendant matériellement sur le marché - ne pas se tourner vers l'État pour régler des problèmes personnels
La gauche :	- liberté individuelle accrue - citoyenneté de l'État providence - dépendance à l'endroit de la politique macro-économique - les droits ont préséance sur les responsabilités
Société civile :	- civilité et maîtrise de soi - dépendance à l'endroit des associations bénévoles - le gouvernement doit encourager la création d'un réseau d'associations
Féminisme :	- obstacles structuels imposés aux femmes - l'idéologie de la « protection » l'emporte sur « l'acquisition » - les vertus de la sphère privée, par ex. la famille
Vertu libérale :	- responsabilité politique - la civilité et la retenue dans la vie privée - la volonté de s'engager dans le discours public - la capacité de mettre en doute l'autorité - le caractère raisonnable du domaine public
Républicanisme civique :	- une population active et vertueuse - participer à la vie publique pour le plaisir de participer - la vie politique est supérieur à d'autres plaisirs privés - place très en vue dans la société

Source : Kymlicka, 1992.

* Même s'il existe des points communs entre les diverses théories, chacune semble insister sur des aspects que d'autres ne jugent pas importants. Néanmoins, toutes semblent d'accord pour dire que les citoyens d'aujourd'hui sont passifs et des études laissent croire que la jeune génération l'est plus que la précédente. En outre, on note un désaccord profond quant à la façon de susciter un sentiment d'appartenance et la participation entière de chaque citoyen.

Figure 2. Modèle général de l'engagement civique

Figure 3. Facteurs hypothétiques et vérifiés de l'engagement civique et valence de ces facteurs

	Engagement civique		
	Participation	**Conscience**	**Capacités / reconnaissance**
Caractéristiques individuelles			
Âge	**0**	**0**	**0**
Éducation	**+**	**+**	**+**
Sexe	**+**	**+**	**+**
Compétences linguistiques	**+**	**+**	**-**
Résidence	**0**		
Revenu	**+**	**+**	**+**
Classe sociale	**+**	**+**	**+**
Occupation	**+**	**+**	**+**
Prestige de l'occupation	**+**	**+**	**+**
État civil	**+**		
Propriétaire / locataire	**+**		
Bénifices matériels	**+**	**+**	
Présence d'enfants	**+**	**+**	**+**
Origine ethnique	**-**	**-**	**-**
Source de détermination	**+**	**+-**	**+-**
Qualité de vie	**+**	**+**	**+**
Engagement politique	**+**	**+**	**+**
Attitudes			
Croyances à l'égard des immigrants	**+**	**+**	
Utilisation des médias	**+-**		**+-**
Membre de la population active	**+**	**0**	0
"Presence" de parents	**+-**		**-**
Facteurs struturels			
Réseaux	**+**	**+**	
Politique officielle			
Discrimination	**-**	**-**	**-**
État de l'économie	**-**	**-**	**-**
Intégrité institutionnelle	**-**	**-**	
Capacité économique	**+**	**+**	
Réceptivité sociale	**+**	**+**	
Expérience historique			**+**
Taille de la collectivité			
-Total	**-**	**-**	
-Minorité			
Membre de la population active	**+**	**+**	

Note: + indique une corrélation positive; -indique une corrélation négative; 0 = aucune corrélation; un espace vierge signifie qu'aucune donnée n'est disponible. Le caractère gras/plus gros indique l'existence de résulats empiriques.

Figure 4. Facteurs liés à l'engagement civique - comparaison entre les immigrants et les Canadiens de naissance

	Différence	Similitude	Relation
Âge		x	
Sexe	x		
Éducation		x	
Revenu		x	
Classe sociale		x	
Occupation		x	
État civil	x		
Propriétaire		x	
Compétences linguistiques	aucun groupe de contrôle		(+)
Volonté de s'intégrer			(+)
Présence d'enfants	x		-
Attitudes	x	x	
Croyances	x	x	
Réseaux	x		
Durée	aucun groupe de contrôle		(+)
Âge d'entrée			(+)
Utilisation des médias			
- masse		x	
- minorité	x	x	

Figure 5. Effets de l'engagement civique : résultats empiriques

Variable indépendante Engagement civique	Variable dépendante Effet de l'engagement civique
	• compétences individuelles supérieures • confiance en soi supérieure • sens civique • sentiment d'impuissance moins grand • prestation de services • sentiment d'appartenance • développement communautaire • cohésion sociale supérieure • efficacité supérieure • satisfaction face au lieu de résidence • perception des problèmes sociaux • sentiment de sécurité supérieur • degrés de gentillesse supérieurs • satisfaction personnelle • normes communautaires élevées • moins de confusion à propos des droits et devoirs • degrés d'aliénation inférieurs • degrés d'intégration supérieurs • taux élevé de développement communautaire • augmentation de la participation à des élections • augmentation de l'intégration sociale • modification de l'environnement physique • réduction du taux de criminalité • augmentation des rapports de bon voisinage • réduction de la détérioration de l'environnement physique • augmentation des services sociaux au niveau communautaire

Réaction au texte de J. Frideres dans la perspective d'une contribution à la discussion relative à un programme de recherche stratégique sur la participation civique des immigrants et des nouveaux citoyens

par

Michel Pagé
Département de psychologie
Université de Montréal

Deuxième conférence nationale Metropolis

Les immigrants et la participation civique :
Questions actuelles de politiques et de recherche

Montréal, novembre 1997

Le texte de J.R. Frideres est examiné ici en rapport à l'objectif du séminaire du 23 novembre, qui est de dresser un bilan des travaux de recherche existants afin de délimiter un futur programme de recherche et d'identifier les besoins de collectes de données sur la participation civique. Le texte de Frideres doit contribuer à alimenter le thème spécifique du troisième atelier : connaissances, compétences et intérêts à l'égard de la participation civique.

Frideres centre son étude sur le « civic involvement » et les variables qui le favorisent pour nous amener à penser ce qu'est la nature des variables « participation, awareness, knowledge, skills » qui, dans son modèle général (p. 16) sont des variables intermédiaires entre, d'une part, les variables reliées positivement à l'implication civique et, d'autre part, l'implication civique elle-même.

L'expression « civic involvement » ne désigne pas spécifiquement et exclusivement les formes de participation au processus de délibération politique à l'intérieur des institutions de la démocratie canadienne. Pour l'auteur, cette expression désigne aussi la participation à la société civile, ce qui est évident lorsqu'il énumère les différents lieux de l'implication civique. Par exemple, il inclut les organisations communautaires à participation volontaire comme un de ces lieux les plus communs. Donc le propos de l'auteur touche toutes les formes de la participation aux activités de la vie publique où les citoyens vivent leur interdépendance dans un espace commun et où se fait l'utilisation des ressources et des occasions communes.

Dans tout son texte, Frideres met l'accent sur les corrélats structurels et individuels qui ont une relation positive avec le « civic involvement ». C'est cette approche qu'il choisit pour comprendre comment se construit le sens de la communauté dans le système social et politique canadien.

Son étude s'intéresse spécifiquement aux corrélats non structuraux, c'est-à-dire ceux qui relèvent de caractéristiques individuelles ou de groupes, qui sont en fait des caractéristiques non stables, qui peuvent changer, se modifier par l'éducation, l'expérience, la promotion sociale, les influences subies, etc.

Comme la documentation qu'il couvre provient du champ de la sociologie, de la science politique et du travail social, sa liste de corrélats non structuraux met surtout – mais pas exclusivement – l'accent sur des variables définissant la situation sociodémographique de l'individu et moins sur des variables reliées au développement individuel et à la compétence des individus. L'approche est intéressante en ce qu'elle vise à saisir, par des indicateurs objectivement mesurables, les corrélats de l'implication civique et, par inférence, la participation, la conscience, le savoir et les habiletés reliées à cette implication. Il est donc central de considérer de près la liste de variables qu'il propose à la page 17.

Cette liste mentionne d'abord les corrélats qui ne sont pas d'ordre sociodémographique : l'éducation, la maîtrise de la langue, le sentiment d'efficacité personnelle relié au « locus of control » et les attitudes, qui sont tous les quatre reliés

positivement à l'implication civique, comme l'indique le modèle général (p. 16). Il faut donc comprendre qu'un niveau plus élevé d'éducation, de maîtrise de la langue de communication publique, de confiance dans sa capacité de changer ou d'influencer son milieu et certaines attitudes (non nommées) rend les citoyens plus portés vers l'implication civique.

Les autres variables individuelles reliées au « civic involvement » sont des attributs qui caractérisent la situation socio-démographico-économique de l'individu. Cette liste est plus longue que la précédente et parmi celles-ci, il y a des attributs qui ne sont pas modifiables par l'initiative de l'individu : l'âge, le sexe, l'ethnicité. Toutefois, le plus grand nombre de variables de cette liste sont dynamiques parce qu'elles peuvent être changées par l'initiative de l'individu lorsqu'il trouve un contexte favorable en ce sens : résidence, revenu, classe sociale, occupation, prestige de l'occupation, statut de propriétaire foncier, présence d'enfants, croyances à l'égard des immigrants, utilisation des médias, etc.

Le modèle général postule que toutes ces variables correspondent à un certain état de la conscience sociale et politique, de la participation, du savoir et des habiletés, ce qui expliquerait pourquoi ces variables sont reliées positivement à l'implication civique. Par exemple, il faut comprendre que le prestige social relié à une occupation professionnelle de niveau supérieur, un niveau de revenu élevé, l'appartenance à une classe sociale supérieure, la propriété d'une résidence dans un quartier bien, etc. peuvent conférer à l'individu un niveau de confiance plus élevé en sa capacité d'influencer le cours des choses qui peut constituer un stimulant à une plus grande participation civique. Aussi ces caractéristiques contribuent-elles à une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions, à une conscience plus approfondie de l'importance de l'initiative individuelle pour changer les choses et au développement d'habiletés qui peuvent servir dans l'implication civique et porter à s'y impliquer.

A cette liste de variables, il faudrait certainement ajouter l'origine nationale qui, d'après l'importante recherche de Renaud, Piché et Gingras (1995), est fortement reliée à l'intégration économique des immigrants, laquelle intégration se mesure par des indicateurs qui recoupent ceux retenus par Frideres comme corrélats de l'implication civique.

La recherche couverte par Frideres fait donc état de relations positives nombreuses entre des attributs précis, qui sont surtout d'ordre sociodémographiques, et l'implication civique. Le modèle général postule que l'on peut inférer quelles sont les compétences des individus qui possèdent ces attributs à un plus haut degré. Ces compétences constituent des variables qui sont susceptibles de rendre possible une plus grande implication civique.

Les données de recherche rapportées nous portent certainement à penser ainsi. Les attributs sociodémographiques identifiés comme corrélats positifs de l'implication civique ne sont pas donnés, ils sont acquis. À ce titre, il faut en effet posséder un ensemble de compétences personnelles pour atteindre un niveau supérieur d'attributs,

et c'est pourquoi les qualités personnelles, ainsi que les circonstances qui permettent aux individus de se hisser à ce niveau plus élevé, deviennent les variables qui sont étroitement liées avec l'implication civique. Ainsi, suivant cette logique, les qualités, les compétences, etc. qui favorisent l'intégration par la mobilité sociale et économique ascendante d'un individu favorisent en même temps son implication civique. En d'autres termes, les attributs sociodémographiques qui sont positivement reliés à l'implication civique seraient les indicateurs de certaines compétences personnelles au plan de la participation, de la conscience, du savoir et des habiletés qui poussent à une plus grande implication civique et la rendent accessible.

Toutefois, ces compétences ne peuvent être qu'inférées à partir de données de ce type; elles ne sont pas identifiées en tant que telles. Quelles sont-elles réellement? En d'autres termes, quelle conscience, quel savoir et quelles habiletés sont sous-jacents à ces indicateurs? Les recherches couvertes par la synthèse de Frideres ne semblent pas très explicites à ce sujet. Il faut pourtant chercher à être plus explicite pour réaliser le mandat énoncé au début, qui consiste à dresser un programme de recherche portant sur les connaissances, les compétences et les intérêts à l'égard de la participation civique. Situé dans le cadre des perspectives de recherche de Metropolis, le programme de recherche doit permettre de mieux connaître les compétences qui sont requises pour l'implication civique et de déterminer si les immigrants et les nouveaux citoyens venus par l'immigration possèdent ces compétences à un degré suffisamment élevé pour être en mesure de participer activement à la vie civique.

A cet égard, il est certain que les attributs identifiés par Frideres comme les corrélats positifs de l'implication civique dans la recherche constituent une information importante. Il faut sans doute en dégager l'idée centrale que l'implication civique n'est réellement possible qu'aux individus qui possèdent, à un certain degré, les attributs de cette liste : un certain niveau d'éducation, de maîtrise de la langue publique, bien sûr, et un certain niveau de revenu, de statut social, etc. Puisque ce sont des corrélats positifs, il faut aussi en dégager que plus un individu possède de tels attributs, plus grande est son implication civique.

Nous allons, à partir d'ici, proposer des réflexions qui nous conduisent à dégager des questions que pose la perspective adoptée et qui pourraient constituer des indications pertinentes pour un programme de recherche.

1. Nous supposons d'abord que les recherches de ce type ne démontrent l'existence de relations positives que jusqu'à un certain degré seulement. Les indices de corrélation sont rarement très élevés et les corrélats n'expliquent jamais qu'une partie de la variance, de telle sorte que l'interprétation doit laisser place à de nombreux cas d'exception. Un de ces cas d'exception, très important, est celui de l'implication civile et civique très élevée de personnes qui ne possèdent pas ces attributs à un haut degré et qui ont un fort degré d'implication dans les mouvements populaires, les associations de personnes qui luttent pour conserver les acquis en matière d'aide sociale, de soins de santé, etc. Dans la démocratie canadienne, de tels cas d'implication civique sont très nombreux, ils

tendent à le devenir davantage dans les contextes créés par la gestion actuelle des finances publiques.

2. Une autre ligne de réflexion se dirige vers la signification exacte des corrélations entre les données sociodémographiques et l'implication civique. En croisant l'imposante documentation sur les qualités, les compétences ou les vertus requises des citoyens vivant dans une démocratie libérale pluraliste avec une approche comme celle de Frideres, nous sommes amenés à soulever des questions qui demandent réponse. Cette documentation est le plus souvent normative, en ce sens que les auteurs proposent leur vision du citoyen idéal pour vivre dans cette société. Ce n'est pas sous son angle normatif qu'elle peut nous aider ici, mais pour les réflexions qu'apporte cette approche concernant le « civic involvement » et les compétences qu'elle requiert.

Une constatation qui occupe une place centrale dans cette documentation est que l'implication civique est sujette à des variations très importantes. Les auteurs constatent qu'il n'y a pas de consensus sur la nécessité d'une implication active de la part de tous les citoyens. Le continuum va de l'implication minimale jusqu'à l'implication maximale.

> [...] there will always be a portion of the population who have little or no desire to be politically active [...]. A liberal democracy must respect such diverse conceptions of the good life, and should not compel people to adopt a conception of the good life which privileges political participation as the source of meaning or satisfaction. Some commentators would argue that most people in contemporary democracies will fall into this apolitical camp - that meaningful political participation is almost inevitably confined to elites [...] On the minimal view, citizenship for most people primarily involves passive respect for laws, not the active exercise of political rights. By contrast, maximal conceptions of democracy insist that a true democracy, or that political justice, must aim for more widespread participation. (Kymlicka, 1995)

Il est donc certain que l'implication civique qui est corrélée aux variables dénombrées par Frideres est un phénomène qui varie considérablement en degré et que, par conséquent, il faut inférer qu'une partie importante de la population détenant une position avantageuse par rapport aux corrélats sociodémographiques n'est pas portée à l'implication civique ou se contente d'une implication minimale. Un individu peut, en effet, posséder à un niveau enviable plusieurs de ces attributs et n'être pourtant pas porté vers l'implication civique au-delà d'un minimum obligatoire tel que voter, s'informer lors des campagnes électorales, etc. Il peut, au contraire, être un individu dont l'engagement civique et civil est constant et intense. Tout dépend de sa position dans la typologie des formes de participation et cette position n'est certainement pas déterminée linéairement par ces attributs. Bref, la relation n'est pas établie entre les formes de la participation et ces variables.

Si tel est le cas, il faut inférer que les compétences requises pour exercer les différents degrés de l'implication civique ne sont pas les mêmes. Les compétences requises pour vivre en citoyen respectueux des lois qui se tient éloigné du processus politique et celles que requiert l'implication civile ou civique active ne sont pas les mêmes. Par exemple, Kymlicka considère que la « public reasonableness », une compétence très importante chez les penseurs libéraux (Spinner, 1994) n'est véritablement requise que de ceux qui participent activement à la politique.

Non seulement les degrés d'implication politique varient du minimal au maximal, suivant l'analyse de McAughlin, mais les conceptions d'une participation active elle-même varient. Frideres fait état des six conceptions différentes que distingue Kymlicka dans son étude de 1992. Kautz (1995) analyse à fond cette dispersion en distinguant les conceptions (néo)libérale, démocrate et républicaine. La conscience et le savoir sont certainement deux compétences qui se définissent différemment selon que les citoyens appartiennent à l'une ou à l'autre de ces conceptions courantes. Ainsi, la conscience qu'a le (néo)libéral du milieu social et économique lui fait voir le monde comme un vaste marché de libre concurrence, où il doit chercher à réaliser les meilleurs profits pour lui-même, alors que le démocrate soucieux d'égalité et de justice a conscience des cas d'inégalités et d'injustices qui peuplent le paysage social. Le républicain a, au premier plan de sa conscience, les volontés collectives telles qu'il les comprend et accorde moins d'importance aux projets individuels, alors que le libéral se soucie bien davantage des projet individuels et n'accepte pas aisément de les voir sacrifiés à la volonté collective. Ce sont là bien sûr des oppositions d'ordre idéologique qui grossissent les traits, mais il est certain que ces analyses rejoignent des façons de penser différentes qui donnent certainement une orientation particulière à l'implication civique.

Les compétences que Frideres insère dans son modèle comprennent la participation, et les controverses que reflètent les réflexions des théoriciens de la citoyenneté au sujet de la participation nourrissent un débat très important. En effet, une importante variation est constatée dans les conceptions personnelles de la participation, des objectifs poursuivis et de l'effet éventuel de la participation sur les rapports avec autrui dans la société (Kymlicka, 1995). En ce sens, l'étude de Frideres, sur ce point, définit justement l'implication civique en faisant référence à une grande variété de « settings » et reconnaît en plus que les motivations à l'implication civique peuvent être fort variées.

Un autre axe important de variation dans l'implication civique est celui du lieu de l'implication elle-même. L'axe de variation minimal/maximal n'est pas particulièrement éclairant à ce sujet et il cache des conceptions différentes qu'il est important de distinguer. La recherche de Theiss-Morse (1993), qui relate que la recherche est plus que rare sur cette question aux États-Unis, distingue par exemple quatre cas-types qui montrent qu'il peut être fort intéressant d'étudier la réalité de la citoyenneté vécue sous cet angle. L'auteur distingue quatre perspectives que la recherche empirique a démontré être distincts : celle du citoyen qui s'implique uniquement par le vote en s'informant de son mieux pour voter de façon éclairée; celle du citoyen qui, en plus de

voter, s'implique activement dans les élections, les conventions de partis, qui écrit à son député ou à son gouvernement; celle du citoyen qui participe au processus électoral, mais qui investit le plus gros de ses efforts dans les mouvements et les associations qui ne visent pas directement l'influence politique, mais l'amélioration de leur milieu ou l'atteinte de leurs intérêts propres; enfin, celle du citoyen qui vote sans penser qu'il puisse ainsi influencer grand chose et qui se tient en dehors de toute autre forme d'implication politique ou communautaire pour vaquer plutôt à ses propres affaires.

Frideres précise, dès le début de son texte, qu'il n'a pas l'intention de discuter de la controverse à laquelle donne lieu le « discourse of civil society » ni la controverse entre les défenseurs des modèles élitiste et participationniste de la démocratie ou celle qui a lieu entre les tenants de positions fondées sur la défense des droits, de l'État providence, du communautarisme ou de la pensée néo-libérale. Mais jusqu'à quel point peut-on faire abstraction de ces débats lorsque l'on se préoccupe des compétences requises par l'implication civique?

Plusieurs considèrent que c'est là une question de recherche pertinente et il faut constater que nous savons peu de choses sur les préférences des Canadiens à l'endroit des formes différentes d'implication civique ainsi que sur les compétences qui sont spécifiques à chacune. La question se pose autant pour les variations sur l'axe minimum/maximum que pour les variations sur l'axe des orientations de fond de l'implication civique. Les immigrants et les nouveaux citoyens venus par l'immigration se retrouvent-ils dans une position distinctive sur ces axes de variation? Par exemple, une question qui se pose est celle-ci : les immigrants et les nouveaux citoyens recherchent-ils une implication de type communautariste qui regroupe des gens de même origine ou recherchent-ils plutôt une implication dans les mouvements politiques et les partis qui transcendent les appartenances distinctes? Pensent-ils que la représentation politique doit se faire par groupe de pression ethniquement homogènes ou préfèrent-ils une représentation plus large fusionnant des gens de toutes appartenances autour d'une cause commune? Un programme de recherche qui doit contribuer à la compréhension de l'implication civique ne peut certainement pas négliger totalement toute cette variation. Le groupe de recherche GREAPE du Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal en a fait l'objet central de ses études en cours sur les conceptions de la citoyenneté chez les jeunes adultes.

3. Si nous devons faire abstraction de toutes ces controverses, nous devons admettre l'idée que ce qui importe en démocratie, c'est que les citoyens participent, quelle que soit l'orientation que prend leur implication civique : défense d'intérêts supérieurs de la nation, défense d'intérêts de caste, lutte contre les inégalités, défense des libertés individuelles, etc. Que des compétences différentes accompagnent les différentes orientations n'est pas une chose surprenante, au contraire. C'est même normal et souhaitable dans une démocratie pluraliste. D'autre part, le fait que les individus optent pour une implication civique minimale ou maximale demeure leur libre choix et l'implication maximale de tous les citoyens, en plus d'être une utopie,

causerait sans doute un engorgement que plusieurs ne considèrent pas souhaitable. Les variations dans les compétences qui accompagnent ces différentes options sont, elles aussi, normales et souhaitables.

En nous invitant à nous situer en dehors de la problématique des variations dans l'implication civique, Frideres pose à la place une question intéressante : existe-t-il un fond commun de compétences qui seraient davantage d'ordre instrumental et qui auraient, avec l'implication civique, une relation de conditions de possibilité plutôt qu'une relation déterminant les orientations? C'est évidemment ce type de compétences que nous sommes plus spontanément portés à inférer du modèle de Frideres qui, d'ailleurs, au-delà des corrélats sociodémographiques, comporte un début de liste de corrélats qui appartiendraient à ce fond commun : éducation, maîtrise de la langue de communication publique, etc.

Cette question nous rapproche des préoccupations de promoteurs de l'éducation à la citoyenneté qui proposent depuis de nombreuses années un fond commun de compétences que devrait assurer l'éducation à la citoyenneté. Pour accomplir la tâche qui nous incombe de préciser le fond commun de variables intermédiaires qui favorisent l'implication civique, on doit inévitablement se tourner vers le champ de l'éducation à la citoyenneté, où sont formulés explicitement des objectifs qui ont rapport aux variables intermédiaires que nous devons préciser, car les objectifs de l'éducation à la citoyenneté ne sont pas fixés en termes de niveau à atteindre sur des indicateurs sociodémographiques. Bien sûr, l'éducation vise à favoriser l'intégration socioéconomique, c'est-à-dire une situation la plus élevée possible pour le plus grand nombre possible dans les indicateurs sociodémographiques. Or, on ne formule pas les objectifs de l'éducation des jeunes citoyens uniquement en ces termes. On pense plutôt en termes d'objectifs que sont les compétences individuelles à acquérir par le plus grand nombre d'élèves possible. Nous savons bien que, plus tard, certains élèves se trouveront dans une position socioéconomique qui les pousse davantage que les autres vers l'implication civique, mais l'éducation à la citoyenneté ne vise pas à préparer un certain nombre seulement à vivre une implication civique. L'éducation à la citoyenneté n'est pas réservée seulement à de futures élites; le postulat de base est qu'elle est nécessaire à tous. Elle poursuit des objectifs qui doivent améliorer la compétence de tous les individus à titre de citoyens. Ces objectifs sont nombreux et variés, comme nous le constatons dans les études que nous menons sur la réalité de l'éducation à la citoyenneté, au Québec et en Ontario notamment (McAndrew, Bourgeault et Pagé : subvention du Programme des études ethniques canadiennes, PatCan, 1996).

En fait, le domaine de l'éducation à la citoyenneté est caractérisé, d'une part, par une riche production d'objectifs définis en termes de compétences diverses à faire acquérir aux jeunes (nous y reviendrons), mais aussi, d'autre part, par une faible implantation pratique de ces idées qui, pour toutes sortes de raisons, parviennent mal à s'incarner dans des programmes prescriptifs, un matériel pédagogique adéquat que les enseignants sont encouragés à employer et une matière que les élèves sont intéressés à apprendre. C'est cette constatation qui ressort d'un examen des programmes et des

réalisations en matière d'éducation à la citoyenneté en France, aux États-Unis et au Canada, réalisée par des membres de l'équipe GREAPE du Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal (McAndrew, Tessier et Bourgeault,1997). Quel serait, à titre de base de la réflexion, le fond commun de connaissances et de compétences que dégage cette étude? Les informations à ce sujet proviennent de sources diverses, qui peuvent être des programmes gouvernementaux dans certains cas, surtout le cas français, du matériel pédagogique proposé à l'échelle nationale et des normes édictées pour l'ensemble des écoles comme aux États-Unis, etc. Au Canada, il n'existe pas de programme national en cette matière et les gouvernements provinciaux de qui relève l'éducation sont encore peu explicites à cet égard. Or, de nombreuses sources ont tout de même contribué à la définition des compétences que devraient posséder tous les citoyens canadiens au sortir de l'école secondaire.

Les compétences qui sont le sujet privilégié des concepteurs de l'éducation à la citoyenneté ont rapport au savoir. Un examen de la documentation a donc permis de mettre en évidence un certain nombre de convergences sur les connaissances dont il convient de favoriser l'acquisition : connaissances que l'on pourrait dire d'ordre instrumental, d'une part, indispensables à l'exercice des droits et des devoirs des citoyens : connaissances des institutions sociales et gouvernementales, des lois et du système parlementaire (ou présidentiel); connaissances, d'autre part, requises pour l'analyse et la compréhension des réalités sociales actuelles. Partout, on s'entend en outre pour dire que l'éducation à la citoyenneté doit prendre acte du pluralisme des sociétés modernes. Aussi, par exemple, l'éducation à la citoyenneté doit-elle non seulement instruire les nouveaux arrivants au sujet des institutions, des valeurs et des principes démocratiques de la société d'accueil, mais elle doit amener une prise de conscience chez tous les élèves de la légitimité de la diversité, des obstacles à l'intégration ou de l'existence du racisme et de la discrimination (McAndrew et coll., p. 12).

Au chapitre des habiletés et des attitudes civiques à développer, les sources sont diverses et les listes proposées aussi. Il est toutefois indiscutable qu'il y a là matière à définir un fond commun de compétences et de dispositions considérées nécessaires chez tous les citoyens. Sans vouloir résumer l'ensemble de la documentation recensée, on trouve de façon récurrente dans ces listes des compétences telles que celles que définit l'École québécoise en 1979 : « l'éducation scolaire se réclame de valeurs intellectuelles comme [...] le sens démocratique, lequel se déploie graduellement dans le connaissance des institutions et des hommes, dans l'apprentissage de ses droits et devoirs de citoyens; de valeurs morales comme [...] le respect de soi et d'autrui, fondement de l'établissement de la justice dans la société ou la tolérance de plus en plus requise pour que chacun puisse être un élément dynamique dans une société pluraliste (MEQ, 1979) » (McAndrew et coll., 1997). Les valeurs présentes dans cette liste se retrouvent chez toutes les autres sources consultées dans l'étude citée, en plus d'autres qui sont particulières aux différents contextes nationaux telles que la laïcité en France ou les valeurs constitutionnelles aux États-Unis.

En plus du savoir, la formation à la participation sous ses formes les plus variées (participation au processus de décision, pédagogie du contrat, service communautaire, etc.) et débutant à l'âge le plus jeune possible est actuellement considérée comme une forme d'expérience éducative pouvant avoir une influence formative très déterminante (Pagé, 1996).

La poursuite des objectifs éducatifs implique un travail sur la conscience des jeunes, l'enseignement d'un savoir déterminé et l'apprentissage pratique d'habiletés sociales dont la liste peut être facilement établie à partir d'un relevé tel que celui effectué par Sears et coll. (1996) et McAndrew et coll. (1997). C'est dire que les préoccupations d'éducateurs voulant préciser les objectifs de l'éducation à la citoyenneté recoupent directement les variables intermédiaires du modèle proposé par Frideres.

Deux questions de recherche se posent à la considération de cet apport des concepteurs de l'éducation à la citoyenneté. La première est soulevée par la constatation que, s'il est possible de dégager du discours officiel sur l'éducation à la citoyenneté des idées très précises sur les connaissances, les dispositions et les compétences qui peuvent constituer un fond commun neutre à l'égard du choix des formes de participation et des orientations de l'action civique, l'implantation de pratiques éducatives dûment planifiées pour développer ces compétences tarde encore à se faire. Par conséquent, nous avons peu de données de recherche solides qui permettent de considérer que l'on puisse réellement atteindre ces objectifs d'éducation à la citoyenneté et que nous connaissions les moyens les plus efficaces pour ce faire. Tout cela malgré que l'on puisse écrire en toute vérité que la « citizenship education has been viewed historically as one of the principal obligations of public schooling » (Hughes et coll., 1996, p. 123).

Le programme de recherche qui s'impose à cet égard devrait conduire à connaître quelle éducation à la citoyenneté se pratique réellement dans les écoles canadiennes, autant dans sa forme explicite par des activités inscrites au programme d'études que par les pratiques de l'école elle-même. Quels sont les objectifs et les pratiques réels, quelle est leur efficacité réelle, quelles sont les conditions de leur implantation réussie? Voilà autant de questions certes prioritaires pour tout programme de recherche, dans la mesure où les théoriciens de la démocratie libérale s'en remettent toujours à l'éducation scolaire comme une des institutions responsables de la formation des citoyens. La recherche sur la situation de l'éducation à la citoyenneté n'a sans doute pas reçu la place qu'elle doit avoir au Canada. Comme le montrent les recensements de la documentation effectués par l'équipe GREAPE du CEETUM ainsi que celle récemment faite par Hughes et coll. (1996), nous constatons qu'après les recherches d'envergure imposante réalisées dans les années 1960, reprises à moindre échelle dans les années 1980 par Maseman, il y a eu depuis lors peu de recherche susceptible d'apporter des réponses à ces questions.

La seconde question de recherche vise les compétences proposées comme objectifs dans le champ de l'éducation à la citoyenneté. Dans quelle mesure peut-on

être certain, si l'on met en place tous les moyens de développer ces compétences chez les jeunes, qu'ils auront à l'âge adulte un taux d'implication civique adéquat? Voilà certainement une question de recherche à plus long terme qui a son importance.

Les facteurs qui influencent l'intérêt des jeunes envers l'implication civique dans leur milieu doivent certainement occuper une place centrale dans ces recherches. Si nous admettons alors que le savoir et les habiletés requises pour la participation civique à l'âge adulte sont d'abord apprises à l'école par la participation dans ce milieu, il devient important de savoir dans quelle mesure le milieu d'éducation favorise la participation des jeunes et la sollicite, quelle réponse les jeunes donnent à la sollicitation à la participation et dans quelle mesure ils sont formés en ce sens. Dans les recherches que nous avons réalisées auprès de jeunes parvenus au terme de la scolarité secondaire, nous constatons que leur degré de participation à la prise de décision et aux activités du milieu scolaire est très peu élevé, autant chez les jeunes issus de parents immigrants ou citoyens de récente date que chez les Canadiens de naissance (McAndrew, Pagé, Jodoin, 1997). Comment expliquer de telles constatations? Est-ce parce que l'école sollicite peu leur participation ou parce qu'ils sont désintéressés d'une participation qui se fait dans le contexte institutionnel parce qu'ils préfèrent d'autres formes de participation qui se pratiquent en dehors de ce contexte?

Il est incontestable que nous sommes témoins de l'émergence de formes alternatives de participation civique dans les conceptions des rapports des individus à l'Etat et à l'activité politique. D'abord, ces formes alternatives se développent dans des situations d'exclusion et de marginalisation. La recherche française est particulièrement instructive a ce sujet, en raison de l'importance plus grande du phénomène des jeunes marginalisés dans ce pays par rapport au Canada, mais il n'est pas exclu que certains groupes d'immigrants et de nouveaux citoyens d'origine nationale spécifique, parce qu'ils vivent une certaine marginalité, soient attirés par des formes de participation qui ne s'insèrent pas dans les contextes institutionnels. En fait, un programme de recherche doit étudier la non-implication civique, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans la vie publique. Les possibilités que la recherche permettrait d'identifier sont nombreuses. La non-implication peut en effet être ou bien un choix délibéré de gens qui veulent se concentrer sur les groupes d'intérêts ou la poursuite de leurs intérêts individuels en marge de la chose publique; ou bien le fait inévitable d'une situation d'exclusion sociale; ou bien le résultat d'une désaffectation des citoyens pour la chose publique accompagnée d'une perte de confiance envers les politiciens, etc. Peu s'en faut que les formes nouvelles de rapport des individus au civique et au civil ne se développent pas seulement dans des situations de marginalisation et d'exclusion. Il est manifeste que les jeunes, comme de plus en plus d'adultes, vivent une crise de confiance envers les institutions civiques et les personnes à qui sont confiées les charges politiques. Les citoyens, jeunes et adultes, dont la confiance envers les institutions civiques est amoindrie sinon nulle s'abstiennent-ils de toute implication ou se tournent-ils plutôt vers des formes d'implication nouvelles, où les solidarités sociales peuvent être fortes sans s'insérer dans le champ civique? Voilà une question qui oriente les préoccupations sur des réalités importantes et encore mal connues.

Une dernière réflexion doit être faite au sujet de la correspondance possible entre les préoccupations des éducateurs et celles des sociologues qui étudient l'implication civique. Comme le soulignent les réflexions précédentes, la relation est incertaine entre, d'une part, les variables intermédiaires inférées par Frideres à partir de la recherche récente sur l'implication civique et, d'autre part, les compétences, les valeurs et les « vertus » qui sont proposées comme objectifs de l'éducation à la citoyenneté. Il n'est aucunement évident que la correspondance entre les deux soit univoque. L'étude de cette correspondance est une question de recherche en elle-même. Le sens de l'égalité, le respect des droits, de la diversité, la tolérance, le sens de la justice occupent toujours une place centrale dans les objectifs visés par l'éducation à la citoyenneté. Ces dispositions incitent-elles à l'implication civique? Certaines personnes peuvent s'impliquer parce qu'elles veulent que ces valeurs soient mieux défendues au sein de la vie civile et civique, alors que d'autres peuvent choisir de vivre ces valeurs dans leurs rapports aux autres, au travail et dans leur vie privée ou communautaire, sans se porter défenseurs de ces valeurs dans la vie civique. Par contre, les valeurs qui poussent à l'implication civique peuvent être en réalité d'un tout autre ordre : défense des privilèges et des intérêts des particuliers ou des groupes, recherche de la notoriété et des avantages personnels qui s'y rattachent, etc.

Les chercheurs préoccupés de mesurer les facteurs objectifs reliés à l'implication civique ne visent peut-être pas les mêmes réalités que ceux qui sont préoccupés de définir les compétences individuelles requises pour vivre en harmonie suivant les normes de la démocratie libérale. Pour l'instant, une approche par les corrélats de l'implication civique donne une information importante, mais elle est incomplète. Elle attire l'attention sur des attributs qui contribuent à favoriser l'implication civique. On peut penser qu'à défaut de ces attributs, une implication est impossible. Il faut en conclure qu'un programme de recherche sur les compétences requises pour l'implication civique ne doit pas porter exclusivement sur les « vertus » qui sont requises pour vivre selon les normes de la démocratie libérale, mais aussi sur les conditions concrètes qui permettent à ces « vertus » de se traduire par une implication civique et qu'ont cernées les corrélats identifiés par Frideres.

Bibliographie

Jodoin, M., M. McAndrew et M. Pagé (1997), Le vécu scolaire et social des élèves scolarisés dans les écoles secondaires de langue française de Montréal: une analyse comparative, Rapport de recherche, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Gouvernement du Québec.

Kautz, S. (1995), Liberalism and Community, Itaca, New York, Comell University Press.

Kyrrilicka, W. (1995), New York, Oxford University Press.

McAndrew, M., C. Tessier et G. Bourgeault (1997), « L'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire au Canada, aux États-Unis et en France : des orientations aux réalisations », Revue française de pédagogie, no 121, p. 57-77.

McAughlin, T.H. (1992), < Citizenship, Diversity and Education: A Philosophical Perspective >>, Journal of Moral Education, vol. 21, n' 3.

Pagé, M. (1996), « Pluralisme des valeurs et citoyenneté », Gagnon, F., M. McAndrew, et M. Pagé Pluralisme, citoyenneté et éducation, Montréal, Harmattan.

Sears, A. et A. Hughes (1996), c Citizenship Education and Current Educational Reform % Canadian Journal of Education, 21, 2, p. 123-142.

Spinner, J. (1994), The Boundaries of Citizenship, Baltimore, John Hopkins University Press.

Theiss-Morse, E., A. Fried, J.1---. Sullivan et M. Dietz (1992), ' Mixing methods : A Multistage Strategy for Studying Patriotism and Citizen Participation >>, Political Analysis, vol. 3, 89-121.

Atelier n' 2

Conscience, connaissances et compétences relatives à la participation civique

Modérateur: Michel Pagé, Université de Montréal

Synthèse : Marianne Jacquet, Université de Montréal

Présentation du groupe de travail

Les participants de cet atelier provenant de milieux diversifiés ont tous des préoccupations communes relatives à la conscience, aux connaissances et aux compétences relatives à la participation civique dans une société pluraliste. La discussion entre les participants s'est engagée suite aux questions suscitées par la présentation de « l'état de la question » effectuée par James Frideres dans son article intitulé : « La participation du citoyen à la vie civique, sa conscience et sa connaissance de ses droits et devoirs et sa capacité à les exercer », dont avaient pris connaissance les participants. Cet article présente une recension des écrits récents portant sur les facteurs liés à la participation à la vie civique au Canada et dans d'autres sociétés, ainsi que les nombreuses facettes de l'engagement civique, notamment la participation à la vie civique, la conscience et la connaissance des droits et des devoirs du citoyen ainsi que la capacité à les exercer. La constitution de ce groupe de travail visait à dégager des orientations de recherche sur la problématique de la participation civique et à identifier les compétences nécessaires susceptibles de la favoriser. Les échanges fructueux engagés lors de cet atelier se sont déroulés de manière informelle.

Éléments de discussion

Les préoccupations des participants portent notamment sur les conditions méthodologiques et conceptuelles (validité et fiabilité des questions, définition des catégories, choix des répondants) des recherches sur la participation civique. Soulignant le caractère polysémique des catégories et des concepts utilisés lors des recherches sur le sujet, les participants favorisent leur déconstruction afin de mieux aborder l'étude de ce phénomène. À ce sujet, plusieurs questions se posent : Qu'est-ce qu'on entend par participation civique? Quelle signification donne-t-on à la non-participation? Y a-t-il une distinction entre la participation civique et la poursuite d'intérêts personnels? En corollaire, qu'est-ce qui constitue la recherche du bien commun? Comment peut-on participer dans une société sans participation civique? À quel niveau national, provincial ou régional ce phénomène se situe-t-il? Et pourquoi? Comment peut-on le gérer?

De plus, il existe un consensus entre les participants quant à la nécessité d'effectuer des recherches qualitatives et interprétatives sur la participation civique. On remarque qu'il existe très peu de recherches sur la diversité des conceptions de la citoyenneté auprès de différentes populations cibles (immigrant versus non-immigrant) (Marie McAndrew, Michel Pagé). Qui plus est, les participants s'entendent pour mettre l'accent sur des recherches locales plutôt que nationales, et qui tiennent compte de la complexité et du dynamisme des situations. En outre, les participants sont d'avis de s'attarder sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la participation civique.
La distinction faite par les participants entre les systèmes formels et informels, les niveaux de participation (individuelle et associative) ainsi que les liens qu'ils entretiennent entre eux, ont permis d'éclairer le caractère multidimensionnel de la participation civique. À cet effet, les participants invitent à dissocier les formes de la participation civique, afin d'assurer le développement de compétences civiques leur correspondant.

Au delà de la dimension positive de la participation civique pour une société, un aspect important du débat portait sur les conséquences négatives qu'elle implique, plus précisément les coûts sociaux, collectifs et individuels. La discussion engagée a soulevé la question suivante : qui en payait le prix?

Au niveau des relations intergroupes, la participation civique entraîne, par exemple, une polarisation des attitudes et des débats (la question nationale au Québec, l'enjeu de l'avortement). Raymond Breton et Alan Sears ont rappelé, toutefois, que la polarisation est un processus normal, voire désirable dans une société, dans la mesure où elle participe du changement et permet de travailler à la construction d'un consensus social. Les participants s'entendent, cependant, pour dire qu'il s'agit de savoir comment gérer cette polarisation, notamment en identifiant les circonstances où elle conduit à la création de conflits endémiques et inextricables.

Les coûts personnels liés à la participation civique sont aussi non négligeables pour les participants. S'appuyant, entre autres, sur l'exemple du logement à Vancouver, Timothy Welsh a souligné que, dans certains secteurs, la participation civique n'était pas toujours appréciée. Nonobstant les conséquences négatives liées à la participation civique, la défense de principes démocratiques, notamment face à des actions gouvernementales, implique des activités de protestation, considérées par les participants comme une forme de participation civique.

Un autre exemple concernant la participation civique des élèves en milieu scolaire a permis d'éclairer une dimension importante de la participation civique, soit la question du pouvoir, particulièrement en regard de son lien avec les structures de gestion de conflits et les conséquences négatives. Bref, les participants s'entendent sur le fait que la participation civique peut être positive, négative ou neutre.

Considérant les facteurs facilitants et inhibiteurs de la participation civique, les participants se sont interrogés sur l'espace social accordé à la participation civique

dans les institutions en vue de résoudre la polarisation (Jeff Bullard). Leurs interrogations portaient sur l'impact des lois et des politiques ainsi que sur l'influence au niveau de la participation civique de l'accueil positif ou négatif réservé à certains groupes dans la société. De plus, le rôle des associations ethniques, les habilités langagières de certains groupes, la conscience des enjeux politiques et environnementaux et, de manière générale, la conscience, les connaissances et les compétences civiques, sont apparus tour à tour comme des facteurs susceptibles de favoriser ou d'inhiber la participation civique.

Les participants estiment, pour l'essentiel, important de définir les paramètres de la participation civique. En quoi dépend-elle de circonstances personnelles? Quelles sont les bases de la participation? Yvonne Hébert a fait valoir que la recherche sur cette problématique doit aussi prêter attention au fait que les modèles de vote, la classe, le sexe, l'identification de la pertinence des enjeux sont aussi socialement construits.

Les préoccupations des participants ont également porté sur l'urgence d'identifier les structures et les techniques de gestion de conflits, afin de dégager celles qui favorisent la participation civique et celles qui ne la favorisent pas. Suzanne Peters a rappelé que certains modèles de gestion de conflits conduisent à une plus grande polarisation. Plus spécifiquement, le groupe de travail suggère d'étudier l'impact et l'efficacité des programmes pédagogiques, des activités, des projets et des programmes d'étude dans le développement de compétences civiques ainsi que l'effet des différents modèles de gestion scolaire sur le taux de vote et sur les autres formes de participation des parents et du public. Sur ce point, Alan Sears a précisé que l'élimination des commissions scolaires au Nouveau-Brunswick ne favorise pas la participation civique. De son côté, Tracey Derwing a mentionné le peu d'information formelle existant sur « ce que c'est que d'être Canadien ». Apparemment, les cours sur ce sujet sont plus limités qu'il y a dix ans. En outre, les participants ont beaucoup insisté, durant la discussion, sur l'impact des différents types de médias sur la participation civique, une influence qui s'exerce, selon eux, tant au niveau de l'individu que de la société (polarisation des attitudes).

Enfin, les participants ont mentionné l'existence de nouvelles coalitions et d'alliances intergroupes, suite à une dépolarisation des intérêts conflictuels par la recherche d'intérêts communs. Les conséquences de ce type de résolution de conflits méritent d'être examinées pour mener de nouvelles actions. Les enjeux relatifs à la représentation systémique dans l'élaboration de politiques et de leur mise en ceuvre ainsi que la représentation de l'expérience des autres et la place sociale du chercheur ont été abordés. D'autres questions plus générales relatives aux droits individuels et collectifs, à la détermination des principes de la participation civique ainsi qu'à la responsabilité de les définir ont également été soulevées.

Recommandations

À la suite de ces discussions, les participants ont présenté plusieurs propositions importantes pour la définition d'orientations de recherche sur la problématique de la participation civique. Celles-ci ont fait l'objet d'un consensus. La question des

définitions (Qu'est-ce que la participation civique? Que veut dire la non-participation, les connaissances et compétences?); les conditions méthodologiques des recherches (concepts, perspectives et aftitudes) ainsi que l'identification des structures de scutien mises en place pour favoriser la participation civique dans différents espaces sociaux (institutionnel et communautaire) apparaissent comme des enjeux importants pour les participants. Il en est de même pour le rôle des médias et des autres sources d'information dans la participation civique ainsi que le lien entre les habilités langagières et le système communautaire comme inhibiteur ou facilitateur de la participation civique.

Les participants sont d'avis d'explorer, dans le cadre de recherches qualitatives et interprétatives, le lien existant entre la conscience, les connaissances et les compétences et la participation civique, l'impact et les conséquences de différentes démarches pédagogiques et des programmes d'étude, l'évaluation des plaidoyers et des croyances sur l'éducation à la citoyenneté ainsi que l'étude des relations de pouvoir sous-jacentes à la formation des programmes d'étude et du contrôle de l'éducation. De manière corollaire, les enjeux de pouvoir liés à la représentation des autres et à la détermination des droits et des principes soulèvent l'attention des participants.

Le groupe de travail propose d'identifier les écueils et les paramètres de la participation et leur pourquoi. La définition de la non-participation civique, la participation civique comme poursuite d'intérêts personnels et son lien avec la recherche du bien commun apparaissent essentiel à la réflexion sur la participation civique.

Une autre proposition importante soulevée par les participants concerne la polarisation, la résolution des conflits ainsi que la restructuration de nouvelles alliances sur la base des intérêts communs. Enfin, les participants sont d'avis de mettre en perspective les coûts personnels et collectifs associés à la participation civique ainsi que leur lien avec la stratification sociale et l'accès aux ressources.

Participation bénévole et sociale de personnes d'origine immigrée : État de la recherche au Canada

par

Denise Helly
INRS Culture

Deuxième conférence nationale Metropolis

Les immigrants et la participation civique : Questions actuelles de politiques et de recherche

Montréal, novembre 1997

Le propos de ce séminaire, organisé par la Direction du Multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien, est d'examiner les formes et l'étendue de la participation civique des immigrés. À ce titre, l'examen porte entre autres sur l'état de la recherche réalisée au Canada dans le domaine des activités de bénévolat et de dons en argent et en temps à des organisations et sur le genre et les motifs de participation à des associations « volontaires » de loisirs. Les études centrées sur ces deux sujets, quantitatives ou qualitatives, ne sont pas nombreuses. Toutefois, des études servent à préciser ce champ de recherche inexploré. Elles rendent en effet compte des motivations, des perceptions et d'autres facteurs de la participation active à la cohésion de la société civile à travers, par exemple, l'affiliation à des associations ayant d'autres fonctions, que celles-ci soient ethniques ou universalistes, c'est-à-dire regroupant, dans ce cas, des personnes sans distinction d'origine ethnoculturelle.

Ce texte tente de rendre compte de ces études qui décrivent ou analysent les comportements, les attributs, les motivations, les attitudes et les perceptions des membres de telles organisations. Ce compte-rendu ne prétend nullement à l'exhaustivité; il vise à donner un aperçu des lignes de recherche actuelles en la matière et permettant d'éclairer le champ de recherche sur le bénévolat des immigrés et leur affiliation à des associations de loisir.

La recherche sur ces deux aspects appartient au champ de la recherche sur la participation sociale. Aussi, semble-t-il utile de mentionner les axes de cette recherche et les questions théoriques qu'elle soulève.

I. AXES ET QUESTIONS DE RECHERCHE

I.1. La définition de la participation sociale

La participation sociale est couramment définie comme l'affiliation d'individus à des regroupements qui ne relèvent pas, d'une part, de la parenté, d'autre part, de la sphère politique et du travail (partis, syndicats, groupes de pression). Elle est distinguée de l'inclusion dans des groupes dessinés par la naissance ou relevant de la sphère des relations familiales et de l'adhésion à des organisations liées au régime politique d'une société. Elle est encore distinguée des appartenances (ethnie, famille, groupe sexuel, d'âge ou professionnel, entreprise, classe sociale, etc.). Celles-ci sont dites se rapporter à des dynamiques identificatoires, dynamiques qui peuvent constituer un aspect, mais nullement un fondement de la participation sociale. En effet, les appartenances ne comportent pas nécessairement une inscription ou une activité concrète au sein d'un regroupement délimité et observable empiriquement.

De cette définition de la participation sociale, il s'ensuit qu'elle recouvre l'ensemble des modes d'affiliation active et volontaire à des regroupements non rattachés au monde familial, ainsi que l'ensemble des modes d'activité collective non liés à des organisations politiques, au vote et à la défense d'intérêts[24] (lobbyisme). Ces modes peuvent être observés et analysés selon différents angles.

---

[24] À ce titre les associations professionelles peuvent être exclues de la catégorie des associations volontaires.

I.2. Les formes de la participation sociale

La participation sociale, notamment bénévole, peut prendre deux formes : institutionnalisée (organisations, associations, clubs) ou informelle (activités individuelles). Ces deux formes, qui peuvent être cumulées par un individu, se présentent, chacune, sous des modalités différentes.

I.2.1. La participation informelle

La participation informelle inclut deux modalités :

- l'une ponctuelle, désignant la participation à des actions collectives organisées de manière irrégulière, comme les dons de charité en faveur de groupes ou de personnes démunies;
- l'autre stable, c'est-à-dire la fréquentation régulière de regroupements non institutionnalisés, mais ayant une permanence relative (bandes de jeunes, groupes de musique, par exemple).

1.2.2. La participation formelle

La participation formelle inclut toute affiliation à des associations enregistrées, à des clubs ou à des regroupements ayant des activités courantes, des lieux de rassemblement et des responsables.

À propos de la participation informelle, dans la littérature étrangère, notamment française, il est admis que les jeunes immigrés, comme les autres jeunes, adoptent actuellement moins souvent des formes *institutionnelles*, « traditionnelles », de participation sociale. La moindre légitimité des organisations militantes depuis les années 1980[25], ainsi que la multiplication des référents identitaires (différence culturelle, appartenance ethnique, orientation sexuelle, race, sexe), les conduisent à adopter des formes moins organisées (Camilleri et Tapia, 1983, p. 176,184; Reszhoazy, 1983, p. 97; de Wenden, 1992[26]). Les jeunes s'insèrent plus souvent dans des regroupements fluctuants, informels, conjoncturels [27]. Ainsi, la contestation d'une condition sociale assignée, tenant à un marquage (chômage, origine sociale défavorisée, phénotype), ou encore l'expression d'une sociabilité locale ou la pratique d'un passe-temps prennent des voies informelles : bandes de quartier ou d'école visant

---

[25] En 1983, 9 p. 100 des jeunes Canadiens considéraient l'engagement politique comme important (*Goldfarb Youth Study*, 1983).

[26] Carmel Camilleri et Claude Tapia (1983), *Les « nouveaux jeunes ». La politique ou le bonheur. Jeunesse de France, d'Europe et du Tiers-Monde*, Toulouse, Privat, coll. Époque. Rudolf Reszhoazy (1983), *Les jeunes. Un profil social, politique et religieux*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Service de diagnostic social. Catherine W. de Wenden (1992), « Les associations " beur " et immigrées », *Regards sur l'actualité* 178, février 1992, p. 31-44.

[27] Manifestations de rue plutôt qu'affiliation à des partis ou autres organisations, dans le champ politique, par exemple.

le contrôle d'un territoire et le plus souvent une affirmation identitaire (Bachman, 1992; Dubé, Lagrée et Lew-Fai, 1985[28]) et groupes de musique.

Cette distinction entre formel et informel pose le problème de la définition théorique des modes de socialisation à la vie collective d'une société, à travers des organisations ou d'autres formes de sociabilité, sans parler de la question de l'inclusion, illégitime pour certains, de formes conflictuelles de participation sociale, telles les bandes de jeunes contestataires de normes culturelles ou autres.

I.3. La visée ou l'objet de la participation sociale

Pour exemple, en 1973, dans l'un des premiers volumes tentant de préciser la notion de participation sociale, J.N. Edwards et A. Both[29] proposent de distinguer deux visées de cette participation. L'une serait instrumentale, quand :

> ...the activities are directed outside of the group of participants. Their objectives are instrumental in the sense that the activities pursued have functional consequences for some segment of the community or the larger society. These activities are a means to a goal and the participants derive gratification from the accomplishment of the goal. Such is the case of social protests. (Edwards et Both, p. 2-3).

L'autre serait expressive :

> At the other extreme, a large amount of social participation is self-contained, an end in itself. The consequences of engaging in expressive activities are restricted solely to the participants themselves; attainment of the objectives has no effect on the non-participants. In pursuing expression participation, gratification of the participants is immediate rather than deferred as in the case of instrumental participation. Card-playing is an outstanding example of expressive activity ». (*idem*)

Selon ces auteurs, le trait différenciant ces deux types est la nature des motivations individuelles les sous-tendant, une visée collective ou personnelle. La participation sociale instrumentale impliquerait un projet de maintien ou de changement d'un ordre social par des actions collectives. Sous sa forme institutionnalisée, elle correspondrait, par exemple, aux associations professionnelles ou aux associations de défense de droits (antiracistes, féministes, immigrées et autres). Sous sa forme non organisée, elle pourrait actuellement viser la construction d'un statut ou la reconnaissance sociale face à une exclusion subie en vertu d'une condition sociale ou

---

[28] C. Bachman (1992), « Jeunes et banlieues », dans G. Ferréol (dir.), *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Lille, Presses universitaires. Charles J. Lagrée et Paula Lew-Fai (1985). *La galère. Marginalisations juvéniles et collectivités locales*, Paris, Presses du CNRS.

[29] John N. Edwards et Alan Both (1973), *Social Participation in Urban Society* , Cambridge, Mass., Schenkman Publishing Co.

du refus de normes (regroupements de *skin heads*[30], homosexuels, bandes de quartier). Elle pourrait encore viser la contestation de mesures particulières, le plus souvent étatiques (manifestations de rue), ou la résolution d'une situation sociale (bénévolat, dons caritatifs individuels). Quant à la participation sociale expressive, elle relèverait uniquement d'intérêts ou d'affects personnels et d'une recherche de gratification individuelle[31].

Cette distinction est extrêmement controversée, car, pour de nombreux auteurs, la participation sociale ne peut être uniquement rapportée aux motivations individuelles. Elle doit être analysée sociologiquement et sa fonction de cohésion ou de fragmentation sociale examinée, car tout regroupement crée des formes d'insertion et de solidarité sociales ou répond à une exclusion.

I.4. L'échelle de la participation sociale

Un autre aspect de la participation sociale peut être étudié, notamment dans le cas de personnes d'origine immigrée. Il s'agit de l'échelle à laquelle œuvrent les regroupements, institutionnalisés ou informels : un quartier, une ville, un pays de résidence, un pays d'émigration, un ou plusieurs pays étrangers (diaspora, communauté transnationale dite africaine, par exemple, de jeunes immigrés venus des Antilles au Québec).

I.5. Les critères d'affiliation

Les organisations ou regroupements informels ont des critères de recrutement, universalistes ou particularistes, présentés comme des marqueurs négatifs ou des attributs positifs. Pour exemples, peuvent être donnés :

- la condition socioéconomique (catégorie professionnelle, revenu);
- la confession religieuse;
- un intérêt personnel (club de loisirs);
- une orientation culturelle (associations ethniques);
- une catégorie d'âge;
- un phénotype;
- un groupe sexuel ou l'orientation sexuelle;
- un lieu de résidence.

Dans le cas d'immigrés, le critère ethnoculturel de recrutement des participants se subdivise en :

- même groupe de référence culturel (mode ethnocommunautaire);

---

30 Par contestation et refus de normes allant de l'anti-racisme au code vestimentaire.

31 Elle pourrait viser une mobilité sociale, l'établissement de relations jugées utiles, une gratification affective par la pratique de passe-temps au sein de groupes (musique, sports, etc.), ou encore une affirmation identitaire ou religieuse.

- même groupe de référence culturel et même confession religieuse : chorales religieuses haïtiennes, pagodes bouddhistes et regroupements catholiques vietnamiens (mode ethnoreligieux);
- même aire culturelle de provenance : regroupements antillais, arabes, musulmans (mode panethnique);
- condition d'immigré (mode panimmigré);
- phénotype (mode racialisé);
- condition juridique (réfugié).

I.6. Les fondements de la participation sociale

La participation sociale d'un individu peut être analysée selon divers facteurs sociologiques, les uns rapportés à des caractéristiques individuelles, les autres à des dynamiques sociétales.

Au nombre des premières, sont généralement inclus, particulièrement dans les études américaines :

- le statut socioéconomique détenu au sein de la société globale, un facteur portant à envisager l'utilité d'une action sociale ou plutôt d'une stratégie individualiste d'insertion et de promotion (vision de l'expérience des parents, aspirations réalisables quant à l'occupation, la scolarisation, la vie future, définition des handicaps sociaux qui peuvent être dépassés ou non, discrimination vécue et perçue);
- le niveau de scolarité;
- l'occupation et le revenu qui conditionnent en partie les ressources financières et le temps de loisirs;
- la classe d'âge;
- le groupe sexuel et l'orientation sexuelle;
- le milieu d'origine, soit la socialisation familiale et l'héritage associatif ou de participation transmis par les parents;
- le phénotype[32];
- le lieu de résidence;
- la vie associative et sociale changeant selon les quartiers et les catégories sociales des gens qui les habitent;
- les réseaux de sociabilité privée[33].

Dans le cas de la participation à visée collective, on peut encore observer le poids de représentations ou de perceptions telles que :

- la perception et l'expérience de discrimination ethnique ou de racisme;
- les formes d'identification sociale et nationale;

---

[32] Nombre d'études américaines des années 1970-1980 voulaient comparer la participation sociale des « Noirs » à celle des individus d'autres phénotypes.

[33] Sources de l'information sur les associations ou regroupements existants.

- la conception du rôle respectif des institutions publiques et des citoyens dans la résolution de tensions ou d'inégalités sociales.

Au nombre des dynamiques sociétales, on peut aussi supposer que les facteurs suivants ont une incidence sur les immigrants et sont notamment utiles lors de comparaisons internationales ou selon l'origine ethnique des individus. Ce sont :

- la reconnaissance symbolique publique des immigrés et de la différentiation culturelle qu'ils introduisent au sein d'une société;
- le degré de structuration communautaire des groupes de référence, lequel détermine des possibilités d'affiliation et d'activités diverses, dont l'aide mutuelle et le bénévolat;
- les politiques d'animation locale, particulièrement en faveur des jeunes, lesquelles offrent d'autres possibilités d'affiliation et d'action;
- les politiques et programmes de soutien aux activités des institutions ethniques et à la lutte contre la discrimination.

Le choix des fondements à étudier relève entièrement de la perspective théorique adoptée par un chercheur et le débat reste ouvert.

I.7. L'interprétation de la participation sociale

Trois courants idéologiques peuvent être retracés actuellement dans le champ des débats publics et sociologiques, concernant les formes d'insertion d'immigrés. Un courant avance que les prérequis minimaux de cette insertion dans une société démocratique sont, d'une part, l'exercice des droits reconnus à tout résident et la reconnaissance de ses attributs acquis (liberté de travail, reconnaissance de l'expérience et de la scolarité, droits sociaux, libertés fondamentales, non-discrimination, accès à la citoyenneté[34]), et, d'autre part, l'apprentissage de pratiques et de codes de sociabilité permettant l'exercice de ces droits. La connaissance de la langue officielle apparaît, ainsi, une pratique de première importance, comme une connaissance minimale du fonctionnement des institutions publiques. Pour ce courant, une satisfaction à l'égard du mode de vie, des conditions de travail et le développement d'un sentiment d'appartenance semblent des aspects secondaires.

Un second courant estime qu'une insertion des immigrés, fondée uniquement sur l'exercice de droits et servant simplement les intérêts de l'individu, n'est pas suffisante et que des formes de participation à la société civile sont requises. Cette participation est définie selon deux modes : (i) l'affiliation à des institutions et réseaux, les unes et les autres privés, quelles que soient leur composition et leur fonction; (ii) l'inclusion au sein d'un groupe dit majoritaire au sein de la société civile. Est proposée une vision normative de l'insertion et de la participation, à travers la comparaison de

[34] Pour certains auteurs, l'accès à la citoyenneté ne serait même pas un prérequis, car l'insertion d'un individu ne devrait se réaliser qu'à partir du principe des droits individuels et non du principe des droits territoriaux et de citoyenneté (Soysal, 1994). La résidence serait le principe de base et aucun autre.

comportements des immigrés et des natifs. Ce courant tente, en effet, de préciser le prototype d'un immigrant « intégrable » au groupe dit majoritaire.

Enfin, un troisième courant affirme que la seule participation à la vie sociale du groupe dit majoritaire ne suffit pas et que les immigrés doivent partager des référents identitaires avec ce groupe : mémoire historique, « culture majoritaire », voire projet politique.

II. LES ÉTUDES SUR LA PARTICIPATION SOCIALE À BASE ETHNIQUE

Si les études des facteurs structurels et historiques de la communalisation et de la cohésion ethnique, ainsi que des associations ethniques, sont relativement nombreuses au Canada et si l'on dispose de multiples annuaires dénombrant et décrivant succinctement les institutions ethniques par région ou par ville du pays, les recherches portant spécifiquement sur les activités d'entraide et de loisir des immigrés, sur leurs motivations en la matière, ainsi que sur leurs diverses caractéristiques, sont rares. Aussi ne détient-on, pour la période actuelle, aucune information systématique sur les personnes œuvrant comme bénévoles au sein des associations ethniques et sur l'importance du bénévolat dans ces organisations ou des contributions financières des membres à leur budget de fonctionnement. On ne détient pas plus d'informations similaires sur la participation à des associations de loisir, si ce n'est dans le champ des clubs sportifs ethniques. McKay le note déjà en 1980, remarquant que la notion de complétude institutionnelle de Breton (1964[35]) ne précise pas si les organisations ethniques étudiées par cet auteur sont réellement des organisations volontaires, c'est-à-dire impliquant une affiliation. Les seules informations globales dont on dispose, sont celles données par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans l'étude de Wakefield et Sherwood (1967). Ces auteurs du volume sur les associations ethniques présentent quelques données statistiques sur l'affiliation au sein des groupes ukrainien, allemand, italien et hollandais (chapitre III), décrivent les activités des associations et concluent que l'affiliation à des associations ethniques est corrélée à une forte volonté de maintenir une identité ethnique.

Certaines recherches abordent, néanmoins, un sujet connexe utile à l'étude du bénévolat au sein des associations ethniques, soit la perception les membres et les non-membres de la fonction de ces organisations.

II.1. Les clubs sportifs

Dans un volume (Harney, 1985) sur les clubs sportifs ethniques au Canada, des auteurs exposent les raisons de la multiplication des associations de loisir, notamment de sport, durant la période de l'après-guerre. Les 28 articles de ce volume dressent un historique d'associations sportives ethniques de l'Ontario et présentent le rôle joué par certains individus ou encore les raisons de la formation de ces clubs, selon les fondateurs. En Amérique du Nord, ces associations sont généralement nées

---

35 « Institutionnal Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, p. 193-205.

d'associations ethniques d'entraide, mises en place avant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, leur rôle fut remis en question et le débat porta sur leur fonction première : assistance sociale et médicale ou offre de services de loisir, notamment à travers la création de sections de loisir pour les jeunes membres. En général, les immigrés arrivant à partir des années 1950 étaient plus favorables à une fonction récréative des associations que les générations précédentes d'immigrés. Ils pouvaient recevoir une aide à travers les programmes de protection sociale de l'État-providence, alors que la notion de loisir gagnait de l'influence au sein de la société canadienne.

À la question centrale de l'étude des associations volontaires ethniques, à savoir sont-elles des vecteurs d'une ségrégation des immigrés et de leurs descendants, Bretell (1977) répond que l'affiliation à des clubs sportifs ethniques constitue un facteur de renforcement des marqueurs ethniques. McKay (1975, 1980) étudie la participation à des clubs de soccer fondés par des immigrés italiens à Toronto. Ces clubs recrutent des personnes d'origine autre qu'italienne et ne représentent pas pour leurs membres un symbole ethnique. McKay conclut que l'affiliation à ce type d'associations ethniques volontaires ne constitue en rien un facteur de renforcement de la clôture ethnique. D'autre part, McKay montre, chiffres à l'appui, comment la participation à ces clubs sportifs l'emporte sur toute autre forme de participation volontaire (association d'entraide, de loisir, politique, église ou comité d'école). Enfin, il fait remarquer que le rôle « intégrateur » des associations multiethniques n'est pas étudié.

D'autres études traitent de clubs sportifs ethniques particuliers (Smith et Grindstaff, 1970; Day, 1981; Cheska, 1981; Mott, 1981; Tester, 1986; Walter, Brown et Grabb, 1991). Certaines, tout en faisant un historique, explicitent le rôle et les motivations des membres et, surtout, vu l'objectif de ce séminaire, elles montrent l'œuvre de cohésion sociale de ce type d'association de loisir. Par exemple, Walter, Brown et Grabb (1991) comparent l'influence de l'affiliation à des clubs sportifs sur deux aspects de la vie communautaire : le maintien ou le renforcement de l'identité ethnique de personnes d'origine antillaise et italienne de la région de Toronto, et la cohésion interne de ces deux groupes de référence. Les résultats de l'enquête montrent une forte influence de la participation sportive sur ces deux aspects, notamment parmi les Antillais. Les observations de Cheska (1981) sont les mêmes à propos des personnes d'origine écossaise participant aux festivals d'activités sportives transplantées d'Écosse. Ces conclusions portent à se demander si des activités de bénévolat ou de loisir autres que le sport pourraient avoir un effet semblable. Elles soulèvent aussi la question théorique et politique de savoir si la cohésion interne d'organisations ethniques est considérée comme un facteur de cohésion de la société dans son ensemble.

II.2. Les fondements de la solidarité ethnique

Les fondements de la solidarité ethnique semblent au centre des études sur les activités de bénévolat ou de loisir sur une base ethnique. Nous citerons quelques recherches réalisées à partir d'entrevues portant sur la perception de la solidarité ethnique.

Une enquête de Breton, Isajiw, Kalbach et Reitz (1990), réalisée à Toronto, aborde cette question dans le cas de personnes de sept origines ethno-culturelles. La proportion de répondants estimant devoir appuyer les besoins et les causes de leur groupe de référence varient de 93 p. 100 pour ceux d'origine juive à 50 p. 100 pour ceux d'origine allemande[36]. Cette distribution varie peu selon l'âge, le niveau de scolarité ou l'occupation; elle varie, par contre, selon la génération et la religion. Le sens d'obligation à l'égard du groupe de référence se révèle plus fort chez les immigrants que chez leurs descendants, et moins fort chez les individus de confession protestante que chez ceux de confession judaïque ou catholique. On peut supposer que pareille attitude est un facteur de la volonté de participer à des activités d'entraide et de bénévolat.

À la suite d'une enquête auprès de femmes immigrées d'origine indienne, Moghaddam et Taylor (1987) concluent qu'une forte défense d'une culture d'origine peut tenir à l'expérience de situations d'isolement social et de discrimination. À travers une seconde enquête, Moghaddam, Taylor et Lalonde (1987) mettent à jour la perception de leurs associations ethniques par des immigrés iraniens. Ceux-ci voient en ces institutions des canaux pour obtenir un statut social collectif plus égalitaire ou un gain personnel. Ils ont par ailleurs plus tendance à défendre le maintien de valeurs de leur société et de leur milieu d'origine s'ils pensent ne pas pouvoir obtenir les mêmes avantages par eux-mêmes. Rétention culturelle et communalisation ethnique ne sont pas liées mécaniquement et la différence culturelle apparaît plutôt un élément idéologique, servant l'action et la mobilisation institutionnelles. Lalonde et Cameron (1993) confirment le lien entre la perception négative du statut social du groupe de référence et le développement d'un sens de solidarité. Les immigrants d'origine antillaise et chinoise, qui se déclarent fortement discriminés, favorisent l'action communautaire à la différence d'autres immigrants se considérant moins stigmatisés (d'origine grecque ou italienne).

À la suite d'entrevues avec des enfants d'immigrés d'origine sépharade marocaine, Elbaz (1993) montre comment ces jeunes nés au Québec maintiennent une identité juive[37], bien qu'ils aient connu une forte mobilité sociale ascendante. Ils exercent des professions libérales, alors que leurs parents occupaient des positions d'intermédiaires dans le commerce. Toutefois, la concurrence à laquelle ils ont été confrontés pour assurer cette mobilité sociale est un des facteurs de leur sens de solidarité ethnique, les autres facteurs étant leur socialisation dans des écoles confessionnelles et la division sociolinguistique de Montréal.

---

[36] Selon l'origine : italienne, 76 p. 100, chinoise, 70 p. 100, portugaise : 74 p. 100, ukrainienne, 80 p. 100, antillaise anglophone, 82 p. 100.

[37] Fréquentation de la synagogue et rituels religieux, interdits alimentaires, endogamie, attachement à Israël, mémoire de l'antisémitisme et de l'holocauste.

Selon une autre enquête auprès d'une centaine d'immigrés[38] (Helly,1995), les personnes les plus favorables à l'intervention sociale[39] des associations ethniques se déclarent peu intéressées à leur fonction de préservation de valeurs, surtout familiales, dites propres au pays de provenance[40]. Rétention culturelle et attachement à la fonction sociale des associations apparaissent des réalités disjointes. La position d'autres individus qui défendent une unique fonction des associations ethniques, la clôture culturelle, confirme ce constat. Ces « traditionnalistes » ne peuvent valoriser leur place sociale et leur différence culturelle au Québec, en raison de situations d'inégalité et d'humiliation sociales qu'ils considèrent injustes et insurmontables. Ils se montrent indifférents ou hostiles à tout rôle social d'organisations communautaires et souvent craignent ce rôle. Les seules valeurs leur assurant une identité sociale valorisée sont celles, privées, apprises dans la société d'origine et dont les institutions ethniques n'assurent plus, selon eux, la reproduction. Une recherche (Helly, 1997) montre également une dynamique similaire dans le cas de jeunes immigrés résidant à Montréal. Si la socialisation familiale et l'héritage associatif transmis par les parents demeurent des facteurs premiers de la participation associative ethnique ou universaliste, l'expérience de discrimination et, surtout, la perception d'une non-reconnaissance symbolique au sein de la société, en composent d'autres d'importance.

Ces enquêtes semblent montrer que l'expérience de discrimination ou de non-reconnaissance et la perception de la capacité de dépasser celle-ci, sont à la base des positions sur le rôle des institutions ethniques. La perception du statut social détenu et, surtout, possible, demeure un facteur prépondérant de formation d'un sens de solidarité ethnique. On peut supposer, encore une fois, que pareil sens d'une solidarité compose un facteur de la propension à des activités de bénévolat en faveur de membres du groupe de référence. On peut aussi se demander si ce même sens influencerait la volonté de participer à des activités de bénévolat visant des personnes d'autres origines ethnoculturelles, mais connaissant des barrières sociales similaires.

Par ailleurs, selon Dorais (1992, p. 82), dans un article décrivant l'historique des associations vietnamiennes à Montréal depuis 25 ans, les dirigeants ethniques « se représentent leur rôle comme un devoir de compassion envers des compatriotes qu'ils doivent aider à s'insérer dans un monde nouveau », mais l'on ne sait pas si cette représentation est aussi agissante chez les membres qui forment la base de ces organisations.

---

38 S'identifiant comme Vietnamiens, Haïtiens, Antillais anglophones, Polonais, Chinois ou Arabes.

39 Organisation de loisirs des jeunes et des adultes, formation professionnelle des jeunes, aide aux familles défavorisées, réunification familiale, ouverture de centres pour femmes battues, aide aux personnes âgées.

40 Aux yeux de ces personnes, l'appartenance ethnoculturelle n'est pas un critère de sélection des gens à fréquenter, et elles n'attachent pas d'importance au fait de voir leurs amis ou voisins partager leur code culturel. Elles favorisent des valeurs qu'elles estiment plus libérales au Québec : égalité des sexes au sein de la famille, partage de l'autorité parentale et de la gestion financière, droit d'intervention d'agents de l'État en cas de violence familiale, acceptation de l'éducation sexuelle à l'école.

Une étude (Labelle et Therrien, 1992; Labelle, Therrien et Lévy,1994) décrit la perception de la vie associative par les dirigeants de communautés ethniques, les unes fortement institutionnalisées, italienne et juive, les autres faiblement institutionnalisées, haïtienne et libanaise. Les personnes interrogées reconnaissent les institutions ethniques comme des instances d'aide et de socialisation des nouveaux arrivants (apprentissage et décodage des mœurs, des lois et des modes de consommation, par exemple). En sus, les responsables d'institutions juives, italiennes et haïtiennes considèrent ces associations comme des instances de préservation de leur différence culturelle, notamment à travers leurs actions en faveur de l'enseignement des langues maternelles. Ils mentionnent, encore, leur fonction comme porte-parole et organes de défense des intérêts d'un groupe, d'un gouvernement et d'un groupe de pression, notamment dans le cas d'organismes qui en chapeautent d'autres, comme le Congrès national des Italo-Canadiens et le Congrès juif canadien. Les dirigeants libanais à la tête d'un groupe peu important démographiquement pour constituer lui-même un groupe de pression souhaitent la constitution d'une organisation pan-arabe canadienne; les dirigeants haïtiens font de même. Enfin, dernière fonction, les dirigeants mentionnent les diverses formes de solidarité créées entre immigrés grâce aux institutions ethniques. Cependant, si ces dirigeants accordent un rôle social et politique d'importance aux associations ethniques, plusieurs évoquent les risques de ghettoïsation et la nécessité d'une plus grande participation à la société générale. Sur ce point, un clivage existe au sein des élites bureaucratiques ethniques à propos de la solidarité entre groupes immigrés. Certains dirigeants prônent la formation d'alliances et d'associations multiethniques en vue de défendre des intérêts propres aux immigrés, comme la formation d'un troisième pôle entre les groupes anglo-québécois et franco-québécois; d'autres s'objectent à ce projet et à la politique de rapprochement interculturel du gouvernement québécois.

Selon une autre ligne de recherche, Rublee et Shaw (1991) montrent comment, entre autres facteurs, le degré d'entraide existant au sein d'un groupe immigré conditionne les conditions de vie de ses membres et contribue à leur isolement social. Ces auteures font une telle démonstration à la suite d'entrevues avec des réfugiées d'Amérique latine, établies en Nouvelle-Écosse. Contrairement à de nombreuses études, elles citent, comme contraintes à une insertion sociale élargie de ces femmes, non seulement la méconnaissance de l'anglais, le statut occupationnel et le chômage, mais aussi l'absence d'aide des institutions ethniques et le manque de participation à des activités de loisir.

III. LES ÉTUDES SUR LA PARTICIPATION À BASE UNIVERSALISTE

Les études traitant des modalités de la participation d'individus d'origine immigrée à des associations, à des clubs ou à des regroupements incluant des personnes de toutes origines ethnoculturelles sont très rares. Par ailleurs, des chercheurs remettent en cause la notion selon laquelle seules des activités altruistes, dont le bénévolat et l'entraide, constitueraient des indicateurs et des formes de participation sociale. Nous prendrons pour exemple de ce questionnement, les recherches sur le sport.

III.1. Les associations de loisirs, des vecteurs d'« intégration »?

Plusieurs auteurs cherchent à savoir si la participation à des associations volontaires accroît les contacts entre immigrés et natifs. Boissevain (1971) conclut que l'affiliation à des clubs sportifs universalistes permet la multiplication de relations entre des personnes d'origine ethnoculturelle différente.

Dans le volume collectif dirigé par Harney (*Sports and Ethnicity*, 1985), des auteurs posent les termes du débat concernant la fonction des associations sportives, ethniques ou universalistes, et décrivent les tensions ethniques qu'ont soulevées la participation d'immigrés ou de leurs descendants à des activités sportives locales, notamment durant les années 1920-1940[41].

La question posée concerne directement le double rôle possible de ces associations comme vecteurs d'entraide et de cohésion sociale. La question est la suivante : ont-elles une fonction de dépolitisation de la jeunesse, en canalisant les énergies de celle-ci vers des fins purement expressives ou, au contraire, favorisent-elles l'apparition de formes de solidarité et de cohésion sociale? Ethniques ou universalistes, constituent-elles des agents de la socialisation d'immigrés de diverses langues maternelles et cultures à la culture urbaine des grandes métropoles canadiennes?

Dans un des articles de ce volume, Kidd veut démontrer que la participation sportive ne peut simplement être analysée comme une recherche d'un plaisir personnel, mais aussi comme ayant un sens instrumental et social. La pratique du sport met en effet à jour, à travers les symboles qui l'accompagnent, la fragmentation (*disunity*) ou la cohésion d'un groupe ou d'une société. De plus, Kidd expose comment le sport, une pratique britannique introduite par des officiers d'armée, est devenu une pratique canadienne. Il estime que les raisons et les motivations des immigrants de créer des associations sportives durant les années 1900-1930 n'étaient que la nécessité de répondre à leur exclusion des clubs « britanniques » et la volonté de donner accès à la population ouvrière, majoritairement d'origines immigrées diverses, à des activités de loisir. Il décrit ainsi le propos politique de cette création d'associations et les liens établis entre celles-ci et des organisations politiques de gauche de l'époque.

Mott (1981) répond aussi à ces questions à la suite d'une étude historique qui montre le phénomène de canadianisation des « étrangers » à travers leur participation croissante à des activités et associations sportives nationales, à Winnipeg, entre la fin du XIX[e] siècle et 1914. Il invoque l'adhésion des immigrés à des normes culturelles anglo-canadiennes, telles que la valorisation de la performance physique et celle du sport comme pratique salutaire.

---

[41] Par exemple, en 1933, lors de jeux de base-ball, des affrontements eurent lieu entre des résidents d'origine juive et d'origine britannique du quartier ouvrier de Christie Pitts, à Toronto.

III.2. Origine ethnique, bénévolat et activités de loisir

Les études de la participation d'immigrés à des activités de bénévolat ou de loisir au sein d'organisations ou de regroupements informels comprenant des personnes de toutes origines ethnoculturelles, sont absentes. Des études abordent ce point durant les années 1960-1970, mais la notion d'ethnicité mise de l'avant renvoie à la pratique linguistique, de l'anglais ou du français (Meisel et Lemieux, 1967; Marple, 1974; Kenyon, McPherson et Knoop, 1975; Boileau, 1976; Zeeb, 1978). Par ailleurs, les quelques indications disponibles sont très générales. Selon les résultats d'une des premières enquêtes canadiennes sur l'établissement d'immigrés (Goldlust et Richmond, 1975), l'origine comme l'auto-définition ethnoculturelle n'influencent pas la participation à des organisations, de quelque nature qu'elles soient. L'enquête ne distinguait pas les associations d'entraide ou de loisirs des autres associations. Un sondage réalisé en 1975 (Gruneau et Hollands, 1979) auprès de dirigeants d'associations sportives canadiennes montre, par contre, que depuis 1955, ces dirigeants ont été essentiellement recrutés parmi des personnes de langue maternelle anglaise, issues de grandes régions urbaines et hautement scolarisées. Pour sa part, Redmond (1987) examine, au Canada et dans d'autres pays, la hiérarchie existant entre les athlètes selon l'origine ethnoculturelle.

III.3. Le temps de loisir

Quelques études abordent indirectement la question de la participation à des activités de loisir à travers l'observation de l'utilisation du temps de loisir. Ujimoto (1987) traite de l'allocation du temps de loisir de personnes âgées d'origine chinoise, coréenne ou japonaise. Son étude le porte à trois conclusions. Plus la durée de séjour au Canada est courte, plus toutes les activités sont centrées sur la famille et sur des cercles composés de compatriotes. Les émigrés coréens présentent une particularité : ils ont plus d'activités de loisir et de bénévolat que les émigrés chinois et japonais, en raison de leur affiliation à des églises. Dans les trois groupes, la proportion de personnes qui n'ont aucune activité de loisir en dehors de leur domicile est deux fois plus forte que la proportion de celles qui n'ont aucune activité similaire en famille. Recueillies à la suite d'une enquête auprès d'environ 800 immigrants, ces données montrent l'intérêt d'observer les modes de vie quotidiens avant de rendre compte de toute forme de participation sociale.

Plus récemment, à la suite d'entrevues avec quelques femmes d'origine indienne, Tirone et Shaw (1997) mettent de l'avant le rôle de la socialisation culturelle dans la perception et l'utilisation du temps de loisir. Elles montrent, à l'égal d'Ujimoto, le caractère premier de la vie familiale pour ces femmes, et la faible importance qu'elles attachent à des activités de loisir personnelles. Disposer de temps libre pour soi-même ou pour des loisirs hors de la sphère familiale n'est pas un désir de ces femmes et elles jugent même négativement une telle disponibilité.

III.4. Le rôle de la croyance religieuse

Il existe au Canada, de nombreuses études sur les Églises et les institutions religieuses, mais elles n'utilisent pas la variable ethnoculturelle pour analyser les activités des membres. L'on sait qu'aux États-Unis, la conviction religieuse est le facteur premier de la participation à des activités bénévoles. Un Américain sur deux donne de deux à trois heures de son temps par semaine à de telles activités, et ce majoritairement à travers des institutions religieuses. Certes, l'on sait aussi que les Américains composent la population la plus croyante des pays occidentaux. Selon un sondage Gallup de 1995, 61 p. 100 d'entre eux ont déclaré que la démocratie ne pouvait survivre sans qu'une majorité de citoyens croient en un dieu, quel qu'il soit. Dans le même ordre d'idée, selon l'indice du Princeton Religion Research Centre, qui mesure huit indicateurs de pratiques et de croyances religieuses, en 1995, 42 p. 100 des Américains avaient assisté à un office religieux la semaine précédant l'enquête. Les personnes détenant un niveau de scolarité collégial ou supérieur étaient les plus nombreuses à l'avoir fait (70 p. 100). Cette réalité porterait à étudier les liens entre les types de croyances et de pratiques religieuses et le bénévolat au Canada. Une enquête auprès de jeunes immigrés (Helly, 1997) montre, à une échelle restreinte, que les fidèles d'églises adventistes et évangélistes, surtout d'origine haïtienne, comme les fidèles de pagodes bouddhistes, d'origine vietnamienne, sont des bénévoles soit au sein de leurs institutions religieuses respectives, soit au sein d'organisations non religieuses. Ces institutions et organisations peuvent être ethniques ou universalistes, et elles peuvent aussi être des lieux d'activité de loisir (chorale, musique, danse).

En guide de conclusion

La recherche sur le bénévolat et les activités de loisir des immigrés comme formes de participation sociale demeure un domaine peu étudié au Canada, notamment depuis dix ans, alors que les recherches sur la structuration communautaire, la fonction sociale et politique et l'organisation des institutions ethniques sont très développées. D'une part, les chercheurs dans le champ de la sociologie des loisirs ne se sont pas encore intéressés aux populations immigrées. D'autre part, les recherches sur le bénévolat en général ne sont pas nombreuses au Canada.

Par ailleurs, il est vrai que le financement public de nombre d'associations ethniques depuis vingt ans a transformé leur vocation et réduit le rôle d'organes d'aide mutuelle qu'elles détenaient auparavant. Une question, certes quelque peu mécanique, se pose dès lors : les immigrés, leurs descendants et les personnes d'ascendance immigrée s'adonneraient-ils désormais plus à des activités de bénévolat au sein d'organisations universalistes? Dans le même ordre d'idées, la multiplication des possibilités d'activités individuelles de loisir a transformé une des vocations des associations ethniques de l'après-guerre, mais l'on sait que le nombre des clubs et des associations ayant un tel but, comme des regroupements religieux et des églises non rattachées aux hiérarchies catholique et protestante, s'est accru dans les pays occidentaux. Ce phénomène ne concerne-t-il pas les personnes d'origine ethnoculturelle minoritaire?

Enfin, la fonction et le sens sociologiques de la participation sociale ne constituent pas des objets de réflexion théorique, alors que le terme d'intégration sociale est utilisé sans cesse dans les études ethniques. Toute construction d'indicateurs de participation sociale, telle que visée par ce séminaire, semblerait supposer une telle réflexion.

Bibliographie

Boileau, R. (1976), « Groupes ethniques et sport amateur québécois dans un contexte de changement social », dans International Association on Physical Activity Sciences, *Proceedings*, volume 9, p. 243-257.

Boissevain, J. (1971), *The Italians in Montréal*, Ottawa, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (étude n° 7).

Bretell, C. (1977), « Portuguese Immigrants in a Canadian City », dans G. Hicks et P. Leis (éd.), *Ethnic Encounters: Identities and Contexts*, Belomont, Wadsworth, p. 169-180.

Breton, Raymond, Wsevolod Isajiw, Warren Kalbach et Jeffrey G. Reitz (1990), *Ethnic identity and Equality. Varieties of Experience in a Canadian City*, Toronto, University of Toronto Press.

Buffinga, J.O. (1988), « War Prisoners' Aid of the YMCA and Hermann Boeschenstein's Role as an Ethnic Mediator », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 20, n° 2, p. 53-70.

Cheska, A. (1981), « The Antigonish Highland Games : A Community's Involvement in the Scottish Festival of Eastern Canada », communication au 9e congrès du North American Society for Sport History, Hamilton, 22-25 mai.

Clarke, B. (1993), *Piety and Nationalism: Lay Voluntary Associations and the Creation of an Irish Catholic Community in Toronto*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 340 p.

Day, R. (1981), « Ethnic Soccer Clubs in London, Canada. A Study in Assimilation », *International Journal of Sport Sociology*, n° 16, p. 37-50.

Dorais, Louis-Jacques (1992), « Les associations vietnamiennes à Montréal », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 24, n° 1, p. 79-95.

Elbaz, Mikhaël (1993), « Les héritiers. Générations et identités chez les Juifs sépharades de Montréal », *Revue des migrations internationales*, vol. 9, n° 3, p. 13-34.

Goldlust, John et Anthony Richmond (1975), « A Multivariate Analysis of Immigrant Adaptation: A Study of Male Householders in Metropolitan Toronto », *Journal of Comparative Sociology* 3, p. 145-159.

Gruneau, R.S. (1976), « Class or Mass: Notes on the Democratization of Canadian Amateur Sport, dans R.S. Gruneau et J. Albinson (éd.), *Canadian Sport: Sociological Perspectives*, Don Mills, Addison-Wesley, p. 108-140.

Gruneau, R.S. et R.G. Hollands (1979), « Demographic and Socioeconomic Characteristic of the Executives of Canadian Sporting Associations », *Working paper in the Sociological Study of Sport and Leisure*, School of Physical and Health Education, Kingston, Queen's University.

Hall, Michaël H. et Darla Rhyne (1988), *Le comportement et les besoins des divers groupes ethniques en Ontario en matière de loisirs : résumé*, Toronto, ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, 19 p.

Harney, Robert (éd.) (1985), « Sports and Ethnicity », *Polyphony, The Bulletin of the Multicultural History Society of Ontario*, Toronto, vol. 7, 138 p.

Helly, Denise (avec la collaboration de Danièle Tessier et de Nicolas van Schendel) (1995), *Valeurs familiales et information gouvernementale. Perceptions d'immigrés*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 227 p.

(1997), *Participation sociale de jeunes immigrés à Montréal*, rapport remis au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et au ministère du Patrimoine canadien, 107 p.

Jones, K.G. (1970), *Sport in Canada - 1900 to 1920*, thèse de doctorat, 557 p. (inclut les groupes ethniques).

Kenyon, G.S., B.D. McPherson et J.C. Knoop (1969), « Sport Involvement: A Conceptual Go and Some Consequences Thereof », dans G.S. Kenyon (éd.), *Aspects of Contemporary Sport Sociology*, Chicago, The Athletic Institute, p. 78-84.

(1975), « Ethnicity, Socialization and Involvement in the Arts », dans Michel Maldague et Cor Westland (éd.), *First Canadian Congress on Leisure Research/Premier Congrès canadien de recherches en loisir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 26 p.

Kerr, G.L. (1996), *Scottish Pipe Bands in Winnipeg: A Study of Ethnic Voluntary Associations*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada (2 microfiches).

Kidd, Bruce (1985), « The Workers' Sports Movement in Canada, 1924-40: The Radical Immigrants Alternative », *Polyphony, The Bulletin of the Multicultural History Society of Ontario*, Toronto, vol. 7, n° 1, p. 80-110.

(1994), « Radical Immigrants and the Workers' Sports Federation of Canada, 1924-1937 », dans George Eisen et David K. Wiggins (éd.), *Ethnicity and Sport in North American History and Culture*, Westport, CT, Praeger Publishers, p. 201-219.

Labelle, Micheline et Marthe Therrien (1992), « Le mouvement associatif haïtien au Québec et le discours des leaders », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, n° 2, p. 65-84.

Labelle, Micheline, Marthe Therrien et Joseph Lévy (1994), « Le discours des leaders d'associations ethniques de la région de Montréal », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n° 2, p. 119-145.

Lalonde, R.N. et J.E. Cameron (1993), « An Intergroup Perspective on Immigrant Acculturation with a Focus on Collective Strategies », *International Journal of Psychology*, vol. 28, p. 57-74.

MacIntosh, D. (1987), *Sport and Politics in Canada: Federal Government Involvement Since 1961*, Kinsgton et Montréal, McGill-Queen's University Press.

Marple, D. (1974), « An Analysis of the Discrimination Against French Canadians in Professional Ice Hockey », communication au Congrès annuel de la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie, Toronto.

Marshall, E.J. (1995), *Scouts Canada and Ethnocultural Integration and Leadership Development*, Toronto, University of Toronto, (projet en cours).

McKay, J. (1975), *Sport and Ethnicity: Acculturation, Structural Assimilation, and Voluntary Association Involvement Among Italian Immigrants in Metropolitan Toronto*, thèse de maîtrise, University of Waterloo, Waterloo, Ontario, 129 p.

(1980), « Ethnicity Versus Process Approaches to Ethnic Relations and Ethnic Identity: A Case Study of Ethnic Soccer Clubs in Toronto's Italian Community », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XII, n° 1, p. 57-80.

Meisel, J. et V. Lemieux (1972), *Ethnic Relations in Canadian Voluntary Associations*, Ottawa, Information Canada, 354 p.

Metcalfe, A. (1976), « Organized Sport and Social Stratification in Montreal: 1840-901 », dans R. Gruneau et J. Albinson (éd.), *Canadian Sport: Sociological Perspectives*, Don Mills, Addison-Wesley, p. 77-102.

Moghaddam, F.M. et D.M. Taylor (1987), « The Meaning of Multiculturalism for Visible Minority Immigrant Women », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 19, p. 121-136.

Moghaddam, F.M., D.M. Taylor et R.N. Lalonde (1987), « Individualistic and Collective Integration Strategies Among Iranians in Canada », *International Journal of Psychology*, vol. 22, p. 301-313.

(1989), « Integration Strategies and Attitudes Toward the Built Environment: A Study of Haitian and Indian Immigrant Women in Montreal », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 21, p. 160-173.

Mott, M. (1981), « Sport among the "Foreigners": One Aspect of the Sports Explosion in Winnipeg, 1900-1914 », communication, North American Society for Sport History, Hamilton, 10 p.

Redmond, G. (1978), *Sport and Ethnic Groups in Canada*, Ottawa, Canadian Association for Health, Physical Education and Recreation, Calgary, University of Calgary, CAPHER Sociology of Sport Monograph, Series A, 93 p.

Roy, G. (1974), *Centrality and Mobility: The Case of the National Hockey League*, thèse de maîtrise en sciences, Waterloo, Department of Kinesiology, University of Waterloo.

Rublee, Cindy B. et Susan M. Shaw (1991), « Constraints on the Leisure and Community Participation of Immigrant Women: Implications for Social Integration », *Loisir et société*, vol. 14, n° 1, p. 133-150.

Ruimy, H. et L. van Dromme (1985), « Caractéristiques des associations ethniques de Montréal : bilan d'une enquête », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 11, n° 2, p. 361-365.

Sauer, A. E. (1996), « Christian Charity, Government Policy and German Immigration to Canada and Australia, 1937 to 1952 », *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, vol. 18, p. 159-180.

Smith, G. et C. Grindstaff (1972), *Race and Sport in Canada*, dans Canadian Association of Sport Sciences, *Proceedings- 4th Annual Meeting*, Québec, p. 197-206.

Tester, J. (éd.) (1986), *Sports Pioneers: A History of the Finnish-Canadian Amateur Sports Federation, 1906-1986*, Sudbury, Ontario, Alerts AC Historical Committee.

Therrien, Marthe, Gaétan Beaudet et Micheline Labelle (1993), *Question nationale et ethnicité. Le discours des leaders juifs de la région de Montréal*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 12, 132 p.

Therrien, Marthe et Micheline Labelle (1993a), *Ethnicité, racisme et intégration des jeunes. Le discours de leaders d'origine haïtienne de la région de Montréal*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 17, 87 p.

(1993b), *Ethnicité, racisme et intégration des jeunes. Le discours de leaders juifs de la région de Montréal*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Centre de recherche sur les relations interethniques et le racisme, cahier n° 16, 93 p.

Thomas, G. (1988), « Women in the Greek Community of Nova Scotia », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 20, n° 3, p. 84-93.

Tirone, S.C. et S.M. Shaw (1997), « At the Center of Their Lives: Indo-Canadian Women, Their Families and Leisure », *Journal of Leisure Research*, vol. 29, n° 2, p. 225-244.

Ujimoto, K.V.(1988), « Sociodemographic Factors and Variations in the Allocation of Time in Later Life », dans K. Altergott (éd.) *Daily Life in Later Life: Comparative Perspectives*, Beverly Hills, Sage Publications, p. 186-204.

(1991), « Ethnic Variations in the Allocation of Time to Daily Activities », *Loisir et société*, vol. 14, n° 2, p. 557-573.

Wakefield, Allan G. et David Sherwood (1967a), *Study On Ethnic Associations*, Ottawa, Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, document de travail, 137 p.

(1967b), *A Study of Voluntary Associations Among Ethnic Groups in Canada*, Ottawa, Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (microfilm).

Walter, T.O., B. Brown et E. G. Grabb (1991), « Ethnic Identity and Sports Participation: A Comparative Analysis of West Indian and Italian Soccer Clubs in Metropolitan Toronto », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 23, n° 1, p. 85-96.

Zeeb, G.L. (1978), *Democratization of Organized Sport in Two Canadian Metropolitan Areas*, thèse de maîtrise, University of Waterloo, Department of Kinesiology, 192 p.

Exemples de ressources documentaires

Aljalia: The Community (1988), Special Issue, vol. 1, n° 2, 88 p. (Ce numéro spécial contient des articles sur les organismes et la culture arabes dans les villes de Montréal, de Toronto, d'Edmonton et dans les régions du Sud-Ouest de la Saskatchewan, des provinces du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il contient également des listes des écoles, des organismes et des publications arabes de tout le Canada et est publié en trois langues : français, anglais et arabe).

Carle, M. et E. Martel (1995), *Profils des principaux groupes religieux du Québec*, réalisé par le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Sainte-Foy, Publications du Québec, 191 p.

Centre interculturel Monchanin (1990), *Répertoire ethnoculturel du Canada*, 1990, Montréal, Centre interculturel Monchanin.

Ethnic Directory of Windsor & Essex County (1976), Windsor, Ont., Multicultural Council of Windsor & Essex County.

G.O.A. Overseas Associations (1970-1985), *Newsletter* (parution irrégulière qui rend compte des activités de clubs sportifs ethniques, en Ontario, ou de sportifs d'origine immigrée).

Markotic, V. et B. Hromadiuk (1983), *Ethnic Directory of Canada*, 2e édition, Calgary, Western Publishers, 123 p. (Compilation géographique, donnant la liste des organisations et des sociétés ethniques, des centres culturels et des commerces. Entrée des données hongroises partout dans la compilation). Mis à jour périodiquement.

Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (1994), *Répertoire des organismes des communautés culturelles du Québec*, Québec, Publications du Québec, 5e édition.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (1980...), *La voix multiculturelle*, Montréal, (revue mensuelle donnant des informations sur les activités des membres des associations ethniques du Québec).

Direction du développement multiculturel (1997), *Ethnocultural Directory of Ontario. Répertoire ethnoculturel de l'Ontario*, Toronto.

Thériault, P. (éd.) (1994), *Répertoire Argus Ethnique*, St-Alexis, Québec, Argus Communications Inc.

Thom, D. (1978), *The Hockey Bibliography: Ice Hockey Worldwide*, Toronto, OISE Bibliography Series/4.

Thunder Bay Multicultural Association (1997), *Ethnic Directory*, Thunder Bay.

Atelier n° 3

Participation aux organismes de la société civile

Modératrice : Valerie Pruegger, City of Calgary

Synthèse : Elke Winter, Chaire en relations ethniques, Université de Montréal

Observations se rapportant directement à la communication de Denise Helly

Nombre de recherches ont été menées sur les organisations ethniques (leurs structures, leurs rôles politiques et sociaux) et non sur les membres de minorités ethniques qui participent à des groupes non ethniques (comme des clubs sportifs). Il sera probablement beaucoup plus révélateur d'examiner pourquoi les membres de minorités ethniques ne participent pas à la société civile et à ses organisations. Nous constaterons peut-être que la société d'accueil dresse des obstacles à la participation d'immigrants, nous verrons peut-être du racisme, des frustrations et l'importance de la non-reconnaissance des immigrants.

Pourquoi des gens participent-ils à des activités bénévoles? Pourquoi d'autres ne le font-ils pas?
Devons-nous participer? (Est-ce une « obligation »?)
Pourquoi devrions-nous participer?
Qu'entend-on par non-participation?
(Leur non-participation dans des organisations est-elle un reflet de leur non-participation à la société?)

Besoins de recherche signalés dans la communication de M^me^ Helly

Nous avons besoin de plus d'indicateurs sociaux pour définir la participation. Nous avons besoin de plus de recherche sur les activités et les organismes de loisir (clubs sportifs) et sur le travail bénévole en général.

Nous avons besoin de plus de recherche sur les organisations religieuses et l'incidence de la religion sur la participation sociale dans le secteur bénévole. (Divers facteurs d'appartenance comme la culture, la race, le sexe, le revenu, le temps disponible et en particulier la religion sont très importants.)

Définition et considérations méthodologiques

Nous avons relevé deux genres de préoccupations en parlant de la recherche sur la participation sociale :

1. Que doit-on analyser en étudiant la participation sociale (accent sur le contenu)?
2. Comment procéder pour étudier la participation sociale (accent sur la méthodologie)?

Problèmes de définition

- Comment définissons-nous les *immigrants* (durée de séjour au Canada, différence culturelle, race)?
- Pendant combien de temps considère-t-on qu'une personne est immigrante? (L'identité ethnique et le statut d'immigrant sont deux choses différentes. La plupart des gens qui viennent au Canada aspirent à laisser derrière eux leur statut d'immigrant, mais souvent, ils ne veulent pas abandonner leur culture ni leur identité « ethniques » particulières.)
- L'identité ethnique pourrait être une réaction à la pression politique d'être un bon Canadien.
- Comment définissons-nous la « *participation* » (niveau et type d'activités)?
- Nous ne devrions pas penser à la participation uniquement en termes d'État-nation. Elle peut être supranationale, selon l'endroit où nos amis et nos parents vivent.
- Il faut établir une distinction entre « communauté » et « communautaire ». Quand nous parlons de participation, nous devons préciser si nous parlons de participation dans le contexte de la vie quotidienne (communauté) ou de participation dans le secteur bénévole (où l'on accepte certains mandats). Il y a une différence qualitative entre les deux formes de participation.
  Communauté : milieu de la vie quotidienne, relations personnelles solides.
  Secteur bénévole : administration, rapports de puissance, structures formelles et officielles.
- La participation sociale varie avec le temps. Elle est différente à diverses étapes de la vie.
  Quel est l'effet des trajectoires de la vie familiale sur la participation sociale?
  Devrions-nous étudier la participation des enfants?
- Nous devons établir une distinction entre la participation de dirigeants et de la communauté en général : leurs buts sont souvent différents.
  Qu'est-ce que le *secteur bénévole* et qui le définit?
  Il faut définir le secteur bénévole de façon dynamique. Son contenu et sa signification changent avec le temps.

Le secteur bénévole est plus vaste que la seule intervention sociale. Il peut être professionnel, politique, sportif, etc.

Problèmes d'ordre méthodologique

- Les organismes et les institutions placent les questions de recherche dans un contexte politique donné que les groupes minoritaires ne partagent pas forcément.
- Le groupe majoritaire définit les conditions et les questions de recherche.
  Qui dirige le programme de recherche?
  Qui exerce le contrôle et possède la connaissance nécessaire pour définir la société d'accueil?
- Comment déterminer la représentativité des organisations ethnoculturelles?

- Qui est le chercheur? Est-ce que cette personne participe à la vie communautaire?
- Comment mesurer la participation sociale? (Nous ne devrions jamais écrire « êtes-vous bénévole? » dans un questionnaire, parce que même dans notre culture, la réponse sera « non ».)

Les effets des groupes et des organismes sociopolitiques sur la participation sociale

Il y a une pénurie de recherche sur les organismes de services sociopolitiques au Canada et sur leur incidence en matière de cohésion sociale.

Il y a beaucoup d'activités sociopolitiques sur lesquelles on sait peu de choses. Entre 60 et 80 organismes nationaux représentent des minorités ethnoculturelles au Canada. Ils sont chapeautés par des groupes de coordination qualifiés de non politiques et qui se voient eux-mêmes comme non politiques, mais qui jouent un rôle dans la politique ethnique canadienne.

Qui sont ces groupes et où sont-ils établis?
Que font-ils; quel rôle jouent-ils?
Comment perçoivent-ils leur propre rôle?
Quels liens ont-ils avec d'autres minorités ethnoculturelles dans le contexte canadien?

Les organismes locaux, régionaux et nationaux s'inscrivent dans un continuum. Le lien entre ces divers niveaux d'organisation n'est pas évident et il faut l'étudier. Problème : comment pouvons-nous catégoriser les organismes actuels? (On doit le faire afin de savoir quelles activités ont lieu à quels niveaux.)

Si l'on s'intéresse à l'effet de la métropole sur les immigrants et des immigrants sur la métropole, l'intermédiation entre les organismes devient très importante :

Quelles organismes participent à des activités intercommunautaires?
Quelle est l'étendue de l'interaction avec les membres de la collectivité?
Y a-t-il beaucoup de collaboration avec d'autres organismes?

Exemple :

À Toronto, les immigrants et les réfugiés d'origine africaine sont représentés par au moins 55 organismes. Ces organismes locaux présentent d'énormes variations. Nous devons connaître les limites de leurs activités afin de juger du rôle qu'ils (et leurs membres) jouent sur le plan de la participation sociale. Nous sommes aux prises avec des questions comme :

Comment sont-ils liés les uns aux autres?
Ont-ils plus d'influence que les personnes qu'ils représentent?

Nous avons besoin de plus de recherche sur la participation au sein de la communauté ou de la municipalité à la prise de décision et au gouvernement local. Dans de nombreuses municipalités, on peut voir l'incidence du travail de groupes communautaires ou de quartier.

Comment la prise de décision et la participation fonctionnent-elles à ces niveaux?

L'organisation du pouvoir dans la société engendre une situation où le secteur bénévole ne peut que ramasser les miettes. (Aujourd'hui, beaucoup de domaines traditionnels de bénévolat sont « colonisés » par l'État.) En conséquence, le contenu de ce secteur est déjà défini. Les changements survenant dans le secteur bénévole sont donc souvent induits à un niveau structurel.

Le remaniement de l'aide financière et les compressions budgétaires perturbent le statu quo : les compromis qui en découlent et les changements touchant l'engagement organisationnel ont plus d'incidence que la simple compression des effectifs; leur degré de contribution et de participation change.

Respecter les opinions des groupes minoritaires dans la recherche sur la participation sociale

Les chercheurs oublient souvent d'examiner de plus près l'idée que les immigrants se font de la participation sociale et la définition qu'ils en donnent. Nous devrions tenir compte du fait que la définition de la participation n'est pas neutre, mais culturelle. Les façons de participer dans une communauté varient d'une culture à l'autre. Il y a très peu d'écrits sur la perspective subjective des groupes minoritaires. La recherche sociale devrait avoir pour point de départ l'expérience subjective des personnes étudiées; beaucoup trop souvent, les chercheurs utilisent le cadre conceptuel du groupe dominant et imposent leurs vues et leurs catégories aux groupes qu'ils analysent; ils leur disent qui ils sont et ce qu'ils font. Nous devrions élaborer le plan de recherche différemment et trouver des modèles plus adéquats pour permettre aux minorités ethniques de s'exprimer elles-mêmes. C'est possible en faisant une recherche empirique qualitative en collaboration avec les groupes minoritaires (partenariat égal entre les chercheurs et les membres du groupe analysé : cadres de planification, évaluation de programmes). Nous devrions nous rappeler que la recherche peut porter préjudice à la communauté. Travailler *avec* une communauté et travailler *sur* une communauté sont deux choses différentes.

Qui les organisations ethnoculturelles représentent-elles vraiment?
Comment les réfugiés et les immigrants (en tant que citoyens canadiens potentiels) vivent-ils leurs propres chances de participation?

Participation à quel programme et au programme de qui?

Il y a trois formes de participation :

1. Participation à des organisations.
   C'est une forme de participation propre à un groupe, parce que les participants veulent défendre les intérêts de la communauté. Ceux-ci ne sont pas forcément identiques à leurs buts personnels. (Nous devons faire la différence entre les affiliations collectives et les buts individuels.)
2. Participation aux organismes de la société en général.

3. Participation à des organismes qui essaient d'améliorer la compréhension et les rapports entre les cultures.

L'importance de la « race »

La race est considérée le facteur le plus important pouvant compromettre l'intégration des minorités « visibles ». Les accents étrangers (langue) disparaissent chez les immigrants de deuxième ou troisième génération, mais la couleur de la peau ou les caractéristiques physiques différentes demeurent. Elles influent sur le sentiment d'appartenance et, en conséquence, sur la participation. Quand des gens vous demandent d'où vous venez, c'est comme s'ils vous disaient que vous n'avez pas votre place ici. Et si vous n'êtes pas à votre place, vous êtes moins enclin à participer.

Nous devrions étudier le facteur de la « race » quand les minorités visibles estiment que cela demeure l'obstacle le plus important à leur appartenance à part entière et à leur participation sociopolitique à titre d'égaux. Délaisser le terme « race » en faveur de l'expression « diversité culturelle » relève d'une politique/idéologie imposée par le groupe dominant; ses membres imposent leur perspective aux groupes minoritaires. Le fait de parler de « différence culturelle » et de « diversité » au lieu de discrimination raciale masque les rapports de pouvoir sous-jacents.

Suggestion : surmonter le clivage « nous » et « eux »

On met souvent les immigrants et « nous » en opposition, considérant le « nous » (société d'accueil) comme homogène, ce qui est faux (tout comme « eux » non plus, les immigrants, ne forment pas un groupe homogène). Il faut analyser la notion de société d'accueil. Le point de départ ne devrait pas être le clivage entre les immigrants (« eux ») et « nous », mais nous devons « nous » regarder de plus près.

Quelle est la société d'accueil et quelle est son idéologie?
Qui est déjà intégré? Pourquoi?
Et qui considère-t-on comme appartenant encore à « eux »? Pourquoi?

Au-delà du « processus d'intégration » et de la « communauté culturelle »

Quand on parle des immigrants ou des communautés d'immigrants, on fait souvent allusion à l'intégration, au choc des cultures, à la souffrance, à ce qu'on laisse derrière soi, etc. Les programmes de participation visent à aider les immigrants à y faire face. Quelques immigrants refusent de s'engager dans ce genre d'espace « psychosocial » que la société d'accueil leur ménage. (La seule solution de rechange semble souvent être la représentation sociale, en défendant les droits d'un groupe minoritaire ethnique.) Cet espace réservé aux immigrants ne fournit pas non plus la chance de participer vraiment à la vie civile. Il faut inventer une troisième solution, la participation sociale sur un pied d'égalité avec la société d'accueil.

La « culture » ou le caractère ethnique de la société d'accueil

Nous oublions sans cesse que la société d'accueil n'est pas « neutre », mais qu'elle subit aussi une influence culturelle, c'est la plus grande « communauté culturelle ».

- La séparation du travail et des loisirs est une chose très nord-américaine (une invention culturelle).
- Le volontariat n'est pas « inné » dans de nombreuses cultures et c'est peut-être une chose qui ne semble pas « naturelle » pour de nombreuses minorités ethniques. Leurs membres ont peut-être d'autres façons de donner d'eux-mêmes. Nous ne semblons pas disposer des instruments ni de la méthodologie nécessaires pour étudier leur façon de participer. Ou alors, le problème tient peut-être à des appellations différentes.
- La participation sociale dans divers groupes peut être perçue et définie de façons différentes.

  Qu'est-ce que la participation sociale signifie pour divers groupes d'immigrants?
- Des groupes minoritaires participent peut-être d'une façon qui a un sens pour eux. Cela peut prendre une forme que la société d'accueil ne reconnaît pas comme telle.
- Nous avons besoin de recherche sur les façons dont les membres de minorités ethniques aimeraient faire du bénévolat et participer dans la société d'accueil (si on le leur permet).

Reconnaissance symbolique et participation à part entière dans la société d'accueil

La reconnaissance symbolique est un facteur important à étudier. La participation sociale, c'est beaucoup plus que d'être inscrit sur une liste de participants; elle se rapporte à l'inclusion réelle et symbolique et à l'accès à la mémoire historique de la société d'accueil. Nous vivons dans une société où la première étape, soit l'égalité en matière de droits, n'est plus un grave problème. La recherche devrait donc se concentrer sur les identités différentes et sur la façon dont les immigrants sont reconnus dans la société du point de vue symbolique.

Les immigrants sont-ils invités à partager la mémoire collective du groupe majoritaire ou la majorité dresse-t-elle des barrières afin d'empêcher l'intégration et la participation à part entière?

Qui se définit personnellement comme immigrant et qui est défini comme tel par d'autres? Comment les immigrants essaient-ils de s'intégrer et comment sont-ils invités à le faire?

Quels sont les obstacles à la participation et à l'intégration?

Exemple :

La relation entre la compétence linguistique et le sentiment d'appartenance est un exemple intéressant (en particulier au Québec). Parler français (à l'école) ne signifie

pas que les immigrants partagent la mémoire historique du Québec. Souvent, les jeunes parlent français, mais sont-ils Québécois pour autant en fait d'identité et de mémoire historique? Et sinon, pourquoi? Refusent-ils de participer à la société d'accueil ou existe-t-il des obstacles (comme le racisme) qui les font se sentir étrangers? Nous avons besoin de plus de recherche empirique (qualitative) sur les divers visages du racisme et sur la façon dont il empêche des gens de participer à part entière à la société. Dans cette analyse, nous devons établir une distinction entre le racisme primaire et systématique (ou bureaucratique).

Quelle forme le racisme prend-il dans la société canadienne? Le groupe dominant dresse-t-il des obstacles à la participation des immigrants? Quel genre d'obstacles le groupe dominant dresse-t-il par rapport à la participation des immigrants? (Nous devrions analyser les discours officiels, les stéréotypes, l'éducation, etc.)

Comment l'inégalité et la différence sont-elles construites et légitimisées?

Il y a une grande différence entre joindre une organisation ethnique parce que vous pensez en retirer quelque chose et participer à une activité contrôlée par la société d'accueil. Dans la mesure où la société d'accueil vous perçoit simplement comme un membre d'une minorité ethnique, on ne vous permettra peut-être pas de participer éventuellement à ses organisations ou on défendra des opinions qui ne correspondent pas aux vôtres (puisque les membres d'un groupe minoritaire défendent souvent d'autres intérêts que ceux du groupe majoritaire). Les gens désirent en général participer sans réserve, mais s'ils ne se sentent pas intégrés sur un pied d'égalité, ils préféreront ne pas participer du tout. Nous devons étudier l'expérience subjective de l'individu. (Il peut aussi arriver que vous vous sentiez encore marginalisé même quand tous les autres pensent que vous êtes intégré.)

Des niveaux de participation différents se rattachent à la question de l'appartenance. Nous avons besoin de mesures plus efficaces pour le décoder. La recherche devrait éclaircir quel genre de participation est le plus nécessaire pour créer une cohésion sociale dans la société en général.

Il y a des activités où les gens participent en donnant de l'argent et il y en a d'autres où ils donnent de leur temps et de leur énergie. Il y a une grande variété de façons de s'engager.

Quand participent-ils et *comment* le font-ils? Quelle est la motivation sous-jacente à la participation sociale au secteur bénévole? Qu'est-ce qui empêche les gens de participer?

Liste des participants

1.	Yasmeen Abu-Laban	(Université de l'Alberta)
2.	Mary Alberti	(Family Services Association of Metro Toronto)
3.	John Anchan	(Edmonton Immigrant Services Association)
4.	Marc Anderson	(Canadian Jewish Congress)
5.	John Biles	(Patrimoine canadien, Équipe du projet Metropolis)
6.	Fariborz Birjandian	(Calgary Catholic Immigration Society)
7.	Jérôme Black	(Université McGill)
8.	Linda Blanshay	(Université de Montréal)
9.	Richard Bourhis	(UQAM)
10.	Peter Boyral	(Université de Calgary)
11.	Raymond Breton	(Université de Toronto)
12.	Jeff Bullard	(Patrimoine canadien)
13.	Meyer Bursetin	(Équipe du projet Metropolis)
14.	Carole Christensen	(UC-B)
15.	Erica Claus	(Patrimoine canadien)
16.	Rita Dandavino	(Ville de Montréal)
17.	Tracey Derwing	(Université de l'Alberta)
18.	Marie-Claire Dumas	(Ville de Montréal)
19.	James Frideres	(Université de Calgary)
20.	Madeleine, Gagné	(MRCI)
21.	Joe Garcea	(Université de Saskatchewan)
22.	Luin Goldring	(Université York)
23.	Muriel Garon	(CDP)
24.	Yvonne Hébert	(Université de Calgary)
25.	Denise Helly	(INRS-Culture et Société)
26.	Jenna Hennebry	(Patrimoine canadien)
27.	Terry Hunsley	(Queen's University International Institute in Social Policy)
28.	Hugh Johnston	(SFU)
29.	Ernst Jouthe	(MRCI)
30.	Das Kalpana	(Institut interculturel de Montréal)
31.	Keith Karasin	(Regina Open Door Society)
32.	Perry Kelly	(Équipe du projet Metropolis)
33.	Audrey Kobayashi	(Conseil ethnoculturel du Canada)
34.	Michael Lanphier	(Université York)
35.	Jean Laponce	(Université d'Ottawa, UC-B)
36.	Nathalie Lavoie	(Université de Montréal)
37.	Nicole Lapierre Vincent	(Université de Montréal)
38.	Raynald LeBlanc	(MRCI)
39.	Marie McAndrew	(Université de Montréal)
40.	M.S. Mwarigha	(Social Family Planning Council of Toronto)
41.	Eyob Naizghi	(MOSAIC)
42.	Fo Niemi	(CRARR)
43.	Michel Pagé	(Université de Montréal)
44.	Ravi Pendakur	(Patrimoine canadien)
45.	Suzanne Peters	(Canadian Policy Research Network)
46.	Roland Pierik	(Pays-Bas)

47. Barb Preston (Patrimoine canadien)
48. Valerie Pruegger (Ville de Calgary)
49. Khan Rahi (Toronto Access Action Council)
50. Tim Rees (Metro-Toronto)
51. Suzanne Samson (Patrimoine canadien)
52. Alan Sears (UNB)
53. Susan Scotti (Patrimoine canadien)
54. Myer Siemiatycki (Ryerson Polytechnic University)
55. Daiva Stasiulis (Université de Carleton)
56. Christine Straehle (Allemagne)
57. Lois Sweet (Journaliste)
58. Caroline Tessier (Université de Montréal)
59. Michèle Vatz-Laaroussi (Université de Sherbrooke)
60. Timothy Welsh (Immigrant Services Society of B.C.)
61. Marvin Wideen (SFU)
62. Ricardo Zuniga (Université de Montréal)